

Assemblée Législative

JOURNAL DES CAMPAGNES



L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.

11ème Année

Jeudi, 31 Mars 1892

No 9

JOURNAL DES CAMPAGNES

ÉDITION HEBDOMADAIRE,
Paraissant tous les JEUDIS et contenant toute
les nouvelles de la semaine.

Prix de l'abonnement : —UNE PIASTRE
POUR LA FRANCE : 10 FRANCS
Strictement payable d'avance

TH. CHAPAIS,
DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE

LÉGER BROUSSEAU,
ÉDITEUR
11 & 13, rue Duval, H.-V., Québec.

Christiane

I

Non occides.

Un bon vieux domestique annonça le baron de Spar et son fils.

—Laissez-nous, Christiane, dit le docteur Berzélius à sa fille.

C'était bien la plus ravissante blonde qu'on puisse rêver : une autre Marguerite de Goethe.

Lorsqu'elle fut sortie, l'illustre médecin se retourna vers le valet :

—Faites entrer ces messieurs, dit-il.

Parurent successivement le baron de Spar, —une superbe incarnation de la vieille noblesse autrichienne,—et le chevalier Ludwig de Spar, fier et beau jeune homme de vingt-cinq ans, aux yeux pleins de tendresse, à la mine ouverte et loyale.

Après les politesses d'usage, après que les deux visiteurs furent assis, le baron de Spar voulut aborder de front le motif qui l'amena.

Mais l'interrompant du geste :

—Je sais ce que vous allez me dire, monsieur... fit le docteur mais avant même de vous entendre, il est une confiance que je vous dois, une révélation dont vous apprécierez vous-même l'importance et que je confie sans crainte à votre honneur.

Le jeune homme se leva pour se retirer discrètement.

—Ludwig, dit le docteur, restez. Ça vous regarde plus que personne. Donnez-moi aussi votre parole... votre parole de gentilhomme... que pour tout le monde,

même pour ma fille, vous me garderez le secret.

Etonnés de cet étrange préambule, d'une gravité presque solennelle, le baron de Spar et son fils firent le serment qu'on leur demandait, et reprirent place aux côtés du docteur.

Après un instant de recueillement, celui-ci commença en ces termes :

II

« Il y a dix-huit ans de cela, messieurs, j'étais alors étudiant en médecine, étudiant à Iéna.

C'était l'époque bataillieuse : un duel au moins par jour. On croisait le fer avec les officiers, avec les bourgeois, avec les étrangers de passage dans la ville, avec tous les Philistins comme nous disions alors... et quand les Philistins manquaient pour amuser notre stérile courage, on se battait entre étudiants... des *scandals pro patria*... ce sont encore les mots en usage à l'Université, n'est-il pas vrai, Ludwig ? »

Le jeune chevalier inclina la tête en signe d'assentiment, le père de Christiane poursuivit :

« Moi que vous voyez aujourd'hui si calme moi dont on renomme la rage, j'étais alors une des plus mauvaises têtes, un des duellistes les plus enragés de toute la phalange universitaire, et je méprisais avec un superbe dédain quiconque ne jouissait pas d'une réputation à peu près semblable à la mienne. C'est assez vous dire que nous formions une sorte de cercle uniquement composé de bretteurs audacieux, d'effrontés spadassins. Hélas ! le plus âgé de nous n'avait guère plus de vingt ans... Dieu nous pardonne !

Dans mon voisinage, cependant, habitait un jeune homme, un étudiant, qui se tenait à l'écart de nos épees querelleuses, et pour lequel je me sentais comme une vague sympathie, comme une propension amicale.

Il va sans dire que j'avais honte de ce bon sentiment, et faisais tout mon possible pour l'étouffer en moi.

Karl Stein, —c'était le nom de mon voisin, —avait une physionomie douce, des habitudes laborieuses, une conduite en opposition avec la nôtre. Il ne manquait jamais un cours, il ne se grisait pas, il ne fumait pas, il ne se battait pas.

Enfin, pas un seul de ses camarades n'avait été invité, admis dans le modeste logement qu'il occupait à l'étage supérieur de la maison située juste en face de la mienne.

Un matin, comme je prenais le frais sur mon balcon, j'aperçus, à l'une des fenêtres de Karl, une blonde tête de jeune fille qui se retira aussitôt.

—Ah ! ah ! dis-je à part moi, il paraît que le voisin n'est pas si vertueux qu'il voudrait le paraître ?

Et dès le soir même, l'ayant rencontré par hasard, je crus pouvoir me permettre de le plaisanter à ce sujet.

M'interrompant au premier mot :

—Je suis marié, fit-il avec une certaine hauteur ; celle que vous avez vue, c'est Mme Karl Stein.

J'eus un sourire incrédule.

—C'est Mme Karl Stein ! répéta-t-il, et je vous invite à avoir pour elle tout le respect qu'elle mérite.

J'eus grande envie de me fâcher ; et certes, avec tout autre, l'entretien n'en fut pas resté là ; mais, comme je vous l'ai dit, ce jeune homme m'inspirait vaguement de l'estime, et, bien que le connaissant à peine, je l'aimais.

D'ailleurs je le savais pauvre.

Un refroidissement sensible résulta cependant, de cette altercation. La veille encore, à chaque rencontre, nous nous donnions la main, nous échangeions quelques mots. Désormais, tout se borna à une simple salut, qui de jour en jour devint plus rare.

Quelques mois se passèrent ainsi ; l'hiver arriva, avec l'hiver le carnaval.

J'avais passé au bal toute la nuit du mardi gras, je venais de me jeter sur mon lit sans même avoir quitté mon déguisement. —un costume de Pierrot, je m'en souviens encore, —lorsqu'on frappa soudainement à la porte.

La clé se trouvait en dehors, je criai qu'on entrât : je vis paraître Karl Stein.

Il semblait fort ému, il était très pâle.

—Que me voulez-vous donc, voisin ? demandai-je, tout étonné d'une visite aussi inattendue, aussi matinale.

—Monsieur Berzélius, répondit-il après une courte hésitation, vous m'avez autrefois témoigné quelque amitié... Je viens vous demander un service !

Je l'engageai du geste à s'expliquer.

Il fit quelques pas dans la chambre, et, d'une voix sifflante, il murmura :

—J'aurais voulu vous éviter ce dérangement, monsieur Berzélius, mais je ne connais que vous qui puissiez m'assister... D'ailleurs, vous êtes très-expert dans ces sortes d'affaires.

—Bah ! me récriai-je, de plus en plus surpris, s'agirait-il d'un duel ?

—Oui...

—Un duel... vous !

Il fixa sur moi son calme regard, et d'une voix pleine de dignité, me donna l'explication suivante :

—Hier au soir, ma femme a désiré voir les masques entrer au bal. Je l'ai conduite à la place du Théâtre, mais de l'autre côté, sous les arbres, tout à fait à l'écart... oh ! j'avais comme un pressentiment !

—Enfin...

—Une mascarade d'étudiants est venue à passer par là. Ils m'ont reconnu, entouré... Ils étaient en joie. Supposant que ma compagnie ne devait être traitée que comme une rencontre de carnaval...

—Fort bien, je comprends...

—Oh ! je n'ai fait que leur répondre ce qu'à vous-même, monsieur Berzélius, un jour j'ai répondu. Seulement ils étaient gris... Ils n'ont pas voulu me croire ; je me suis vu dans l'obligation de défendre ma femme contre leurs attaques et de leur imposer silence. Ils se sont enfin retirés, mais l'un d'eux, celui qui paraissait être le chef de la bande, celui qui s'était montré le plus audacieux, m'a dit en partant : « Je me regarde comme insulté par vous, monsieur Karl Stein ! à demain ! »

—Après ?

—C'est tout, monsieur Berzélius... et j'étais à cent lieues de soupçonner que cette sottise pût avoir des suites sérieuses, lorsque ce matin, presque à mon réveil, j'ai reçu la visite de deux de ces messieurs, encore dans leur équipement de bal ; il venait me demander si j'étais prêt à les suivre. Il paraît que mon adversaire —c'est ainsi qu'ils le nomment—ne veut pas aller se coucher avant d'avoir reçu satisfaction de ma prétendue injure.

Pauvre garçon !... je crois le voir encore me parlant ainsi : sa franchise inoffensive, et cependant résolue, eût dû m'éclairer l'esprit, me toucher le cœur. C'était sa vie, c'était ses vingt ans qu'il venait confier à ma discrétion, à ma loyauté... Je ne le compris pas ! et dans la stupide forfanterie qui m'enivrait alors, j'osai répondre :

Ah ! votre adversaire ne veut pas dormir sur son affront... c'est d'un brave !...

—Vous trouvez ? fit le pauvre Karl, avec un étonnement naïf.

—Assurément. Il se nomme ?

—Otto Mender.

—Rude lame ! Et vous, Karl ?

—Moi !... j'ai pu que honte d'en convenir... mais je sais à peine tenir une épée.

—Pas possible !

A cette époque, en effet, l'art de l'escrime était tellement répandu dans nos universités, que la réponse de Karl devait me paraître invraisemblable.

D'ailleurs, il ne me laissa pas le temps de réfléchir.

—Si vous croyez cependant qu'il soit de mon honneur de me battre, se récria-t-il, je me battrai.

Hélas ! à cette courageuse et fière réponse, je criai bravo. Bien plus, j'ajoutai :

—C'est une bonne fortune pour vous que ce duel, mon cher Karl. Quo diable ! il faut qu'un étudiant fasse ses preuves ! Un étudiant, c'est un gentilhomme ! On commençait à vous mépriser : et le baptême du sang vous manquait. Acceptez donc joyeusement cette occasion : avec un tel antagoniste, elle va vous mériter d'un seul coup l'estime de tous vos camarades... et mon amitié que je vous offre avec ma main.

Je venais enfin de sauter du lit, j'avais couru à Karl, et, par une étrointe de fanfaron, je l'encourageais.

Il faut bien l'avouer, ce duel, au sortir d'un bal, me semblait une merveilleuses aubaine, une attrayante partie de plaisir.

Il n'en était pas ainsi de Karl. Et cependant, telle est l'influence de ce fatal préjugé qui s'appelle le point d'honneur, qu'il se croyait obligé maintenant d'affronter le combat que réprouvait sa raison.

On frappa pour la seconde fois à ma porte.

—Ce sont probablement ces messieurs, me dit-il. Dans l'espoir que vous ne me refuseriez pas, je les avais priés d'attendre dans la rue. Permettez-vous que je leur ouvre ?

—Comment donc ! mais certainement !

Les témoins d'Otto Mender apparurent aussitôt sur le seuil.

C'étaient deux étudiants de quizième année ; deux regards de la pire espèce. L'un se nommait Herman, il était encore travesti en arlequin ; l'autre, Sigismond, en paillasse. Beaucoup s'en fallait que l'ivresse de ces deux retardataires du mardi gras fût complètement dissipée.

A quinze ans de là, lors de mon dernier voyage en France, je vis à l'exposition certain tableau de Gérôme... le *Duel de Pierrots*. J'en frissonnai jusqu'au fond de l'âme.

Ce fut dans un site à peu près semblable qu'eut lieu la rencontre de Karl d'Otto.

Une sombre matinée d'hiver... des arbres décharnés se détachant en noir sur un ciel gris... une bise glacial et sinistre sifflant autour de nous... partout de la neige...

Sur cette neige-là, je vois encore le sang de Karl Stein.

Car il tomba, mortellement atteint.

En le voyant si mal se tenir en garde, tous cependant nous avions crié à Otto Mender : "Ménage-le !... Rien qu'une égratignure !... Et sans aucun doute Otto Mender le voulait ainsi... Le pauvre Karl se défendait comme un lion : le destin fut inexorable !

Mais ce n'était pas seulement Karl qu'il venait de frapper ainsi, ce devait être encore tous les auteurs, tous les complices de cette mort... de cet assassinat !

III

En prononçant ces derniers mots avec une émotion profonde, le docteur Berzélius avait courbé le front comme sous le poids d'une invisible malédiction d'en haut.

Le baron de Spar et son fils attendirent dans un respectueux silence.

Berzélius reprit aussi :

"Lorsqu'il nous fut bien prouvé que Karl était mort, nous nous relevâmes tous, le meurtrier comme les témoins, et durant quelques secondes nous nous regardâmes les uns les autres, avec une consternation pleine de honte.

Dans le bruit du vent qui faisait s'entrechoquer les branches couvertes de givre, dans les mille échos lointains de la terre sonore, il nous semblait entendre comme autant de voix que répétaient ce commandement de Dieu : "Tu ne tueras point."

Puis, chacun de son côté s'en alla, silencieux, morne et n'osant plus regarder en arrière.

Je restai seul avec le cadavre ; c'était moi qui devait présider aux funérailles, c'était moi qui devais accomplir ses volontés dernières !

Avant d'expirer, il avait eu le temps de me remettre une lettre, en murmurant ce seul mot : Thérèse.

Dès que la première partie de ma triste tâche fut accomplie, je m'acheminai vers la demeure de la jeune veuve.

Tout en marchant, quelles amères réflexions m'assaillaient ! Ce pauvre Karl, n'était-il pas son véritable assassin ? L'affaire aurait pu si aisément s'arranger... Quoi parce que quelques jeunes fous, sous l'influence d'un jour de carnaval, avaient insulté sa chère Thérèse, parce qu'il l'avait défendue contre eux, parce qu'un sot cartel en était résulté, j'avais voulu qu'il se battit contre le principal des agresseurs, alors que ce agresseur était un duelliste de profession, alors que Karl savait à peine tenir une épée !

J'avais voulu cela, moi... au lieu de déclarer hautement qu'il avait eu raison, au lieu d'imposer des excuses à son adversaire, à tous ses insulteurs de la veille ! Cela m'eût été si facile avec l'autorité que j'exerçais sur les étudiants... Cela pouvait si bien tourner au plus grand honneur de Karl... Mais non, je n'avais écouté que ma stupide passion de ferrailleur, j'en avais fait une sorte de divertissement, de partie de plaisir ! Et Karl était mort... Oh ! je ne pourrais vous dire jusqu'à quel point je souffris durant toute cette matinée-là. C'était mon chaâtiment qui commençait, c'était le premier aiguillon du remords !

Enfin j'arrivai devant la maison, je montai l'escalier lentement, et, après une hésitation suprême, je frappai.

Ce fut Thérèse elle-même qui vint m'ouvrir.

A sa pâleur, je compris qu'elle savait pourquoi Karl était sorti le matin.

En m'apercevant, elle recula, immobile, frissonnante, et sans même avoir le courage de m'interroger du regard.

Quelle douce et ravissante créature ! Quelle modeste et tendre jeune femme ! presque une enfant ! La veille encore elle était heureuse, elle était aimée, elle se croyait certaine d'un riant et paisible avenir ! J'avais brisé tout cela, pour jamais.

Aussi, non moins atterré, non moins anxieux qu'elle-même, je restais debout sur le seuil, sans oser faire un geste, sans avoir encore dit un seul mot. Oh ! je n'aurais pu parler... j'étouffais !

Thérèse enfin me regarda... Son regard m'entra dans les yeux comme une malédiction.

Quand je les rouvris, il me fut aisé de comprendre qu'à l'expression de mon visage Thérèse avait tout deviné, qu'elle savait tout.

—Karl est mort ! dit-elle en portant la main à son cœur, comme si le même coup l'eût aussi frappée.

Puis, avec un calme effrayant, avec un désespoir sans larmes, elle se laissa tomber à genoux et, levant ses grands yeux bleus vers le ciel, elle pria.

Jamais, ni dans les plus terribles afflictions dont mon état m'a rendu le témoin, ni sur les toiles où les grands maîtres ont immortalisé certaines scènes de deuil, jamais je n'ai revu douleur aussi navrante, aussi vraie.

Combien de temps se passa-t-il ainsi ? Je l'ignore.

Tout ce que je puis vous dire, c'est que je sentais en moi des tortures de damné, c'est que mes artères battaient à se rompre, c'est que par tout mon être j'entendais encore : Tu ne tueras point ! Tu ne tueras point !

Je ne pouvais, cependant, me dispenser de quelques paroles d'explication, de consolation.

Dès les premiers mots, elle m'arrêta.

Et, avec une mensuétude bien autrement cruelle pour moi que ne l'eussent été les plus sanglants reproches :

—Karl est mort, dit-elle, je n'ai pas besoin d'en savoir davantage. C'est moi-même qui l'avais envoyé vers vous... Je croyais, j'espérais que vous nous sauveriez peut-être : Dieu ne l'a pas permis... il a voulu reprendre l'âme de Karl ! Tout ce que je désire maintenant, c'est son corps ; il m'appartient, il est à moi ! moi seule je le veillerai, je l'ensevelirai, je le conduirai jusqu'au champ du repos. Veuillez donc le faire transporter ici, monsieur... c'est un second service que je vous demande..., et faites en sorte que personne ne vienne se placer entre nous, que personne ne trouble les dernières heures que Thérèse va passer avec Karl... Je vous en supplie, je le veux !...

Que pouvais-je répondre ! Je lui jetai, plutôt que je ne lui donnai, la lettre de Karl, et je m'enfuis.

IV

Il y a des jours qui nous vieillissent de dix années : tel fut pour moi celui-là.

Durant toute la nuit suivante, malgré le froid, malgré la neige qui tombait toujours, je restai sur mon balcon, les yeux constamment fixés vers les fenêtres de la mansarde où brillait la funèbre lueur des cierges.

—Mon Dieu ! murmurais-je sans cesse, ô mon Dieu ! je me repens... pardonnez-moi ! Vos saints ministres me l'avaient cependant enseigné : "Homicide point ne seras" : c'était dans les prières de mon enfance. Oh ! je ne l'oublierai plus maintenant. C'est un crime aussi que le duel, même pour les témoins. Jamais plus je n'en servirai... jamais je ne me battrai, quelque insulte que je reçoive... non... j'en fais ici le serment... jamais !

Puis, avec des sanglots dans la voix, avec des remords plein le cœur :

—Mais l'avenir ne peut pas racheter le passé ! mais aucun sacrifice ne saurait rendre la vie au pauvre Karl ! O mon Dieu !... mon Dieu !... inspirez-moi du moins une réparation envers sa veuve... envers Thérèse !

Le ciel restait sourd à ma prière, et rien dans la nature ne semblait s'émouvoir de ma douleur. Un silence glacial attristait encore cette sombre nuit, la neige continuait à tomber, les cierges brûlaient toujours.

Au jour naissant, il y eut dans le lointain un bruit de pas : c'était l'approche de ceux qui viennent chercher les morts.

Quelques instants plus tard, ce fut le chant des prêtres. Je devins plus attentif encore.

Quelque chose comme une ombre blanche, allongée, symétrique, arriva de l'extrémité de la rue, puis se perdit dans la maison ; c'était le cercueil.

Un cri déchirant descendit jusqu'à mon oreille : c'était le cri de Thérèse qu'on arrachait d'entre les bras de Karl.

J'entendais tout... j'entendis jusqu'au bruit des marteaux qui clouaient la bière... Oh ! c'était dans la moëlle même de mes os qu'ils semblaient s'enfoncer, ces clous-là !

Quelques étudiants arrivèrent enfin, parmi lesquels les autres témoins du combat. Mais lorsque nous voulûmes prendre rang immédiatement après le corbillard, une main tout à coup nous arrêta... la main de Thérèse.

Sainte et courageuse enfant !... elle me l'avait bien dit... seule elle voulait accompagner son bien-aimé jusqu'à la dernière demeure.

Nous nous étions respectueusement écartés sur son passage. De loin, de bien loin, nous la suivîmes, silencieux, et le front bas.

On arriva au cimetière, à la fausse préparée pour Karl Stein.

Lorsque les cordes grincèrent en descendant le cercueil, il me sembla qu'elles étouffèrent, qu'elles meurtrissaient ma propre chair.

Lorsque le trou commença de se remplir avec ce bruit sourd qui ne s'entend que là, à chaque nouvelle pelletée qui tombait, je me dis :

—C'est ma jeunesse aussi... c'est ma gaieté... ce sont toutes mes espérances de bonheur qu'on enterre !

La triste cérémonie enfin se termina.

Les fossoyeurs se retirèrent... puis les prêtres, puis les étudiants que je venais de congédier du geste.

Thérèse s'agenouilla de nouveau ; moi, caché derrière une tombe voisine, je voulus rester aussi.

La pauvre jeune femme pria longtemps, pleura plus longtemps encore... et finissant par se pencher tout entière vers le tuteur, qui conservait pour ainsi dire une forme humaine, elle l'entoura fiévreusement de ses bras, elle embrassa cette terre qui recouvrait son cher Karl, elle parut même murmurer à son oreille comme une dernière confidence oubliée.

Un des gardiens s'approcha, annonçant qu'on allait fermer le cimetière.

Thérèse se leva, mit une pièce d'argent dans la main de cet homme auquel elle recommanda la tombe, et, lente, éplorée, se retourna à chaque pas, elle ne tarda pas à reprendre le chemin de la ville.

Je l'escortais de loin, n'osant pas l'aborder, lui parler... Oh ! certes, non !... mais tout prêt à la soutenir si elle venait à chanceler, lui crier : Me voilà ! si je sentais qu'elle eût besoin d'un ami.

Elle regagna sa maison, sans même m'avoir aperçu.

Je rentrai chez moi vivement pour lui écrire, car je crois déjà vous l'avoir dit, la pauvreté de Karl Stein était un fait notoire, et d'après quelques nouveaux renseignements pris la veille, je savais qu'il avait épousé une orpheline sans fortune, je savais que Thérèse allait se trouver seule au monde, entièrement seule, et sans ressources peut-être ? Or, moi, j'étais riche, et m'accusant de la mort de Karl, je voulais mettre toute ma fortune à la disposition de sa veuve. N'était-ce pas là mon devoir ?

La soir même, j'avais la réponse de Thérèse.

Elle refusait, noble enfant ! bien plus, elle se disait reconnaissante de ce qu'elle appelait mon dévouement ; elle ne voulait pas me croire aussi coupable que je le disais, elle prétendait me consoler... elle !

—Oh ! m'écriai-je, j'irai la voir et je saurai bien la contraindre à accepter ce qui sera, après tout, que le prix du sang... le prix du sang de Karl !

Hélas ! c'était là ce qui sans doute avait dicté le refus de Thérèse.

Lorsque je me présentai chez elle le lendemain, elle était déjà partie, elle avait disparu. Vainement j'interrogeai les voisins, vainement je fis toutes les recherches imaginables ; il me fut impossible de retrouver ses traces. J'y renonçai enfin, mais avec un désespoir profond, mais avec une sorte de pressentiment fatal.

—Mon Dieu ! me disais-je, puisque vous ne m'avez pas permis cette réparation, quel chââtiment réservez-vous donc à mon crime ?

(A suivre)

LE PRETENDU MEURTRE DE TROIS-RIVIERES

Enquête du coroner

Trois-Rivières, 24.—Le prétendu assassinat de Mont-Carmel, se résume à ceci :

Samedi, Benjamin Lagacé, s'en retournait chez lui en voiture, de même que plusieurs autres personnes de Mont-Carmel, qui étaient venues au marché de la ville.

Avant de se laisser chacun amener ses compagnons, chez un ami, et payait la traite.

Benjamin Lagacé, qui est âgé de 26 ans, marié depuis un an, n'est arrivé chez son père qu'à sept heures, samedi soir, un peu gommé et transi de froid.

Il se coucha par terre près du poêle. Il s'éveilla vers une heure, dimanche matin, se plaignant de fortes douleurs au ventre.

Lagacé expira une demi-heure après.

Lundi, M. Lagacé, père, se trouvait chez M. le greffier de la paix, ici, et portait plainte contre six des compagnons de route de son fils, prétendant qu'il avait été battu, etc., etc.

Déjà, le départ du coroner et des grands constables Bellefeuille et Dusablon pour Mont-Carmel.

Après une enquête qui a duré jusqu'à cinq heures, hier matin, le verdict suivant a été rendu : "Mort de maladie des intestins causés par l'abus des liqueurs et le froid."

L'article du "Trifluvien"

REFUTATION ET APPLICATIONS

Les attaques de l'Electeur

L'ENTREVUE DE M. PLAMONDON

Une citation de Mgr Lafleche

Notre confrère du *Trifluvien* publie un long article au sujet de l'écrit intitulé : *Question de morale*, publié dans ses colonnes durant les élections, et qui a fait tant de bruit.

Notre confrère défend victorieusement la position qu'il a prise, et répond sur toute la ligne aux attaques de la presse libérale.

Nous croyons utile de reproduire une grande partie des explications et des réfutations du *Trifluvien* :

Sous le titre qui précède nous avons publié le 20 février dernier, une étude par laquelle nous avons posé et résolu la question suivante savoir : "S'il était permis, en conscience, de voter pour M. Mercier et ses suppôts." Après avoir, en peu de mots, rappelé les malversations dont M. Mercier et ses collègues sont notoirement et indubitablement reconnus coupables, nous avons tout naturellement conclu qu'il n'était pas permis, en conscience de voter pour eux non plus que pour les candidats disposés à les maintenir au pouvoir.

Notre écrit basé sur les principes élémentaires du christianisme et même du simple droit naturel était indiscutable au point de vue de la doctrine. Il n'était que l'expression formelle de la conscience publique. Pour preuve que cet écrit répondait au sens intime de la population nous pourrions rappeler qu'il a reçu l'approbation de l'immense majorité des journaux catholiques et même des journaux protestants de cette Province.

Nous pourrions également invoquer le verdict populaire du 8 mars, verdict qui n'a pu être inspiré que par les dictées de la conscience.

Il s'est cependant rencontré quelques personnes aveuglées par l'intérêt ou l'esprit de parti, à qui notre article n'a pas eu le don de plaire. De ce nombre il faut compter la société Pacaud & Cie, qui a pour organe l'*Electeur*. Il faut aussi compter l'insigne et prétentieux M. Choquette, député du peuple de Montmagny.

Certains journaux conservateurs avaient, paraît-il représenté l'article du *TRIFLUVIEN* comme étant conforme à l'opinion de Mgr l'évêque des Trois-Rivières. En cela, ils n'avaient pas tort, puisque l'article était vrai, d'accord avec les principes élémentaires de la doctrine chrétienne, il devait nécessairement être conforme à l'opinion des théologiens. Nous établissons ci-après que cet avancé des journaux conservateurs était d'ailleurs bien fondé.

Le député Choquette qui s'y entend en morale comme un aveugle en couleurs se trouvant froissé des dires de ces journaux, adressa à Sa Grandeur Mgr des Trois-Rivières deux télégrammes lui demandant de désavouer sans délai l'écrit du *Trifluvien*. Un tel homme ne doute de rien. Dans son opinion Mgr devait s'empresse de faire des excuses publiques, non pas pour ses faits mais pour les faits et gestes de tous les journaux et politiciens qui n'avaient pas eu le don de faire de la morale conforme au goût des mercérisés. Malgré les sérieuses sommations du farouche député, Mgr Lafleche ne crut pas à propos de confier au télégraphe les commandements de Dieu et de l'Eglise, qui sont d'ailleurs connus même à Montmagny. Aussi fut-elle grande la colère du député du peuple de Montmagny, et grande l'indignation du journal rouge.

Ce n'est qu'après l'issue de la lutte électorale que l'*Electeur*, pour montrer à ses lecteurs jusqu'à quel point un rouge de sa trempe peut porter l'audace, citait les télégrammes de M. Choquette restés sans réponse et faisait entre autres commentaires la réflexion qui suit : Mgr Lafleche mis en demeure par "un député du peuple, a dédaigné de répondre, et la calomnie a fait son œuvre."

C'est sans plus de cérémonie qu'un évêque est accusé, jugé et condamné. L'*Electeur* appelle "œuvre de la calomnie" la divulgation de la vérité. Evidemment les gens qui dirigent ce journal n'ont pas de notions bien claires sur la morale. Quand au rédacteur en chef nous sommes depuis assez longtemps fixés sur les principes qu'il professe. Nous nous rappelons que ce Monsieur assistant à la célébration du 25^e anniversaire de la fondation du Séminaire des Trois-Rivières, s'est permis dans son discours, de faire un éloge

pompeux de Victor Hugo et de le louer d'avoir mérité les honneurs du Panthéon. M. Barthe disait cela comme la chose la plus naturelle du monde, en présence de l'évêque, d'une foule de prêtres et autres catholiques. Ce monsieur ne paraissait pas se douter qu'il insultait au sens catholique en faisant l'éloge d'un apostat. Il ne paraissait pas s'apercevoir que les prétendus honneurs du Panthéon dont il parlait sont considérés par tout vrai catholique comme un outrage et un sacrilège parce qu'ils consistent dans la profanation d'une église catholique, savoir, l'église de Ste Geneviève à Paris dont les impies et les athées se sont emparé pour y déposer les ossements des scélérats qui leur ressemblent.

Notre confrère s'occupe ensuite de la fameuse entrevue de M. l'abbé Plamondon, curé en retraite :

Les premières paroles que l'on y prête au Rév. Plamondon, c'est qu'il aurait dit qu'il ne lit plus le *TRIFLUVIEN*, parce que ce dernier journal a été condamné à payer des dommages au Dr Trudel, pour calomnie. C'est pousser le scrupule un peu loin, surtout quand on sait que le jugement qui nous condamne n'est pas même final, puisque la cause est en appel, et qu'il y a tout lieu de croire que ce jugement sera renversé. Un fait pour nous tout à fait inexplicable c'est que ce Rév. Monsieur, qui ne peut lire un journal qui a été condamné une fois, ne craigne nullement de lire un journal comme l'*Electeur* qui a été maintes et maintes fois condamné à des dommages par les tribunaux, et dont le propriétaire, M. Pacaud, est actuellement sous le coup de poursuites en restitution de deniers et en dommages pour un montant de \$140,952.00.

Le *Trifluvien* cite ensuite un extrait du livre de Mgr Lafleche, *Considérations sur la société civile*, pour démontrer que son article est en tout conforme aux enseignements de son Ordinaire.

Nous reproduirons cette belle page du grand évêque des Trois-Rivières.

Revue des journaux

Le *Canada* se prononce en faveur de l'impôt direct pour combler le vide que créerait la disparition des droits de douane, en cas de réciprocité illimitée.

La *Presse* termine un article intitulé *Ty rannie Economique*, et traitant des effets du bill McKinley, par ces mots :

Surpris et menacés d'une perturbation économique et sociale des plus graves, les pays étrangers ont tiré du bill McKinley tout le peu qu'ils pouvaient en tirer. Ils y ont, pour la plupart, répondu par des mesures analogues et se préparent silencieusement à s'affranchir du joug des Etats-Unis, tant en augmentant leurs rapports entr'eux qu'en encourageant le développement commercial et industriel des pays produisant des matières premières similaires à celles provenant des Etats Unis.

La *Patrie* refuse de croire que le vote du 8 mars ait rendu les canadiens-français dignes du respect des honnêtes gens. A cela le *Citizen* répond :

"La récente election générale de Québec a été pardessus tout une election où l'honnêteté gouvernementale était en jeu. Il est vrai que le coupable était l'un des soutiens du parti libéral et que sa défaite a été une victoire conservatrice. Ce n'est pas cette circonstance mais l'aspect moral de ce cas particulier qui a provoqué dans toutes les régions habitées par l'élément anglais des remarques élogieuses à l'adresse des Canadiens-Français."

Mais la *Patrie* rétorque :

Ce n'est pas nous qui le lui avons fait dire, mais le confrère répète que les éloges en question, nous ne les aurions pas eus si le résultat du vote eut été différent.

Certes, si nous n'avions point mérité d'éloges, personne n'aurait pu nous en faire, et nous n'aurions pas pu raisonnablement y prétendre.

En chassant la canaille, les canadiens-français ont prouvé qu'ils peuvent, sans le savoir, commettre une erreur, mais que, du moment où ils s'en aperçoivent, ils savent noblement la réparer. Ils ont prouvé de plus que leur honnêteté proverbiale n'est pas éteinte, et qu'on ne la méconnaît point impunément.

C'est un acte louable. Qu'y a-t-il d'étonnant qu'on nous en félicite ?

Ce serait tout autre chose si nous avions renouvelé notre confiance à des hommes convaincus de malversations publiques.

Le *Citizen* se prononce contre la réduction des droits de transport sur le canal Welland.

Si le gouvernement, dit-il, accorde la remise des droits sur les vaisseaux transbordant à Ogdensburg, le grain en route pour Montréal, notre marine ne comptera plus dans les affaires, les vaisseaux américains pouvant obtenir des cargaisons de retour en charbon à Oswégo, privilège encore refusé à leurs rivaux.

L'association de la marine canadienne qui doit connaître l'intérêt de notre marine, a protesté auprès du gouvernement, contre cette réduction. Il peut néanmoins y avoir en faveur de cette réduction, des raisons d'Etat provenant du désir de notre gouvernement d'enlever aux américains, même un semblant d'excuse pour nous accuser de manquer aux obligations de notre traité ; mais dans notre opinion, quoique sur ce terrain, cette concession pourrait être justifiée, ce serait aux dépens de notre transport maritime intérieur qui subirait une grande perte.

Les écrivains du *Globe* ont beau se radoucir de temps à autre, par exemple, en temps de luttes électorales, leurs véritables sentiments à notre égard finissent toujours par percer. Le *Globe* déteste cordialement M. McCarthy en raison de ses principes politiques, diamétralement opposés à ceux de ce journal. Cependant, quand il s'agit de la langue française, le rapprochement se fait vite. Le 21 courant, ce journal, parlant du nouveau projet de loi de M. McCarthy, dit :

"Il n'y a aucun besoin de tolérer l'usage du français comme langue officielle dans le Nord-Ouest, et il serait dangereux pour le maintien de la Confédération de refuser aux nouvelles provinces de l'Ouest la liberté de choisir leur système d'école."

Le *Mail*, répudié par Sir John McDonnald lui-même, n'a pas le temps d'écrire une ligne contre nous, que les organes libéraux en tiennent le parti conservateur responsable. Faut-il, à bien plus fortes raisons, puisque le *Globe* est l'organe en chef des libéraux, tenir le parti libéral solidaire des attaques de ce journal ?

La *Semaine Religieuse* de Québec, dans son dernier numéro, donne un conseil à M. Tarte qui en a bien besoin, de ce temps-ci surtout :

"Une grave question," le *Canadien*, du 17 mars, accuse une partie nombreuse du clergé de s'être publiquement jeté dans la mêlée électorale, et interpelle l'épiscopat à ce sujet. Cette charge est une nouvelle erreur du jugement de celui qui en est l'auteur. S'il y a eu, quelque part, transgression de la discipline ecclésiastique en matière d'élections, c'est devant le tribunal des évêques qu'il faut porter plainte, et non devant le tribunal incompetent de l'opinion publique.

M. Tarte prêchait la même doctrine, autrefois. Mais se contredire et condamner son passé, est le dernier de ses soucis.

M. l'abbé Léon Provencher, décédé hier au Cap Rouge, était membre de la société d'une messe section provinciale, et de la caisse St-Joseph.

B. PH. GARNEAU, PTRE.,

Secrétaire.

Arch., de Québec }
23 mars 1892 }

Comte de Prescott

L'Original, 25—M. Cloran, qui avait été mis en nomination hier à Prescott, a résigné en faveur de M. J. Proulx. Ce dernier se trouve maintenant le seul candidat libéral. A la dernière election, il avait remporté le comté par 700 voix.

L'Hon. M. Abbott sera fait baronnet

Ottawa, 24—Il est entendu dans les cercles politiques de la capitale que l'honorable J. J. C. Abbott, premier ministre de la Puissance du Canada, sera sous peu élevé au rang de baronnet, par Sa Majesté la reine Victoria. C'est là une récompense de son long dévouement à la chose publique.

Les histoires de "l'Electeur"

LES FAITS RETABLIS

Nous lisons dans l'*Electeur* :

On raconte que la nomination de l'honorable M. Chapais au Conseil législatif n'a pas été faite sans se heurter à de sérieuses difficultés.

Il y avait trois candidats sur les rangs : M. le notaire Charlebois, M. le notaire Wenceslas Larue et M. Chapais.

M. Angers favorisait M. Charlebois, M. Flynn favorisait naturellement M. Larue. Le commissaire des terres voulait s'acquitter d'une dette de reconnaissance.

Où se rappelle, en effet, que pendant la formation du gouvernement de Boucherville, c'est M. le notaire Wenceslas Larue qui fit signer une requête demandant au premier ministre de prendre M. Flynn dans son cabinet.

Le gros du parti était pour M. Chapais. M. Angers et M. Flynn ont dû céder, mais non sans éprouver une certaine mauvaise humeur.

Nous devons donner à ces cancans malveillants un démenti catégorique.

M. Chapais n'était pas sur les rangs pour le siège de conseiller législatif. Il a accepté la nomination pour des raisons qu'on lui a fait reconnaître comme excellentes. Voilà tout.

Et de plus il n'y a eu, dans cette circonstance, aucune des intrigues, aucun de ces tiraillements dont parle l'*Electeur*.

Nous tenions à ne pas laisser le public sous une fausse impression à ce sujet.

UNE NOUVELLE

Nous publions demain en première page une charmante nouvelle intitulée *Christiane*. Nos lectrices la liront certainement avec plaisir.

A jeudi.

FEU L'ABBE PROVENCHER

Il nous fait peine d'avoir à annoncer la mort de l'abbé Provencher, ancien curé de Portneuf.

L'abbé Léon Provencher naquit à Bécancour, le 10 mars 1820, et était fils de Joseph Provencher et de Geneviève Hébert. Il fut ordonné prêtre à Québec le 12 septembre 1844 et fut nommé vicaire à St-François de la Beauce ; en 1847, il fut transféré à Saint Gervais, et l'année suivante, 1848, nommé curé de Tring, de l'Île Verte en 1855, de St-Joachim en 1854 et de Portneuf en 1862.

En quittant Portneuf, il se retira au Cap Rouge. Depuis lors il se voua tout entier à l'étude des sciences naturelles, et entreprit la publication du *Naturaliste Canadien*, qui a été l'œuvre capitale de sa vie. Nous y trouvons dans un ordre parfait le résultat des travaux de ce savant dont le nom était bien connu dans le monde des naturalistes des Etats-Unis et même de l'Europe.

M. l'abbé Provencher a aussi laissé des travaux populaires sur l'horticulture, et des récits de voyage fort intéressants, entre autres d'un pèlerinage en Terre-Sainte, et d'une excursion aux pays tropicaux et en Floride.

Le nom de M. l'abbé Provencher restera acquis à l'histoire comme l'un des plus zélés promoteurs de la science, et il fera toujours autorité.

BREVETS DE GUERRE

Préparatifs de la Russie contre l'Autriche et l'Allemagne

Londres, 23—Le correspondant du *Chronicle* à Vienne dit que le Général Gourke est allé à St-Petersbourg et a consulté le Czar sur un plan d'action dans le cas d'une guerre avec l'Autriche et l'Allemagne. A une réunion où se trouvaient le grand duc Vladimir, le grand duc Alexis, le ministre de la guerre et autres chefs militaires, on a décidé que le général Gourke prendrait l'offensive sur la frontière Austro-Allemande et que le général Shouvaloff commanderait le corps d'armée de défense.

Les derniers mouvements des troupes russes ont causé beaucoup d'émoi ici.

Finances provinciales

DEUX TABLEAUX DE M. SHEHYN

Dépenses et revenus

LA TACHE DU NOUVEAU CABINET

Il y a dans le discours budgétaire de M. Shehyn, prononcé l'an dernier, deux tableaux qui jettent un jour lugubre sur la situation financière, telle que l'avait faite nos adversaires.

C'est à la page 13 du discours budgétaire que l'on trouve ces tableaux.

M. Shehyn commençait par donner l'état des recettes ordinaires pour trois ans : 1888, 1889 et 1890 :

1888 Recettes ordinaires.....	\$3,738,228.30
1889 " "	3,627,932.20
1890 " "	3,536,495.79

10,902,656.38

Hâtons-nous de dire que nous n'acceptons pas ces chiffres. Nous avons démontré maintes fois qu'ils sont inexacts. Mais nous prenons les tableaux tels que nous les présentait l'ancien trésorier.

Et chacun se convaincra que l'état reproduit ci-haut indiquait dans les recettes une progression descendante. Trois millions sept cent mille, trois millions six cent mille, trois millions cinq cent mille.

A la baisse les revenus !

Passons aux dépenses.

M. Shehyn nous donnait cet état

1888 dépenses ordinaires.....	\$3,365,032.36
1889 " "	3,513,618.64
1890 " "	3,881,672.95

10,790,323.95

Cet état mettait en pleine lumière le fait brutal de l'augmentation des dépenses.

Progression ascendante ! Trois millions trois cent mille, trois millions cinq cent mille, trois millions huit cent mille.

A la hausse les dépenses !

Voilà où en étaient les finances de la province sous l'administration Mercier.

C'est l'ancien trésorier, M. Shehyn, qui nous disait lui-même que les recettes diminuaient tous les ans, tandis que les dépenses augmentaient tous les ans, durant son passage au Trésor.

Le gouvernement de Boucherville a donc une tâche ardue à accomplir.

Il doit renverser ces tableaux : diminuer graduellement les dépenses, s'efforcer de maintenir et de grossir le revenu.

Lorsque le gouvernement Ross est tombé, ces dépenses de la province étaient de \$3,032,000.

Aujourd'hui elles sont de plus de \$4,000,000.

Il faut de toute nécessité retrancher au moins \$500,000 ou \$600,000 du budget.

Peut-on pratiquer cette opération d'un seul coup. Faudra-t-il deux ou trois ans pour arriver à ce résultat sans faire souffrir le service public ? Ce sont là des questions que l'étude et l'expérience aideront à résoudre.

Mais dans tous les cas ce qui est certain c'est que la réforme financière s'impose.

C'est là une des tâches les plus pressantes du nouveau cabinet.

LE "CANADIEN" ET LE CLERGE

ON VEUT EGARER L'OPINION

En réponse aux élucubrations du *Canadien* sur l'intervention du clergé dans sa politique, l'*Etendard* publie un excellent article, d'où nous extrayons ce qui suit :

Les évêques parlent quand il le faut, quand ils le jugent à propos, et laissent passer comme des polissonneries indignes de la moindre attention les sommations des Choquette, des Tarte et autres oiseaux du même acabit.

Israël aura le sort de Choquette. Mais si ce dernier a mis tout simplement son affront dans sa poche, le grand sire du *Canadien* n'entend pas être de si bonne composition.

Si les évêques ne lui donnent pas satisfaction, il s'adressera au pape tout simplement.

"C'est ailleurs que nous chercherons le redressement des torts qu'ils (les évêques) nous ont causés."

"Justice, Saint-Père !" s'écriera de nouveau M. Tarte

Or, tout ce beau tapage n'est que pour la galerie. M. Tarte ancien champion des doctrines catholiques et ultramontaines, satisfaitement la conduite qu'il devrait tenir si, réellement, il croyait avoir été victime de l'intervention injuste de membres du clergé. Il sait très bien que ce n'est point par la voie de la presse et dans les termes qu'il emploie qu'un catholique doit s'adresser à un évêque à plus forte raison à l'épiscopat du pays.

Si M. Tarte et ses amis croient, avoir été lésés, par quelque membre du clergé, pourquoi n'adressent-ils pas au supérieur de ce prêtre un mémoire portant accusation précise et explicite avec preuves à l'appui ?

Nommez les délinquants, messieurs, définissez le délit et prouvez-le devant les autorités compétentes ; il n'y a pas autre chose à faire.

Adressez-vous convenablement et dignement aux tribunaux ecclésiastiques ; vous serez entendus.

Vous savez tout cela.

Mais comme vous savez aussi que vous n'avez pas de griefs sérieux et que vous seriez à seule fin de faire du tapage et d'éventer votre dépit, vous prenez de tout autres moyens. Vous vous servez du télégraphe et des journaux.

* Vous envoyez des sommations impudentes et vous faites des menaces en l'air.

Tous ces tonnerres de fer blanc sont bien assourdissants, mais aussi bien inoffensifs.

Nous l'avons dit et nous le répétons : le clergé en masse, comme tous les honnêtes gens du reste, avait dû retirer sa confiance à M. Mercier. Cela était bien connu ; mais, comme question de fait, il est vrai de dire qu'il a gardé dans la lutte, comme corps, une stricte neutralité.

Des indiscretions ont pu être commises par des partisans trop zélés appartenant à l'un ou à l'autre camp : ce sont là des exceptions dont les ministériels ont souffert tout autant que les mercieristes, sinon plus.

La véritable cause de la colère de ces derniers contre le clergé vient de ce que celui-ci n'a pas voulu se jeter dans la lutte pour la défense des boodlers.

L'Electeur avait annoncé, dès le début de la campagne, que les prêtres "se battraient comme des lions pour M. Mercier."

C'était là l'illusion du chef, qui s'imaginait réellement avoir le clergé à sa remorque, et cette opinion, les frères et amis la partageaient (comme ils partageaient tout le reste.)

Mais le clergé n'a pas répondu à l'attente de la petite camarilla chargée des dépouilles de la province.

Indéigne !

Et voilà pourquoi M. Tarte envoie ses sommations publiques à l'épiscopat.

Il n'aura pas même la réponse de Choquette.

Une lettre publique

AUX ELECTEURS DE L'ISLET

M. P. B. Casgrain, que des irrégularités malheureuses viennent de priver d'un mandat qui lui appartenait, a adressé à ses électeurs une lettre où il exprime les mêmes sentiments patriotiques que dans son premier et retentissant manifeste.

Nous publions cette lettre *in extenso* :

Messieurs les électeurs du comté de l'Islet,

* Je viens vous remercier bien sincèrement du témoignage d'estime et de confiance que vous m'avez donné en m'offrant une sixième fois votre mandat. Je l'ai accepté, à votre demande et dans votre intérêt, et vous m'avez donné une majorité absolue de vos votes, laquelle a été échangée en une minorité de deux voix sur un décompte devant le juge, et ce à cause de la simple négligence d'officiers d'élection. Il n'est pas juste d'être frustré de votre libre choix et de le voir ainsi abusivement annulé. J'espère, pour votre satisfaction, que je parviendrai au siège en chambre qui vous appartient autant qu'à moi.

En même temps, je dois vous féliciter d'avoir, vous aussi, comme la très grande majorité de nos concitoyens, fait noblement votre devoir en rachetant, avec cœur, l'honneur de notre belle et catholique province, et en éloignant pour toujours de l'administration de la chose publique des hommes corrompus et corrupteurs, qui avaient indignement abusé de notre confiance pour se hisser au pouvoir

sous de faux dehors. Parvenus ainsi, ils cherchaient à s'y maintenir par une corruption éhontée et systématique et par un péculat inouï et sans bornes. Tout chez eux pour eux était vénal. Il n'y avait qu'un Cerbère chez Plutus, dieu de l'or. Ici, il y en avait un à chaque porte officielle. Réjouissons-nous tous de l'immense soulagement que nous ressentons partout aujourd'hui d'en être une bonne fois débarrassés. Nous avons établi un gouvernement grave et sain, né du peuple et créé d'après les principes reconnus de la constitution. Appelez le usurpateur, si vous l'osez encore. Le verdict populaire a acclamé les nouveaux ministres et celui seul auquel on s'est attaqué a reçu la plus haute sanction de son entrée dans les conseils de notre Souverain par une majorité de 1,368 voix, laquelle a étouffé tous les aboiements des criards.

Dans la lutte engagée contre les concussionnaires publics, votre comté est le premier qui comme l'avant-garde, a battu la marche et, par ma bouche, a donné du clairon d'alarme lequel s'est répercuté d'écho en écho, de comté en comté, jusqu'à chaque extrémité de la province ; et la grande voix du peuple, éclatante et ferme a répondu vivement à l'appel. D'un concert presque unanime elle a remercié notre digne lieutenant-gouverneur du courage civique qu'il a déployé en se mettant à la hauteur de la situation.—situation difficile et exceptionnellement délicate pour lui. Par devoir et avec notre charte en main il a, au nom de la loi humaine, naturelle et divine, chassé de son conseil des ministres infidèles et prévaricateurs, indignes et incapables de gouverner honnêtement, violateurs de la loi et de leur serment. Il ne reste plus qu'à la justice, dans son cours ordinaire, de faire leurs procès en bonne forme, avec toute la latitude possible pour se défendre et démontrer leur innocence, et puis continuer ce procès en Cour Romaine, s'il y a lieu.

Quel contraste aujourd'hui avec la *bravache* insolente et la folie rageuse de ce feu premier-ministre, comte Mercier, qui dans son dépit promettait sûrement de reveur et d'aller chasser ce gouverneur de Spencer Wood !

Quos vult perdere Deus prius dementat. N'est-ce pas vrai ?

Que dirai-je maintenant à ceux des électeurs de l'Islet, qui, en s'isolant, sont restés sourds à ce grand cri de réveil national, soulevé par une opinion émue, éclairée, vraiment saine et patriotique ?

Ils n'ont pas voulu voir et croire que j'étais avec le pays et que le pays était avec moi. Pourtant pendant près de vingt ans ils m'ont cru sur ma parole d'honnête homme, et cette fois le grand nombre de mes bons amis m'ont abandonné pour se laisser séduire par les divagations intéressées de Pacaud dans l'Electeur, qui plaçait sa cause pour lui et ses complices. Mes anciens supports m'ont tourné le dos pour se laisser guider par quelques esprits faux, têtes folles, vendeurs d'ellébore, ou de Miquelon. Ensemble ils se sont écartés en plein jour du droit chemin, en se mettant un bandeau sur les yeux, sur lequel on voyait écrit : *Esprit de parti*, et qu'eux naturellement ne pouvaient pas lire. Il me fait peine de dire que la tête a tourné à de bons libéraux de vieille roche, braves gens, honnêtes au fond de l'âme, qui s'archoutaient contre le sens commun, la froide raison et l'opinion nettement formulée dans le pays par tous les honnêtes gens. Et pour toute raison, à leur dire, M. Casgrain avait viré son capot et brisé le parti ; lui jusque là un si brave homme ! un si honnête homme ! Assurément, il radotait, ou s'était vendu. J'avais sciemment tourné le dos à la canaille, à bon droit, et bien fait : voilà tout. L'approbation de mes concitoyens, je l'ai et dans la mesure de mes forces, quand j'aurai l'occasion, je m'efforcerai chaque fois de la mériter davantage. C'est la plus belle récompense qu'on peut trouver en soi-même par le sentiment du devoir accompli, et heureux celui qui travaille à s'en rendre digne.

Qu'ai-je vu dans cette lutte ? Des aveugles conduire des aveugles, des ignorants enseigner la doctrine parlementaire sans jamais l'avoir étudiée, et d'autres s'en faire juges sans savoir lire. A tous ces libéraux qui n'y voyaient goutte, ou tout autrement que le reste du pays, j'avais, par indulgence motivée, donné (c'est-à-dire à ceux de bon sens et non pour les entêtés) deux, trois, ou six mois au plus tard pour se reconnaître, revenir à résipiscence et me donner enfin raison. Maintenant la chose est faite, et dans les 24 heures la question a été décidée par le peuple, sans appel et dans mon sens. C'est une leçon pour eux de ne plus se laisser habler à l'avenir par des trompeurs et des charlatans, et pour ne pas rester à part, isolés, comme une infime minorité, parmi les rangs des honnêtes libéraux, qui se sont tous ralliés en hommes de cœur et en vrais patriotes aux honnêtes gens de toutes couleurs politiques

en vue du salut commun et de notre honneur national.

Ils faut qu'ils viennent, mes anciens à se persuader, et je le dirai à tous les récalcitrants, qu'il y a quelqu'un qui a plus d'esprit que vous et moi et nous tous ensemble, et celui-là c'est tout le monde. Il fallait s'en apercevoir à temps, puisqu'il n'avait pas à se tromper sur Barabas, cette fois. Ce qui ne m'empêche pas de leur vouloir tout le bien possible et de leur en faire malgré eux.

Pour vous tous, messieurs les électeurs de l'Islet, et tous autres en général, mon programme n'était-il pas vrai en tout point ? Je cherche de tous côtés des journaux qui l'aient contredit en fait ou en droit et je n'en trouve pas. Au contraire il a fait le tour de la presse et du pays sur tous les *hottings* et a reçu une approbation si marquée, et produit un effet tel, qu'il a servi de ralliement à tous les citoyens amis du bon gouvernement et vengeurs de la moralité publique outragée.

Je suis fier maintenant de dire que, en effaçant tout esprit de parti, je n'ai pas frappé un coup d'épée dans l'eau, quand, en face du pays, sans peur et haine, j'ai attaqué corps à corps le groupe Mercier et ses satellites. N'ai-je pas essayé de contribuer ma bonne part à les jeter sur le carreau, et lui, le pauvre malheureux, il est tombé et tombe encore et plus bas que je ne l'ai annoncé. Relisez, incroyants, ce manifeste, s'il vous plaît, et voyez si j'ai essayé de vous tromper d'un cheveu. Non, pas plus alors que jamais ci-devant. Je vous l'ai dit : j'y vois clair et suis dans le vrai. Je le répète après l'Electeur tout entier presque.

De nouveau, je remercie particulièrement ceux qui m'ont supporté avec tant de dévouement pour moi et notre bonne cause.—Ceux qui, sans esprit de parti, (et il y en a) ont cru devoir consciencieusement voter contre moi, je n'ai pas à les blâmer. A ceux qui, sans raison valable, n'ont pas voté, je dis qu'ils ont manqué gravement à leur devoir et je ne les reconnais plus, ni comme électeurs ni comme citoyens. Ce sont des zéros.

Je n'ai rien à faire avec les cas réservés.

Si j'éprouve un regret, en vous disant au revoir, c'est de ne pouvoir être à temps à mon siège en Chambre pour prendre part devant la grande enquête d'Etat, au procès des ex-ministres et de leurs créatures et complices. Ayez bon courage en attendant. Nous avons gagné sur toute la ligne et fauché comme dans un pré. Il en reste encore un petit débout. Il eut mieux valu pour lui disparaître dans la mêlée, a-t-il dit. Je le crois, nous verrons.

Je demeure toujours,

Votre fidèle serviteur,

P. B. CASGRAIN.

MONASTERE DES URSULINES DE STANSTEAD

Le 19 courant était jour de grande fête au monastère des Ursulines du Sacré-Cœur de Stanstead. On y célébrait la première profession religieuse.

En l'absence de Mgr l'Evêque, M. le Chapelain présidait. MM. A. Maltais, E. W. Dufresne et G. H. Gaulin assistaient au chœur.—Le Cloître respirait le calme et la paix, l'autel était orné comme aux plus beaux jours, les hymnes et les cantiques portaient l'âme vers le ciel.—M. l'abbé Maltais, professeur au séminaire de Sherbrooke, dans une allocution bien pensée et bien dite, fit comprendre ce qu'est la vraie Religieuse.

Puis pendant le St-Sacrifice, au moment solennel de la communion, la voix douce et ferme de la Récipiendaire se fit entendre pour se consacrer irrévocablement à Dieu, promettant au Seigneur, Pauvreté, Chasteté, Obéissance et dévouement à l'instruction des petites filles selon la règle de St. Augustin et les constitutions du Monastère de St-Ursule.

La nouvelle professe, Mlle Marie-Alphonse Drouin, sera désormais connue sous le nom de Sr. St. Joseph.

Le monastère du Sacré-Cœur de Stanstead compte huit Religieuses converses, trois novices et une postulante. Un grand nombre d'élèves, catholiques et protestantes, venant de toutes les directions, y reçoivent une éducation solide et chrétienne. Puisse de généreux bienfaiteurs se rappeler que cette Institution qui fait tant de bien dans cette partie du pays, n'a pas encore acquis son entier développement et que l'enceinte aujourd'hui trop étroite doit s'élargir davantage, si l'on veut qu'un plus grand nombre de jeunes personnes viennent se nourrir du pain de la science et se former aux vertus qui font les femmes fortes.

UN Témoin.

Parlement Fédéral

2ième session.—7ième parlement

Exposé budgétaire

Un surplus

Relations commerciales

La réciprocité avec les Etats-Unis

Ottawa, 22.

L'hon. FOSTER a prononcé cette après-midi son exposé budgétaire.

Il a commencé par faire un résumé des recettes et dépenses depuis l'année 1888, et montré qu'il avait rempli les promesses faites au pays de ne pas augmenter les dépenses et de les tenir dans les limites de nos revenus. En 1888, la dépense a été de \$36,900,000 en chiffres ronds, et en 1890-91 elle n'a pas dépassé \$36,343,567. L'intérêt sur notre dette a diminué à \$1.90 par tête en 1888, à \$1.76 en 1891. Pour l'exercice 1891-92 la dépense n'excédera pas les prévisions faites l'an dernier, \$36,650,000, et les revenus vont dépasser cette somme de \$5,000.

Ce surplus n'est pas considérable, mais après les réductions opérées dans les revenus par l'abolition de la taxe sur les sucres, le pays ne peut pas s'attendre à avoir un excédent aussi considérable que les années précédentes.

Sir Richard Cartwright a tenté de nuire au Canada et cela dans un moment où le marché monétaire était très méfiant par suite des désastres survenus dans la République Argentine et autres contrées de l'Amérique du Sud. C'est ce moment là que Sir Richard a choisi pour écrire dans l'*Economist*, de Londres une lettre dans laquelle il disait que les taxes avaient été triplées en Canada depuis quinze ans, ce qui était une fausseté; que l'émigration avait été effrayante et la dépréciation dans la valeur des terres considérable, ce qui était une exagération.

Sir Richard exagérait encore et causait un tort considérable au Canada, lorsqu'il disait que les cultivateurs étaient plus pauvres qu'en 1878, que le Canada avait perdu un million et demi de ses enfants depuis dix ans, que les taxes enlevaient chaque année soixante millions aux cultivateurs et que la prospérité du Canada était chose impossible. Mais heureusement Sir Richard n'a pas été plus cru en Angleterre qu'il ne l'a été en Canada où les électeurs ne laissent passer aucune occasion de lui montrer combien ils désapprouvent sa politique et ses attaques à l'adresse du Canada.

Etudiant ensuite le mouvement du commerce, M. Foster dit que nous avons exporté pour 10 millions de piastres en 1891, de plus que l'année précédente et que le surplus, cette année comparé avec 1890, sera de treize millions. Nos exportations en Angleterre ont augmenté de 11 millions, mais celles aux Etats-Unis ont diminué de \$2,500,000.

Nos importations de lard des Etats-Unis ont diminué de huit millions de piastres l'année dernière, ce qui est autant de gardé dans le pays au profit de nos cultivateurs.

L'augmentation de 150 par cent constatée dans le trafic par les chemins de fer et par eau est la meilleure réponse possible à la prétention de Sir Richard Cartwright que notre commerce ne progresse pas. Cet état satisfaisant n'empêche pas cependant le gouvernement de travailler constamment à augmenter notre commerce. Des agences commerciales ont été établies à Paris, en Angleterre, dans les Indes et le Canada, déjà le commerce a ressenti les effets bienfaisants des efforts faits par nos agents dans ces pays.

Le 10 février dernier, le gouvernement a rempli une autre promesse faite au pays. Une délégation du gouvernement fédéral est allée à Washington où elle a été reçue avec la plus grande courtoisie par M. Blaine. Le gouvernement canadien a dans cette conférence, proposé au gouvernement américain de faire un traité de réciprocité qui aurait pour base le traité de la réciprocité de 1854, en y apportant les modifications requises pour les circonstances. M. Blaine nous a fait réponse que le gouvernement américain n'entrerait dans aucune négociation qui n'inclurait pas la réciprocité pour les articles manufacturés aussi bien que pour les produits naturels.

Les députés canadiens ont demandé alors si cette réciprocité ou sujet des articles manufacturés entre le Canada et les Etats-Unis signifiait un tarif différentiel pour ces articles manufacturés de l'Angleterre. M. Blaine a répondu que c'était bien cela : la signification que la réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis ne pouvait pas exister sans cela, car l'Angleterre est la principale concurrente des Etats-Unis. M. Blaine a ajouté aussi

qu'une condition *sine qua non* d'un traité serait l'obligation pour le Canada d'avoir un tarif uniforme à celui des Etats-Unis.

Après ces réponses, les députés canadiens et le gouvernement sur leur rapport sont venus à la conclusion que tant que cette politique dominerait aux Etats-Unis dans l'une ou l'autre des branches du congrès, le Canada ne pourrait espérer faire aucun traité ou convention commerciale acceptable au pays.

L'hon. M. MILLS soulève un point d'ordre. Il dit que M. Foster n'a pas droit de faire ainsi, dans un discours, un exposé des négociations qui aurait dû être fait au gouverneur-général dans un rapport du conseil de ministres, et déposé sur le bureau de la chambre.

Il dit qu'en l'absence de ce rapport personne ne peut contrôler l'exactitude de la concession donnée par M. Foster.

Sir JOHN THOMPSON répond que M. Foster est dans son droit de faire connaître, dans son discours du budget ce qui s'est passé à Washington.

Il le fait avec le consentement de ses collègues, et si ses déclarations n'étaient pas confirmées aux faits, il en serait responsable au gouvernement.

L'orateur décide qu'il n'y a aucune règle de la chambre qui empêche M. Foster de faire la déclaration qu'il vient de faire et qu'il l'a faite dans le moment qui convenait.

M. FOSTER termine son discours en donnant un tableau des importations considérables faites par l'Angleterre en lard, jambons, fromage, beurre, grains, produits que le Canada fournit en grande quantité, et dit qu'à l'avenir, la politique du Canada sera de tendre une main aux pays qui nous aident et de favoriser sur nos marchés les nations qui nous donnent accès aux leurs.

Sir R. CARTWRIGHT répond à M. Foster.

Il dit que le ministre des finances aurait dû lire toute sa lettre à l'*Economist* et non pas des extraits tronqués. Il ne répudie pas aujourd'hui cette lettre et il est prêt à en accepter la responsabilité. Cette lettre a été écrite en réponses à des calomnies lancées en Angleterre contre le parti libéral canadien par des politiciens sans aveu et par le haut commissaire lui-même.

En face de ces résultats désastreux, le pays a droit d'attendre que le gouvernement apportera quelques remèdes au mal. Loin de là, le gouvernement se contente de comparer la position au Canada à celle de quelques Etats, le Nouveau-Brunswick et les provinces maritimes, c'est que ces émigrants vers l'ouest sont toujours restés citoyens américains, tandis que nos compatriotes, en émigrant aux Etats-Unis, ont cessé de compter dans la population du Canada.

A six heures la séance est levée.

SÉANCE DU SOIR

Sir RICHARD continuant son discours à la séance du soir, dit que le gouvernement cherche à expliquer le résultat de sa politique à produire la prospérité dans les campagnes en disant qu'il y a courant très-fort qui porte les cultivateurs vers les villes, mais le gouvernement ne dit pas quel remède il faut apporter ce mal.

Le recensement nous dévoile aussi un autre mal dont souffre le Canada depuis plus de dix ans.

Le coût du transport des provinces de l'est aux provinces de l'ouest est un empêchement considérable au commerce et le marché canadien est trop restreint pour permettre l'expansion de nos ressources.

En résumé le gouvernement a failli dans ses promesses d'obtenir la réciprocité avec les Etats-Unis, a failli à retenir la population dans le pays et failli à obtenir un marché avantageux pour les produits canadiens.

L'exposé du budget de l'honorable M. Foster a enlevé hier le dernier espoir de l'opposition dans ses succès politiques de réciprocité, lorsqu'il a annoncé que le gouvernement américain exigeait comme principale condition d'un traité l'abandon par le Canada de régler lui-même son tarif et la nécessité d'imposer des droits différentiels sur les produits d'Angleterre. Pas un homme politique en Canada aurait accepté des conditions aussi humiliantes. L'état satisfaisant de nos finances et l'annonce d'un surplus ont achevé la déception de l'opposition.

L'hon. Tupper a achevé de dérouter les libéraux par un discours à l'exporte pièce faisant voir le côté futile des lubies de libre échange de Sir Richard et son impuissance à les faire accepter le pays.

M. BAKER propose l'ajournement du débat et à minuit dix minutes la Chambre s'ajourne à aujourd'hui.

L'élection de Welland

Une démission sur l'Intercolonial

Le tunnel de l'Île du Prince-Edouard

Ottawa, 23.

Au commencement de la séance, cet après-midi, M. Tisdale a soulevé une question de privilège au sujet de l'élection de Welland.

Dans sa motion, M. Tisdale demande que l'Orateur émette son mandat immédiatement pour une nouvelle élection ou que l'appel interjeté devant la cour Suprême porte seulement sur la perte ou conservation des décrets politiques de M. German. Les avocats de ce dernier ayant consenti à ce que l'élection soit annulée. Le siège a été déclaré vacant et l'Orateur devrait émettre son bref pour une nouvelle élection.

M. LAURIER dit qu'avant, cette motion aurait dû au moins être envoyée à M. German et aux juges de la cour Suprême.

Sir JOHN THOMPSON demande à M. Tisdale de laisser sa demande sur le bureau de la chambre comme avis de motion. Accepté.

Questions au ministère

En réponse à M. Sommerville, l'hon. Carling dit que le gouvernement a acheté deux mille copies du *Dominion Illustrated* à \$1 la copie pour distribution en Angleterre en vue de faire connaître le pays comme champ d'immigration.

En réponse à M. Devlin, l'hon. M. Carling dit que le chiffre public des rapports anglais de la ferme expérimentale est de 15,000 et celui de la version française, 3,000.

Bureau de poste de St-Césaire

M. BRODEUR se plaint que les personnes qui reçoivent des mandats d'argent au bureau de poste de St-Césaire sont obligées d'aller à Montréal pour en toucher la monnaie. Pourquoi le gouvernement ne prend-il pas les moyens nécessaires pour que ces mandats soient payés à la succursale de la banque de St-Hyacinthe, à St-Césaire.

Sir ADOLPHE CARON répond que le gouvernement n'a pas de fonds en dépôt dans la Banque de St-Hyacinthe. C'est la raison pour laquelle les mandats-postes n'y sont pas payés. Il étudiera cependant de nouveau la question en vue de trancher la difficulté.

Une démission sur l'Intercolonial

M. GUAY.—Copie de tous les témoignages donnés à une enquête tenue à Lévis dans le mois de février 1892, relativement à la démission de Michael Quinn employé régulier du chemin de fer Intercolonial aux usines de Hadlow, Lévis, avec copie de toute correspondance échangée entre Alfred Drake, chef mécanicien, pour le dit chemin de fer à Hadlow et les autorités du même chemin à Moncton, en rapport avec la démission du dit Michael Quinn.

M. Guay dit que M. Drake ayant démissionné pour cause d'ivrognerie prétendue et ayant deux jours après avoir retiré son accusation d'ivrognerie. M. Quinn a droit que toute la correspondance soit mise devant le public pour venger son caractère.

Hon. M'HAGGART répond que les documents demandés seront accordés.

Tunnel de l'Île du Prince-Edouard

M. PERRY soulève la question du tunnel projeté entre l'Île du Prince-Edouard et la Terre-Ferme. M. Perry dit que le gouvernement à la veille des élections de 1891 a promis qu'il s'occuperait de cette question, aujourd'hui on annonce que cette question a été mise à l'enquête. Les habitants de l'Île du Prince-Edouard aimeraient alors à connaître la décision à laquelle le gouvernement en est arrivé. Si le projet du tunnel est abandonné vaut mieux le savoir tout de suite.

M. Perry demande copie de toute correspondance, rapports etc, qui ont pu être échangés entre le gouvernement Canadien et Sir Douglass Fox ou tout autre ingénieurs, depuis le mois septembre 1891 au sujet de la construction d'un tunnel entre l'Île du Prince-Edouard et la Terre-Ferme sous le détroit de Northumberland.

M. Yeo et M. Davies approuvent la demande faite par M. Perrey.

Hon. M. FOSTER répond que les documents demandés seront produits.

A six heures la séance est levée.

SÉANCE DU SOIR

La première heure de la séance du soir a été occupée par la discussion d'un bill de M. Flint, pour amender l'acte de tempérance.

Ce bill a été rejeté à sa deuxième lecture. M. BENNET, le nouveau député de East-Simcoe a continué ensuite la discussion sur le budget. M. Bennet a félicité le gouvernement de sa réponse aux prétentions de M.

Blaine. Il dit que si nous n'avons pas besoin de la réciprocité avec les Etats-Unis. Si nous avons cette réciprocité, même dans les produits naturels, le Canada deviendrait le marché aux rabais des américains, qui inonderaient notre pays au détriment de nos cultivateurs avec le surplus de leur avoine, leur bœuf, leur lard, leur beurre, etc.

Les statistiques montrent qu'en 1864 Chicago n'exportait que quatre millions de porcs, en 1890 dix-huit millions; en 1864, cinq millions de livres de beurre, en 1890 cent cinquante six millions et beaucoup d'autres produits dans la même proportion.

M. McMULLEN répond à M. Bennet. Il dit qu'il comprend parfaitement la joie des conservateurs à l'insuccès des négociations avec Washington. Car le gouvernement n'a jamais été sincère dans ces offres de réciprocité, même limitée. Pendant que les ministres proclamaient leur désir d'obtenir la réciprocité avec les Etats-Unis, les orateurs conservateurs parcouraient les comtés en criant qu'ils ne voulaient pas d'autre politique que la protection et toujours la protection.

Quant au parti libéral son siège est fait, et la déclaration de M. Foster ne le fera pas dévier de sa politique de commerce libre avec les Etats-Unis.

Les libéraux continueront à combattre en faveur de cette politique qu'ils croient être la plus avantageuse à tous les habitants du Canada.

M. HUGHES a continué le débat et a défendu la politique du gouvernement.

M. Dawson a proposé l'ajournement du débat.

A 11.15 heures la chambre s'est ajournée.

La discussion sur le budget continue

Ottawa, 24.

Election de Welland

Sir JOHN THOMPSON demande que la motion dont M. Tisdale a donné avis hier ne soit pas prise en considération avant mardi prochain, afin de donner le temps de donner avis à M. German de l'action que la chambre se propose de prendre.—Accordé.

Discussion du budget

M. DAWSON a repris la discussion sur le budget. Ce sont les chiffres du recensement, dit M. Dawson, qui offrent la meilleure preuve de l'insuccès de la politique de protection. Notre population est allée par milliers s'établir aux Etats-Unis, et tant que nous n'aurons pas la réciprocité illimitée avec les Etats-Unis, ce courant d'immigration ne fera qu'augmenter. M. Dawson a terminé en déclarant que le parti libéral continuerait sa confiance en son chef M. Laurier, et ne changerait pas un mot de sa politique de réciprocité illimitée.

M. CRAIG répond à M. Dawson. Il commente sur le discours du ministre des finances et dit qu'il est très heureux d'y voir que depuis trois années la dette est restée stationnaire, que le fardeau des taxes n'a pas augmenté, et que le paiement de l'intérêt sur la dette a été réduit de \$400,000. Le fardeau des taxes ne pèse que sur les classes riches et capables de le supporter.

M. McDONALD, de Huron, répond à M. Craig, comparant les dépenses du gouvernement Mackenzie avec les dépenses du gouvernement actuel. M. McDonald dit que ces dernières ont augmenté de 55 pour cent, parlant du tarif protecteur, pour nos industries.

Séance du soir

M. CAMPBELL, de Kent, se prononce en faveur d'une réciprocité illimitée avec les Etats-Unis. Il montre par les tableaux du commerce que les Etats-Unis sont le marché naturel pour la vente de l'orge, des fèves, du foin, des chevaux, de la laine, etc.

M. DEVLIN demande pourquoi, si la réciprocité n'était pas désirable, le gouverneur est allé si souvent dans le but de faire un traité, pourquoi faisons-nous d'énormes dépenses pour représenter le Canada dans les expositions étrangères si l'échange de produits n'est pas désirable?

Non, le Canada veut la réciprocité, mais le gouvernement qui aide aux monopoles s'y oppose, et c'est ce gouvernement qu'il faut faire disparaître, si nous voulons voir la réciprocité revenir en Canada.

M. PERRY de l'Île du Prince-Edouard, trouve étrange qu'aucun ami du gouvernement veuille continuer la discussion sur la question du tarif. M. Perry se prononce en faveur de la réciprocité illimitée qui arrivera sûrement dit-il, un jour ou l'autre, ce n'est qu'une question de temps.

M. CAMERON d'Inverness propose l'ajournement, (adopté).

A 10.45 la chambre s'ajourne à lundi.

Présentation de deux députés

Débat sur le budget

Ottawa, 25 mars.

L'hon. M. Hearn, député de Québec-Ouest, a pris son siège pour la première fois, cette après-midi, ainsi que M. Pridham qui remplace M. Trow au siège de Perth Sud.

Questions aux ministres

M. BORDEN demande quelles mesures, s'il en est, ont été prises pour assurer au Canada la continuation de l'entente actuelle avec l'Espagne qui expire le 30 juin prochain en vertu de laquelle les produits du Canada et spécialement les pommes de terre et les bois de construction sont admis dans les Antilles espagnoles aux mêmes conditions que les produits des Etats-Unis.

M. FOSTER répond que le gouvernement a soumis cette question au gouvernement anglais, et sir Charles Tupper a été chargé de négocier cette affaire.

M. DAVIES demande : 1. Quel est le montant total payé par la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien au chemin de fer Intercolonial pour les six mois expirés le 31 décembre dernier pour privilèges de circulation, de garage et autres facilités sur ce dernier chemin, entre Saint-Jean et Halifax et les stations intermédiaires ?

Quel montant total a été payé par l'Intercolonial au Pacifique Canadien pour les six mois expirés le 31 décembre dernier pour les trains mis à la disposition de l'Intercolonial entre Halifax et St-Jean.

En réponse à la première question, M. Haggart dit qu'il n'a rien été payé.

En réponse à la deuxième question, M. Haggart dit qu'il n'a rien été payé non plus, ou que l'Intercolonial collectait les taxes de passage ; mais comme c'est la règle, l'Intercolonial a perçu les mêmes droits de passage sur les trains du Pacifique que ceux perçus sur les trains des autres chemins de fer.

Ponton Canal Lachine

M. CURRAN demande copie de tous documents concernant la construction d'un nouveau pont sur le Canal Lachine.

En faisant cette demande, M. Curran dit que le gouvernement a d'abord voté \$25,000 en 1876 pour la construction de ce pont. La somme ayant été déclarée insuffisante par l'ingénieur du département des chemins de fer et canaux, le crédit fut porté à \$45,000, mais les travaux ne sont pas encore commencés.

M. Curran lit une lettre que lui a écrite Sir John A. Macdonald, en 1880, disant qu'il s'occupait de la question avec M. Trudeau, député-ministre du département des chemins de fer et canaux.

M. Curran dit qu'il est temps que ce pont soit reconstruit de façon à répondre aux besoins croissants du trafic à cet endroit.

L'hon. M. HAGGART répond qu'il n'a pas encore eu occasion de s'occuper de cette question depuis qu'il a pris charge du département des chemins de fer, mais qu'il s'en occupera immédiatement et fera mettre devant le parlement tous les documents demandés. A six heures la séance est levée.

SÉANCE DU SOIR

Le droit sur la ficelle à lier

A la séance du soir, M. Campbell a soulevé la question du droit sur la ficelle à lier en demandant un état indiquant la quantité de ficelle à lier importée dans la province, du 1er juillet 1892, et le montant des droits payés sur cet article.

M. Campbell faisant le calcul de la ficelle à lier employée en Ontario dit que les cultivateurs paient par année sur cet article \$225,000 de plus qu'ils paieraient si les droits sur cet article étaient abolis.

M. DAVIN dit qu'il a toujours été et est encore en faveur du principe protectionniste. Il sait aussi que les cultivateurs du pays ont consenti à accepter la taxe imposée sur la ficelle à lier en considération des avantages généraux apportés au pays par la protection et ils comprennent qu'ils devaient contribuer pour leur part au bien du pays.

Mais du moment que ce tarif protecteur a pour effet de favoriser un monopole comme dans le cas de la ficelle à lier, il est alors du devoir du gouvernement d'enlever au monopole la protection contre la concurrence étrangère en abolissant les droits sur cet article.

Le gouvernement dit que l'état demandé par M. Campbell sera produit.

Chemin de fer Intercolonial

M. DAVIES demande copie de toutes lettres, télégramme et correspondance concernant les privilèges de circulation accordés au chemin de fer du Pacifique sur la ligne de l'Intercolonial, entre Halifax et St-Jean, et copie de toutes conventions intervenues entre

le Pacifique Canadien et l'Intercolonial, ou aucun département ou fonctionnaire du gouvernement canadien concernant les privilèges de circulation accordés au Pacifique Canadien sur la voie de l'Intercolonial et les paiements à faire pour cet objet et aussi copie de toutes conventions au sujet de paiements à être faits par l'Intercolonial au Pacifique Canadien pour les wagons et locomotives mis en circulation par ce dernier sur la ligne de l'Intercolonial. Adopté.

Le budget

M. AMYOT reprend le débat sur le budget.

Il dit qu'à cette période avancée du débat il ne veut pas discuter la question financière, mais simplement faire une déclaration personnelle.

M. Blaine refuse d'accepter les offres du Canada et il est facile de voir que nous ne pouvons jamais espérer de réciprocité avec les Etats-Unis tant que le Canada sera une colonie.

Si les américains voulaient de la réciprocité ils le diraient. Tout ce qu'ils nous offrent c'est une union commerciale tout à leur bénéfice et la chose se comprend facilement ; ils sont soixante millions et prétendent avoir le droit de faire leurs conditions. Leur politique est d'ailleurs connue, c'est la doctrine Monroe, l'Amérique pour les "américains", et la réciprocité avec eux signifie la rupture du lien colonial et l'annexion.

Mais M. Amyot dit qu'il ne peut accepter cette solution, car il s'est opposé à l'annexion avec les Etats-Unis. Loin de se plier à leurs exigences, nous devons au contraire travailler à devenir plus indépendants d'eux.

Il est impossible d'adopter cette politique sans en même temps apposer la taxe directe, un épouvantail au peuple, cette politique est impossible en Canada.

M. Amyot annonce alors que la politique de la gauche n'offrant aucune solution satisfaisante de la position, il croit de son devoir non seulement de ne pas faire d'opposition au gouvernement, mais encore de lui donner un loyal appui.

M. CAMERON (d'Inverness) prononce un discours en faveur de la politique protectionniste.

M. MILLS propose l'ajournement du débat.

A 11.45 la chambre s'ajourne à demain.

M. German est à son siège et défend sa cause

Cette affaire est soumise au comité des privilèges et élections

Le débat sur le budget

Ottawa, 29.

Le vote obligatoire

M. AMYOT a déposé aujourd'hui son bill au sujet du vote obligatoire, ce bill est le même que celui proposé l'an dernier.

L'élection de Welland

M. TISDALE propose comme il en a donné avis, que l'orateur émette son bref pour une nouvelle élection dans le comté de Welland dont le siège a été déclaré vacant.

M. GERMAN, auquel avis de cette motion avait été donné était à son siège qu'il n'avait pas occupé depuis la dernière session. En se levant pour répondre à M. Tisdale, M. German dit que quelques unes des allégations contenues dans la motion de M. Tisdale sont conformes à la vérité. Il sait par exemple, que son avocat a consenti que le siège fut déclaré vacant, mais il ne sait pas qu'il ait jamais consenti à ne pas porter la cause en appel ; malgré l'admission par la défense de cas de corruption le procès fut continué et les juges annulèrent l'élection et prononcèrent la déqualification ; et les avocats en appelèrent de ce jugement à la cour suprême et le limitèrent par leur appel à la question de déqualification. Mais plus tard, le 9 février, ses avocats déclarèrent vouloir limiter leur appel au jugement qui me déqualifiait en voulant ainsi éviter les frais d'impression considérables qu'aurait amenés la révision de tous les témoignages. Il paraît que pendant la plaidoirie devant la cour suprême les juges auraient déclaré que le fait d'avoir limité l'appel à la question de déqualification ne faisait aucune différence et que le siège ne pouvait être vacant tant que le jugement final sur toute la cause ne serait pas rendu.

Malgré ces opinions en sa faveur, M. German dit qu'il n'avait pas l'intention de réclamer son siège, vu que ce n'était qu'une question de quelques jours d'attente et que le jugement devait être rendu la semaine suivante ; mais lorsqu'il apprit que la cour suprême ne rendait jugement que le 4 avril suivant et qu'on voulait faire émettre un ref

avant le jugement de la cour suprême, M. German dit qu'il est venu alors affirmer le droit qu'il avait encore à occuper le siège du comté de Welland et à défendre sa cause devant la chambre des communes. La chambre des communes est maintenant saisie de l'affaire et la majorité décidera, M. German dit qu'il se soumettra à cette décision. Mais il sait que les électeurs du comté de Welland qui l'ont élu par 447 voix de majorité sont prêts à renouveler leur confiance, si on leur en donne l'opportunité. M. German quitte ensuite la chambre.

M. LAURIER dit que c'est l'habitude de refuser des cas de ce genre au comité des privilèges et élections.

Sir JOHN THOMPSON accepte la proposition et toute la question est déferée à ce comité.

Le budget

M. MILLS reprend la discussion sur le budget. Il tient le gouvernement fédéral responsable du bill McKinley.

Il dit que les américains auraient plus ménagé le Canada dans la rédaction de ce bill, si le gouvernement canadien n'avait pas montré un mauvais vouloir à l'égard des Etats-Unis, et saisi toutes les occasions d'attaquer le commerce.

A six heures la séance est levée.

SÉANCE DU SOIR

M. MILLS a continué son discours à la séance du soir et sir John Thompson lui a répondu. Le ministre de la justice dit que Sir John McDonald en dissolvant les Chambres en février 1891, donnant l'opportunité à l'électorat de dire s'il voulait d'une réciprocité limitée ou illimitée. Le peuple s'est déclaré alors en faveur d'une réciprocité limitée, et le gouvernement a donné effet à ce vœu, en refusant la réciprocité illimitée que les Etats-Unis offraient au Canada avec tarif différentiel contre l'Angleterre.

M. DAVIES, répondant à Sir John Thompson, dit que le gouvernement n'a paru faire aucun effort pour obtenir la réciprocité avec les Etats-Unis. La chambre n'a que la déclaration de M. Foster à ce sujet.

Il n'y a seulement pas de memorandum de l'entrevue soumis à la chambre. Le gouvernement d'après M. Foster lui-même, ne paraît avoir fait autre chose à cette entrevue que de soulever des objections à un traité de réciprocité. M. Davies croit qu'il serait facile aux libéraux de négocier en peu de temps un traité de réciprocité avec les Etats-Unis acceptable pour le Canada.

M. DAVIN répond à M. Davies et dit que le cri de réciprocité illimitée est usé, que le peuple ne veut pas de cette politique et que le parti libéral ferait mieux d'offrir quelque chose de plus acceptable au pays.

M. MACMILLAN de (Huron) répond à M. Davin.

A une heure la chambre s'ajourne.

SUICIDE DE M. DUDEVOIR

Il est trouvé mort dans son lit

Grand émoi ce matin à St-Roch. On apprenait que M. Dudevoir, herboriste, connu sous le nom du Dr Dudevoir venait de se suicider. Les renseignements que nous avons obtenus sont comme suit :

Depuis un certain temps, le Dr Dudevoir était adonné à des habitudes alcooliques. Hier soir, il arriva à sa pension, en compagnie d'un de ses amis, ayant dans ses mains une bouteille de morphine et deux capsules qu'il faisait jouer en disant : "Vous ne les verrez pas demain matin". Il but deux bouteilles de bière avec son ami, puis descendit pour aller chercher encore de la morphine. Sa maîtresse de pension et son ami réussirent à l'en empêcher. Dudevoir remonta donc à sa chambre. Ce matin vers cinq heures, on entendit râler dans sa chambre. On ouvrit la porte et on trouva l'herboriste la face tournée sur son lit qui agonisait. Il expira avant qu'on ait pu lui porter secours.

Cette fin tragique est due à des chagrins domestiques et à l'abus des liqueurs enivrantes.

L'enquête aura lieu demain matin à neuf heures.

NOUVELLES DÉFECTIONS

MM. Savard et Vaillancourt

Ottawa, 29.—On annonce deux nouvelles défections dans les rangs de l'opposition : celles de MM. Savard et Vaillancourt.

M. EMARD

Choisi par le Saint-Siège comme premier Titulaire de l'Evêché de St-Jovite de Valleyfield

On a annoncé ces jours derniers, que le Saint-Siège venait d'ériger Valleyfield en diocèse et que l'Archidiocèse de Montréal aurait un suffragant de plus. On ajoutait, que dans quelques jours les bulles d'érection seraient publiées et que le titulaire de ce siège épiscopal serait connu.

Au moment où nous mettons sous presse dit le *Monde*, nous recevons de source autorisée la nouvelle que M. le chanoine Joseph Médard Emard, chancelier de l'archidiocèse de Montréal a été appelé par le St-Père à fonder et à diriger ce nouveau diocèse.

M. le chanoine Emard est dans sa trentehuitième année. Il a fait ses études au collège de Montréal où il a été professeur pendant quelques années.

Après avoir fait son cours de théologie au Grand Séminaire des Messieurs de Saint-Sulpice, l'abbé Emard se rendit à Rome, où il prit ses degrés de docteur en théologie et en droit canon.

M. Emard connaît parfaitement l'archidiocèse et se trouve par conséquent à connaître aussi le champ ouvert à son zèle et à son gouvernement.

L'évêque-élu de Valleyfield est le frère de M. l'avocat J. U. Emard, de Montréal. Instruit, zélé, éloquent, M. l'abbé Emard méritait la charge que les évêques du pays, de concert avec le Saint-Siège, lui confèrent aujourd'hui.

Nous ne connaissons pas encore le territoire qui sera assigné à la juridiction du nouvel évêque.

Valleyfield est bien doté d'église, de couvents, de collège, c'est un centre manufacturier important et son érection en évêché n'était qu'une affaire de temps.

Les ouvriers de Montréal seront heureux de voir le chapelain d'une de nos plus populaires associations, l'Union St-Joseph, arriver aux honneurs de la mitre.

M. L'ABBE PROVANCHER

Ses funérailles

A neuf heures samedi matin ont eu lieu à l'église du Cap-Rouge les funérailles de M. l'abbé Provancher.

La paroisse toute entière y assistait, et parmi les personnes étrangères nous avons remarqué les honorables MM. Cormier et Chapaïs, conseillers législatifs, M. J. B. Cloutier, directeur de l'Enseignement Primaire, M. le Dr N. E. Dionne, M. Magnan, professeur à l'Ecole normale, M. H. O. Roy, N. P. M. Candide Ducharme de Saint-Roch, M. C. N. Robitaille.

M. le curé Plamondon, de l'église Saint-Jean-Baptiste a fait la levée du corps à la résidence du regretté défunt.

Assistaient au chœur : Mgr T. E. Hamel, V. S. Mgr Gagnon, MM. les abbés J. Martel Villeneuve, Hoffman, curé de Charlesbourg, Faucher, curé de l'Ancienne-Lorette, Lessard curé de Saint-Romuald, Carrier du Collège de Lévis, Huart, du Séminaire de Chicoutimi, Bélanger, curé de Saint-Augustin, Caron vicaire à l'Ancienne Lorette, et plusieurs autres.

M. le curé Sasseville, de Sainte-Foye, a chanté le service accompagné de MM. les abbés Garneau, secrétaire de Son Eminence, et T. Pâquet, du petit Séminaire, comme diacre et sous-diacre.

A l'issue de la cérémonie funèbre, Mgr Hamel a prononcé l'éloge funèbre de M. l'abbé Provancher. Dans un discours d'un quart d'heure il a fait le résumé de cette vie remplie de bonnes œuvres et de fondations pieuses. Ce prêtre vénérable ne fut pas seulement un savant, mais un pieux et fidèle serviteur de Dieu. L'éminent prédicateur a rappelé la large part prise par M. Provancher pour l'introduction du Tiers-Ordre dans la paroisse de Québec, ainsi que pour la vulgarisation de l'œuvre des pèlerinages en Terre-Sainte.

C'est Mgr Hamel qui a présidé à l'absoute.

La petite église du Cap-Rouge était richement décorée, et le chœur de l'orgue s'est très bien acquitté de ses fonctions. Honneur aussi à M. le curé Marois qui a présidé si dignement à tous les détails de la cérémonie funèbre.

La réciprocité illimitée

SERONS-NOUS VASSAUX DES
ÉTATS-UNIS ?

Vouions-nous l'annexion ?

Regardons ailleurs

Nous savons à quoi nous en tenir, maintenant, sur le genre de réciprocité que Washington serait prêt à accepter. L'hon. M. Foster, dans son magnifique discours sur les finances, nous l'a dit d'une manière précise, en résumant les travaux de la dernière conférence qui a eu lieu entre M. Blaine et les délégués canadiens.

Nous allons citer cette partie de son discours. Après avoir raconté avec quelle courtoisie M. Blaine a reçu les envoyés d'Ottawa, M. Foster continue :

En conférence, la délégation canadienne proposa comme base des négociations le traité de 1854 avec les modifications et augmentations que les nouvelles conditions du pays pourraient rendre nécessaires ou désirables. Les délégués présentèrent la conclusion d'un traité sur cette base. Ils leur fut répondu par M. Blaine qu'une proposition devant conduire à un traité basé sur l'échange des produits naturels seuls ne contenait point les éléments essentiels de réciprocité en autant que les États-Unis y étaient concernés et qu'en conséquence il ne pouvait la discuter. Il souleva aussi la question, comme le fit ensuite le Gén. Foster, son premier lieutenant dans la conférence, à savoir si nous étions prêts à faire une proposition comprenant plus que les produits naturels, c'est-à-dire les articles manufacturés en général. Quand cette question fut soulevée, la délégation canadienne répondit immédiatement par cette autre question qui fut pleinement discutée avec M. Blaine, à savoir : quelles seraient les conditions nécessaires d'une semblable réciprocité. Est-ce que nous allions donner aux produits des États-Unis entrant en notre pays, une préférence manifeste contre les produits de la Grande-Bretagne et des autres pays. Après une discussion complète de l'affaire, on nous répondit que la réciprocité n'aurait aucun avantage pour les États-Unis si on ne leur donnait pas la préférence sur nos marchés, surtout contre l'Angleterre qui est leur plus grand compétiteur dans presque tous les objets manufacturés (Hear Hear), que sous tout système de réciprocité qui serait considéré favorablement les États-Unis s'attendaient de concourir avec les manufacturiers canadiens sur les marchés canadiens sur un pied d'égalité, mais contre aucuns autres. Rendu à ce point on discuta sur les difficultés pour le Canada de souscrire à un traité de cette sorte, et elles furent franchement soumises à M. Blaine.

C'étaient, en résumé, les suivantes : — Qu'en accédant à un traité de cette sorte, le Canada consentait à perdre ce qu'il était moins en position que les États-Unis de perdre, une partie de son revenu. En premier lieu, huit millions que nous collectons sur les produits américains importés en Canada ; secondement une perte certaine résultant d'une diminution dans les importations de l'étranger, à cause de la concurrence et de l'entrée libre en notre pays de produits américains manufacturés. Alors, M. Blaine demanda si nous n'avions pas d'autre système de taxe. Nous lui expliquâmes que nous avions un système de revenu intérieur, semblable au leur, sur quoi il fit remarquer que dans un traité de cette sorte, les droits du revenu intérieur sur les liqueurs et le tabac, devraient être égalisés, et cela souleva immédiatement cette autre question, que s'ils étaient égalisés et les États-Unis refusaient d'élever les leurs au même degré que les nôtres, le Canada encourait la perte d'une grande proportion de revenu dans l'exercice, nos droits étant plus élevés que ceux des États-Unis. Nous fîmes aussi remarquer la difficulté qu'il y avait pour nous de discuter une proposition antagoniste aux produits de la Grande-Bretagne avec laquelle, comme colonie, nous avons des relations amicales et suivies, et du désavantage de jeter entre nous et le reste du monde, à l'exception des États-Unis, un cordon de discorde.

A cet endroit survint une autre question. C'était ceci : — supposant que le Canada consentait à un tarif différentiel contre les marchandises de la Grande-Bretagne et du reste du monde en vertu de cette base proposée d'un traité, qui fixerait le tarif différentiel et qu'elle en serait la mesure ? On cita comme exemple les articles de laine et lainage, dont les droits sur la matière brute varient dans

les deux pays, aussi bien que les droits sur les marchandises fabriquées. M. Blaine admit de suite que c'était une question vitale ; que les États-Unis avaient leur politique de protection et donnaient large protection aux marchandises de laine et qu'à moins que ce point vital fut assuré, il n'y aurait aucune sûreté pour les États-Unis, d'une part, contre la contrebande le long d'une frontière de 3000 milles en étendue, et, d'autre part, pour la permanence et la préservation d'une politique de protection qu'ils avaient maintenue jusqu'à aujourd'hui, et qu'ils se proposaient de continuer, et qu'il ne voyait d'autre moyen de régler la question, qu'en rendant le tarif américain (Applaudissements ministériels prolongés.) Bien, monsieur, la discussion prit fin. Nous avions assez bien épuisé le sujet, quand les délégués canadiens, après avoir présenté ces difficultés, et les avoir étudiées pleinement et honnêtement, dirent à M. Blaine : Voilà notre position. Voilà nos difficultés. Vous reconnaissez qu'elles existent. Vous avez beaucoup d'expérience dans les négociations de traités de réciprocité et avez eu beaucoup à faire dans l'étude et la conclusion de semblables affaires. Nous vous soumettons ces questions, et nous vous demandons si, d'après votre expérience, vous n'êtes pas prêt à modifier cette base de manière que nous puissions diminuer, au moins quel que peu, les difficultés que nous entrevoyons au sujet de la perte du revenu du tarif différentiel, en conséquence contre la Grande-Bretagne et quant à l'adoption d'un tarif élevé uniforme.

Après la discussion du sujet, nous reçûmes de M. Blaine la réponse qu'il reconnaissait nos difficultés, mais qu'il était évident pour lui qu'aucun autre encouragement ne donnerait satisfaction aux États-Unis, que leurs manufacturiers doivent avoir un tarif préférentiel, contre les nations étrangères, surtout contre la Grande-Bretagne, qu'il fallait un tarif uniforme et que ce tarif doit être pratiquement un tarif des États-Unis (Applaudissements.) Après cette réponse nous passâmes à d'autres questions et on ne parla plus de relations commerciales.

Si on a lu attentivement cette citation on doit être convaincu que les États-Unis ne veulent aucunement de la réciprocité commerciale, à moins qu'elle soit complètement à leur profit. Il nous faudrait nous mettre à dos le reste du monde sans excepter l'Angleterre qui nous protège, et ensuite leur livrer nos marchés qu'ils inonderaient de leurs produits à moitié manufacturés. A ce prix les canadiens pourraient aller vendre sur les marchés américains. Ce serait payer trop cher vraiment, la liberté de voir étouffer notre industrie. Il est, de fait, incontestable que le marché de 65 millions ne serait d'aucun avantage à nos manufacturiers encore trop peu solidement assis pour soutenir la concurrence étrangère libre sur nos propres marchés, et à plus forte raison pour aller lutter sur le propre champ d'opérations de ceux qui veulent venir ici nous faire la guerre. D'ailleurs, ce fameux marché prétendu si riche et si absorbant, s'il fait le bonheur des uns, réserve aussi des déceptions aux autres.

Le *Citizen*, il y a quelques jours, faisait une comparaison frappante dans ce sens. Du côté américain sont Oswego et Franklin, comtés de l'Etat de New-York, que la vallée du St-Laurent sépare de Cornwall, Stormont, Dundas, Glengarry, Leeds, Greenville et Frontenac, du côté canadien. La terre est aussi bonne d'un côté que de l'autre. Ces comtés sont sur un pied d'égalité complète, excepté que les comtés des États-Unis ont le commerce libre et sans restriction avec les autres États de l'Union, et que, suivant les avocats de la réciprocité illimitée, ils devraient avoir de grands avantages commerciaux sur les comtés canadiens.

Eh bien ! quels sont les faits ? Les comtés de la frontière américaine avaient en 1880 une population de 196,298 âmes. Mais en 1890, ils ne comptaient plus que 195,041 âmes. Soit une diminution de 1,257 en 10 ans. Quel est l'état de chose dans les comtés ontariens ? Ceux-ci avaient en 1881 une population de 143,256. Dix ans après, en 1891, ils avaient une population de 151,351, montrant une augmentation de 8,095 durant cette période.

Pourtant les partisans de la réciprocité illimitée, chantent partout que c'est le seul remède à nos maux. Et nous avons la preuve

que cette panacée ne guérit point le mal de ceux qui s'en servent.

Devant tant de preuves, d'abord, que nous ne pouvons point avoir de traité de réciprocité illimitée également avantageux pour les deux parties, ensuite, que ce système de relations commerciales ne nous serait réellement pas d'un avantage exceptionnel, notre devoir est tout tracé.

Il nous faut regarder ailleurs pour chercher à reprendre quelque part ce que nous avons perdu déjà et ce que nous pourrions perdre encore avec les américains.

Les agences commerciales dont M. Foster a parlé dans son discours sur le budget, seront d'un aide puissant dans ce but. Partout où les ressources et le genre de produits canadiens ont été connus, nous en avons retiré des résultats pratiques qui augmentent chaque jour.

Il suffit de continuer pour prouver à M. Blaine que ses velléités de suprématie commerciale sont plus audacieuses que dangereuses.

Des petits pays de l'Amérique du sud n'ont pas voulu s'agenouiller devant Washington ; il ne serait pas dans notre rôle d'être moins fiers qu'eux.

Les hommes d'énergie et de fermeté extraordinaires dans les affaires

Parmi les hommes d'affaires qui ont réussi une réputation et une fortune, nous pouvons nommer, comme un exemple digne d'être suivi, le fameux et réellement célèbre Thomas Holloway, mieux connu dans l'immense univers par ses pilules et son onguent. Notre intention n'est pas de parler de ses remèdes — il ne agit pas ici d'annoncer emphatique, mais nous citons des faits réels et évidents pour démontrer ce que peut accomplir la puissance intellectuelle, et que ce qu'un homme a pu faire, un autre pourra le faire, pourvu qu'il ait de l'habileté et qu'il soit déterminé à s'en servir de toutes ses forces.

Nous savons que l'ambition du grand Napoléon était de conquérir le monde, mais Holloway a fait autre chose, car, au lieu de répandre le sang humain à profusion, il a guéri des milliers, semant ainsi la joie parmi les enfants de l'affliction, grâce à ses remèdes merveilleux, et, malgré qu'il ne prétende pas « ressusciter les morts », il a affermi les boites et les estropiés ; et s'il n'a pas « rendu la vue aux aveugles », il a soulagé leurs maux et reconforté ceux qui étaient sur le bord de la tombe ; et dans les quatre parties du globe ces préparations ont fait leur chemin, non par la force de l'épée, ni avec l'aide des armées, mais ont été portées silencieusement sur le vieux océan par nos puissants vaisseaux de commerce dans chaque coin du monde civilisé où l'on trouve des hommes qui souffrent.

Pour faire ce travail gigantesque, pour accomplir cette tâche merveilleuse, il a fallu beaucoup de jugement et d'énergie, car dans ces deux choses, cette œuvre gigantesque n'aurait pu être accomplie. Et ainsi en a-t-il été pour lui. Il y a un sage proverbe qui dit : « N'épargnez pas l'encre de l'imprimeur », et Holloway n'a ménagé ni l'encre de l'imprimeur, ni les grosses piles de ce précieux métal, l'or. Il a annoncé dans toutes les langues parlées parmi les nations civilisées, et soit que vous alliez en France, Belgique, Hollande, Prusse, Danemark, Russie, Grèce, Espagne, Portugal, Suisse, — nous pourrions même dire dans tous les royaumes du monde, — et dans des milliers de langues on parle des « Pilules d'Holloway ! » — dans des milliers de langues on dit « l'Onguent d'Holloway ! » — Nous sommes tout à fait émerveillés et étonnés qu'un seul homme, un seul esprit, une seule tête ait pu tracer et imaginer une pareille chose ; et nous disons que, si un seul homme a réellement pu agir ainsi, ses pilules et son onguent doivent avoir des propriétés curatives merveilleuses. — NOTICES BIOGRAPHIQUES DU POÈTE GLOSE.

ACCIDENT A L'ECOLE NORMALE

Un homme blessé

Cette après-midi, vers 2.30 hrs. plusieurs ouvriers travaillant à la démolition d'un mur de l'Ecole Normale, l'un d'eux du nom de George Tanguay, demeurant rue Ramsay au Palais, s'est fait blesser par l'écroulement d'une partie du mur sur lui.

On se porta immédiatement à son secours, l'ambulance fut appelée et le blessé transporté à l'Hôtel-Dieu où on lui donna les soins les plus empressés. Le Dr Catellier arriva quelques minutes après. La victime porte deux blessures peu graves à la tête. On croyait qu'elle avait aussi une jambe de cassée, mais au moment où nous mettons sous presse le médecin ne l'a pas encore constaté.

Décès

Hier, est décédé à l'Hôpital du Sacré-Cœur, Monsieur Vital Lapointe, âgé de 86 ans.

Il était célibataire et un des plus anciens citoyens de St-Roch.

LE BANQUET CONSERVATEUR

GRANDE DEMONSTRATION

600 CONVIVES

ENTHOUSIASME INDESCRITIBLE

Montréal, 29. — Le grand banquet en l'honneur du gouvernement DeBoucherville, a été un immense succès.

Six cents convives ont pris part à ces joyeuses agapes, et la galerie était bordée de dames.

Les décorateurs n'ont fait aucun abus des couleurs trop éclatantes qui harponnent la vue. La sobriété et le bon goût règnent dans l'ensemble de l'ornementation.

Le fond de la salle au-dessus de l'estrade des musiciens a été orné avec l'écusson de la Grande-Bretagne, placé en avant de la tribune et supportant l'étendard royal et l'Union Jack.

Une draperie bleu-français, semée de feuilles d'érable en or et relevée à tous les six pieds par des glands et des patères du même métal sur fond rouge, forme la décoration du mur en arrière de l'estrade. Des draperies tricolores placées sur les murs sur la longueur de la salle portent les inscriptions suivantes : En arrière de la table d'honneur : « Bienvenue à notre cabinet, » « Honnêteté et économie ; » de l'autre côté les inscriptions anglaises : « Honesty is the best policy ; » « The credit and honor of our province saved. »

Des faisceaux de drapeaux avec cartouches et des écussons allégoriques ont été distribués avec goût sur les murs au-dessus des inscriptions.

Le devant de la tribune des dames est orné avec des draperies bleu et or et des glands d'or.

Tous les matériaux qui ont servi à l'ornementation de la salle sont d'une richesse et d'une fraîcheur éclatantes.

Le maître d'hôtel du Windsor s'est surpassé dans l'ornementation des tables. Des plantes et des fleurs exotiques empruntées aux serres les plus renommées de Montréal donnent un respect ravissant aux tables du festin sur lesquelles scintillent les verres en cristal aux couleurs variées.

Le menu offert aux convives fera honneur au maître d'hôtel du Windsor. Voici sa composition :

MENU

Potage à la tortue,
Consommé,
Olives,
Pâtés aux huîtres,
Radis,
Alose au gratin au beurre de citron,
Pommes de terre à la parisienne,
Filet de bœuf lardé à la jardinière
Croquettes de riz de veau aux champignons
Crevettes fraîches farcies et aux gratin
Dinde rôtie, sauce aux atocas
Epaule de mouton, gelée aux raisins de Corinthe
Purée de pommes de terre au four, haricots
PUNCH A LA ROMAINE
Caille grillée sur toast,
Laitue,
Tomates en tranches,
Pudding soufflé à la Reine,
Glacé à la Vanille,
Gâteaux assortis,
Fruits.
Café.

Les santés suivantes ont été proposées :

1. La Reine.
2. De gouverneur-général.
3. Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.
4. Nos hôtes.
5. Le parlement du Canada.
6. La législature de Québec.
7. La Presse.
8. Les Dames.

Les santés à la Reine et au gouverneur général ont été bues au milieu d'applaudissements, mais ce fut un tonnerre de hurrahs qui éclata lorsqu'on proposa et but le toast au lieutenant-gouverneur Angers. Les braves se prolongèrent au moins pendant dix minutes.

On donna lecture des lettres de regret de n'avoir pu assister au banquet des honorables MM. de Boucherville, Flynn, J. J. C. Abbott, J. S. Hall, Foster, McKenzie, Bowell, Carling, Tupper, l'honorable sénateur Murphy, M. Bergeron, etc.

A la table d'honneur, à droite et à gauche du président, M. F. Benoit, on remarquait : Sir A. P. Caron les honorables MM. Taillon, Beaubien, Sir Donald Smith, les honorables MM. Pelletier, Nantel, Ouimet, Casgrain, M. Duplessis et autres.

Une retractation

L'AFFAIRE LAROCHELLE

On se rappelle le bruit fait autour du nom de madame Larochelle, durant la dernière campagne électorale.

Toute la polémique de la presse cliquarde a tourné autour de cet incident, durant quinze jours.

L'hon. M. Pelletier, attaqué à propos de l'emploi de l'indemnité de feu M. Larochelle, avait répondu par des pièces très probantes, que nous avons publiées dans le temps, en faisant observer que la réfutation paraissait complète.

Mais la presse cliquarde, la *Justice* en particulier n'en tint aucun compte, et continua sa campagne diffamatoire.

Le secrétaire-provincial prit parti de demander aux tribunaux la réparation de ces libelles.

Les procédures furent prises, et aujourd'hui, les élections terminées, la *Justice* demande grâce, fait apologie, et confesse qu'elle a publié un libelle odieux.

Voici la rétraction de la *Justice* :

Dans l'ardeur de la lutte électorale nous avons porté contre l'honorable L. P. Pelletier, secrétaire provincial, des accusations réitérées au sujet de la fameuse affaire de madame Larochelle. Nous prétendions que M. Pelletier avait reçu de l'argent pour Mme Larochelle et qu'il ne lui en avait pas rendu compte. L'honorable M. Pelletier a répondu à ces attaques en publiant des pièces authentiques que nous avons eu occasion de voir nous-mêmes depuis, et qui démontraient d'une manière évidente que nos accusations n'étaient pas fondées. Cependant l'excitation de la lutte était si grande alors que nous avons persisté dans nos accusations et il en est résulté que l'honorable secrétaire provincial a pris contre nous une action en dommage à ce sujet. Nous sommes obligés de déclarer que nous regrettons sincèrement de ne pas avoir accepté les explications parfaitement satisfaisantes de M. Pelletier dans le temps, et nous sommes obligés aujourd'hui, pour arrêter les frais et régler cette action en dommages, de rétracter tout ce que nous avons dit à ce sujet contre lui.

Etant dans l'impossibilité de prouver nos accusations, nous avons réglé l'action en dommages prises contre nous. Nous payons aussi les frais et nous faisons apologie à M. Pelletier.

BELLEAU & CIE.

Est-ce assez complet ?

Lorsque la presse conservatrice a porté des accusations contre MM. Mercier et les autres boodlers, elle n'a pas été forcée de confesser qu'elle les avait injustement diffamés. On voit le contraste.

Accusations précises

LE GOUVERNEMENT FIELDING NE PEUT PLUS RECULER

Nous avons lu avec plaisir la dépêche suivante :

Halifax, 23.—M. C. H. Cahan, conservateur, chef de l'opposition de la Nouvelle-Ecosse, a spécifié hier ses accusations contre le gouvernement. Il accusa de "boodlage" MM. A. J. McDonald et Joseph McPherson, représentants de Cap Breton et J. A. Fraser, député de Victoria.

M. Cahan a compris, qu'en face de la situation à lui faite par M. Fielding, son devoir était de faire un pas de plus dans la voie où il s'était engagé.

Maintenant, le premier ministre ne peut plus reculer.

Il voulait des accusations plus précises, son adversaire se rend à ses désirs.

Il n'y a donc plus de raisons pour refuser l'enquête.

Nous avons hâte de connaître l'attitude du premier-ministre néo-écossais.

NOS FINANCES FEDERALES

L'EXPOSE BUDGETAIRE

L'hon. M. Foster vient de prononcer à la chambre des communes son grand discours sur le budget. C'est un exposé clair et précis de la situation financière de notre pays. Les déclarations faites par l'hon. ministre sont de nature à satisfaire grandement l'opinion publique et démontrent que le gouvernement a tenu les promesses faites au peuple de limiter les dépenses aux revenus.

Malgré les réductions considérables opérées dans nos revenus par l'abolition de la taxe sur les sucres nous aurons encore cette année un excédent de quelques milliers de piastres.

L'intérêt de notre dette qui, en 1888, était de \$1.90 par tête, a diminué à \$1.76 en 1891. Nos exportations en 1891 ont été de dix millions de piastres de plus que l'année précédente, et l'augmentation pour cette année sera de treize millions.

Cet état de choses des plus satisfaisants démontre que nous avons à la tête du pays des administrateurs habiles et dévoués.

UN CHIEN MESSAGEUR

Il porte une lettre de Montreal à Terrebonne

Un trait frappant de l'intelligence que montrent parfois certains sujets de l'espèce canine vient d'être porté à connaissance. S'il n'y a pas de quoi confondre Buffon ni Cuvier, il nous semble du moins que le fait à mentionner peut intéresser nos lecteurs.

Il s'agit d'un épagneul appartenant à MM. Maisonneuve épiciers, coin des rues Fortin et St Laurent, Mile-End. Ces messieurs ont une ferme à Terrebonne, à deux milles plus loin que le village et quand ils ont des messages pressés à envoyer chez leurs frères de là-bas, ils mettent la lettre au cou de l'intelligente bête qui part comme une flèche et va la remettre à destination, à une distance de 4 lieues. Pour s'assurer de la fidélité et de l'honnêteté du courrier, on a inscrit sur le papier l'heure du départ.

De cette sorte on a pu constater qu'il fait le trajet en trois heures.

Cet intéressant épagneul est le messager ordinaire de ces messieurs et jamais il n'a encore failli à son devoir.

LE GRAND VICAIRE D'ANTIGONISH

Nous lisons dans le *Casket* d'Antigonish : Le Très-Révérend Jas. M. Quinan, qui vient d'être nommé vicaire-général, est dans la 46e année de son âge. Né à Halifax le 12 août 1846, il reçut son éducation au collège Ste-Marie d'Halifax et au Séminaire de Québec, où il fut ordonné prêtre le 22 mai 1869 par l'archevêque Baillargeon. En juin de la même année il fut nommé à la cure de L'Adroise C.B., et en janvier 1876 il fut transféré à celle d'Escousse. Lorsque Mgr Cameron transféra le siège épiscopal à Antigonish, en 1880, M. Quinan fut chargé de la desserte d'Arichat, qui a été le théâtre de ses travaux apostoliques depuis. Le nouveau vicaire-général est un travailleur infatigable, un orateur fécond et éloquent dans la langue française comme dans la langue anglaise et méritait bien l'honneur qui vient de lui échoir. Le *Casket* n'est que l'écho du sentiment général en lui souhaitant : Ad multos annos.

Terrible accident

Une chute de 150 pieds

Hier, William Abbott et Jeremiel Duckworth, mineurs employés dans les mines de Pittsburg, Pensylvanie, étaient occupés à retirer les étonçons d'un puits non exploité. Leur travail fini ils voulurent remonter à l'orifice. Ils étaient déjà à 150 pieds du fond, quand le câble qui servait à les remonter se rompit, et ils retombèrent au fond. On les retrouva respirant encore mais horriblement mutilés. On télégraphia aussitôt à M. RACOR d'expédier sans retard trois de ces poudres toniques, qui servent à renforcer et à donner du sang, et une douzaine de ses fameuses GOUTTES ROYALES, qui tout en guérissant la dyspepsie, s'emploient aussi à l'extérieur comme liniment. Si ces composés de racines peuvent arriver à temps à Pittsburg, on est certain que ces infortunés se rétabliront en peu de temps.

UNE JOLIE SCENE

LA "JUSTICE" EST MORTE

C'est le vaillant colonel qui l'a étouffée

La *Justice* est morte ce matin à onze heures.

Son agonie a été terrible et d'autant plus mouvementée qu'on s'est battu près de sa couche funèbre.

D'après les renseignements que nous avons pu obtenir voici ce qui s'est passé. Tout le monde se rappelle l'humiliante rétractation que ce journal a publiée, l'autre jour. M. Amyot, paraît-il, avait autorisé MM. Belleau & cie à faire cette rétractation, mais voyant l'émotion qu'elle a causée dans le public, le colonel a cru devoir reculer, et ce matin il publiait dans l'*Electeur* une petite lettre dans laquelle il essayait de rétracter la rétractation. L'*Electeur* a accueilli cette prose sans commentaires, mais quand M. Amyot a voulu rééditer sa lettre dans la *Justice*, MM. Belleau & cie s'y sont fortement opposés et ont déclaré que la *Justice* allait paraître mais avec un article dénonçant M. Amyot et le flétrissant pour cette dernière cabriole qui mettait le journal dans une si fausse position. Sur ce grande colère, et une scène de violence, d'insultes et d'injures qu'on entendait dans la rue. M. Amyot voulait faire paraître sa lettre, et les administrateurs de la *Justice* voulaient dénoncer M. Amyot, disant qu'il se proposait de trahir M. Laurier et que c'était pour couvrir sa trahison qu'il faisait semblant de retirer une rétractation à laquelle il aurait lui-même concouru.

Les ouvriers, les rédacteurs qui n'ont pas d'ordre à prendre de M. Amyot, paraît-il, obéissaient à M. Belleau et à son gérant. Alors le colonel se serait précipité sur les formes, les aurait jetées par terre, lançant les caractères à droite et à gauche, et faisant une scène terrible.

Finalement la *Justice* étant toute démantibulée, on n'a pas pu la mettre sous presse et elle ne paraîtra pas aujourd'hui. M. Belleau prétend que les frasques de M. Amyot lui ont coûté assez cher, il ne veut plus les subir et il a déclaré ce matin que la *Justice* était morte, qu'elle ne reparaitrait plus.

Cette intéressante chicane de famille ne nous concerne pas, nous racontons ces faits pour renseigner nos lecteurs.

Il nous suffira de constater une chose, c'est qu'on a enlevé par la force et la violence la *Justice* à son directeur, M. Pelletier, il y a un an et qu'aujourd'hui les auteurs de ce coup de force se battent entre eux et s'injurient à qui mieux mieux.

C'est là tout ce que ces braves gens méritaient et ils ont fait à leur organe comme un une fin digne du triste rôle qu'ils lui ont fait jouer.

La *Justice* est morte honteusement dans la guerre civile.

Que la terre lui soit légère.

Les députés du Manitoba et du Nord-Ouest, ont eu une entrevue avec l'hon. M. Abbott, pour lui demander de consacrer une somme d'argent plus considérable pour l'immigration.

Le meurtre d'Heslop

Hamilton, 26—Le procès de Lottridge et Bartram, accusés du meurtre du vieillard Heslop, est terminé. Le jury a rendu un verdict de "Non coupable."

La chasse aux loups-marins

St-Jean, Terre-Neuve, 26—Quatre vapeurs sont arrivés du pays des loups-marins. Le *Labrador* a 19,000 loups-marins ; le *Ranger* 28,000 ; le *Diana*, 27,000 ; le *Wolf*, 27,000. Ils disent que la *Eagle* en a 28,000 ; le *Kite*, 11,000 ; le *Hope*, 11,000 ; le *Neptune*, 2,000 ; le *Ireland*, 23,000 ; l'*Esquimaux*, 20,000 ; le *Leopard*, 12,000. Le total est de 208,000.

CHRONIQUE DE SAINT-ALBERT

La longue lutte que se sont livrés les partis dans la Province de Québec, ne vous laissant guère d'espace pour les matières étrangères, s'est terminée par la victoire du huit mars. J'aime à croire que vous trouverez maintenant une place dans votre journal pour vos amis lointains d'Alberta. Un mot de politique, puisque j'y ai fait allusion : on croirait, à lire certains articles de journaux, que la langue française est bannie des Territoires du Nord-Ouest. Il n'en est rien. Les langues française et anglaise sont également autorisées devant les tribunaux dans tous les actes et contrats, et il n'est personne qui se plaigne de la loi à cet égard. Les Canadiens qui voudraient émigrer ici n'ont donc rien à craindre. Nous sommes satisfaits, et nous nous croyons aussi bons juges de nos intérêts que les politiciens des provinces de l'autre extrémité du pays. Mais c'est déjà trop de politique.

Le culte est célébré dans la chapelle récemment élevée en la nouvelle paroisse de St-Jean-Baptiste, à douze milles de l'évêché. De tous côtés apparaissent des constructions qui prouvent l'activité des habitants de notre jeune colonie, qui grandit rapidement. M. Morin nous arrivera le vingt-huit avec deux chars de vaillants labourers, tous Canadiens.

Nous avons lieu de nous féliciter du curé de St-Jean-Baptiste, le Révérend M. Harnois. Ce digne prêtre nous est venu du diocèse de Montréal, aider l'œuvre d'évangélisation. Le Ciel n'a pas laissé son dévouement sans récompense, car la chapelle qu'il a fait construire l'automne dernier est déjà trop étroite, et plusieurs ne peuvent y pénétrer. Comme il le dit lui-même, c'est *décourageant et encourageant*.

Sa Grandeur Mgr Pascal, évêque des régions du Nord, était de passage à St-Albert, il y a une couple de semaines : il venait visiter notre évêque respecté, Mgr Grandin, dont la santé est relativement bonne, à la grande joie de ses ouailles.

Mgr Grandin a fourni un magnifique terrain pour y construire une fromagerie. Cet établissement promet d'être en activité dès les premières semaines de mai. De sorte que St-Albert n'aura rien à envier aux vieilles paroisses de la province de Québec et pourra même servir de modèle à plusieurs.

Voulez-vous avoir une idée de la prodigieuse récolte de l'année dernière ? Un des cultivateurs de notre paroisse, dans 380 acres a obtenu 5,000 boisseaux d'avoine, 4,200 d'orge, et 2,500 de blé. Nous avons ici des terrains qui ont été semés en blé depuis vingt ans sans interruption, et qui donnent d'aussi beaux résultats qu'au premier jour. Et remarquons-le bien, sans engrais aucun. La terre seule, dans sa fertilité inépuisable, produit de semblables merveilles.

Nos colons se proposent au printemps de semer en abondance ; ils veulent chacun labourer et semer de soixante à cent acres : la terre nouvelle se travaille aussi facilement que les prairies de Québec : deux chevaux sont un attelage suffisant.

Je termine par ce cri du cœur de Mgr Grandin : envoyez-nous des Canadiens, de ces travailleurs qui remueront notre sol fertile, et lui feront rapporter, comme le sèmeur de l'Evangile, cent pour un. Envoyez-nous de ces braves catholiques, qui formeront une race remarquable par sa foi et ses vertus, dignes émules des pionniers du Canada ; de ces catholiques français, qui feront entendre sans cesse les sons si doux de notre belle langue : tant de gens qui émigrent sans cesse aux Etats-Unis, trouvent-ils plus de charmes dans l'exil, que sur le sol inépuisable de leur patrie ?

St-Albert, T. N. O., 15 mars 1892.

Chronique

Il est assez amusant, pour un esprit philosophique, d'aller visiter de ce temps-ci les couloirs du palais législatif.

On y rencontre bien des caractères, bien des figures, bien des types. Et lorsqu'on sait observer, le spectacle qu'on a sous les yeux vaut la plus belle leçon de psychologie pratique.

Il y a d'abord les amateurs, les dilettanti, ceux qui vont constater de visu, et pour le plaisir de la chose, le changement de régime.

Ils n'ont pas précisément affaire à tel ou tel ministre, à tel ou tel officiel. Non, ils entrent donner une poignée de main à M. le commissaire des Terres, à M. le Procureur-général, à M. le premier-ministre; ou s'ils sont moins huppés, à ce haut employé qu'ils auraient évité avec soin de visiter, il y quatre mois, de peur de le compromettre.

Ils vont inscrire leur nom au registre du lieutenant-gouverneur, devoir agréable à remplir.

Ils ont quelque mot amical pour les vieux messagers grisonnants, demeurants des anciens régimes, qui ont traversé le règne de la Clique sans y laisser leur tête.

Ils font un bout de causette, si possible, avec les secrétaires particuliers de ministres, qui portent en leur personne juvénile une émanation du pouvoir.

Ils jettent un coup d'œil dans ce bureau, donnent une poignée de main à cet officier public dont la promotion est assurée depuis le 8 mars.

Et ils redescendent en ville satisfaits de leur tournée.

Et ils disent à leurs connaissances: j'ai été au parlement ce matin, ça n'est plus la même chanson!

Et ils disent à leur femme, au diner, devant les enfants qui écoutent avec admiration: ma chère, on se sent *at home* maintenant, dans les départements publics; j'ai laissé mon nom chez Angers, en allant serrer la main à de Boucherville.

A côté des dilettanti, il y a les solliciteurs, et il y en a!

Divisons les en deux camps: les amis de la veille, et ceux du lendemain.

Je commence par les derniers.

Ceux-là paraient pour Mercier il y a quinze jours. Ils maudissaient Angers, ils abimaient de Boucherville, ils pestaient contre Casgrain. Le 8 mars est arrivé comme un coup de vent, et mes iconoclastes sont devenus des thuriféraires. Ecoutez-les. Au fond ils ont toujours blâmé Mercier de s'être si mal entouré; c'était tout pour lui et sa clique, rien pour les autres; les Langelier accaparaient tout; et puis ce faste, cette extravagance et ces prodigalités révoltaient tous les citoyens honorables; ils n'ont pas osé lâcher ouvertement le parti, pour ne pas être insultés par les fanatiques qui crient: aux traîtres; mais en sous-main, ils nous ont aidé et ils ont déterminé le cousin du neveu de la tante de leur femme à voter pour Châteauvert. Aux prochaines élections ce sera bien autre chose. Ils vont entraîner au moins vingt électeurs sous nos drapeaux.

Seulement, ils auraient besoin d'un petit encouragement, la moindre des choses, une sinécure de \$1000, et ils seront satisfaits!!! Que diable, il faut protéger les siens!!!!

Arrivons aux amis de la veille. Ceux-ci étaient pour nous avant la victoire. Chapeau bas devant ces braves!

Mais ils se subdivisent. Les uns ont bataillé comme des lions. Les autres sont demeurés les pieds dans les pantoufles et ne nous ont prodigué que des sympathies platoniques.

Ce sont les pantoufflars qui sont les premiers arrivés au baise-main ministériel!

Vous connaissez l'homme qui a rendu des services.....Il n'a jamais fait un discours, il n'a jamais cabalé un électeur, il n'a jamais giflé un gueulard rouge. Mais il a rendu des services au parti.....

Quels services?.....Qu'a-t-il fait?.....
Quels sont ses bulletins de campagne?.....
Laissez-moi donc tranquille, vous dis-je; il a rendu des services!!!!

Il y a aussi l'homme qui a fait des sacrifices pour le parti. Vous n'avez jamais pu savoir quand et comment il s'est sacrifié. Mais le fait est patent, il a fait des sacrifices. Et par conséquent il mérite une récompense. Et s'il ne l'a pas, il se plaindra de l'ingratitude des hommes publics.

L'étude de tous ces types, nés de nos luttes politiques, ferait une galerie bien amusante.

Un moraliste, un pamphlétaire aurait tiré un joli parti de l'orgie d'extravagance et de boodlage qui a marqué le règne de la clique.

Quels tableaux nous eut laissés un Edouard Drumont canadien!

Le nom de l'auteur de la *France Juive* tombé par hasard sous ma plume, m'amène à reproduire cette note que j'ai coupée l'autre jour dans un journal français, et qui intéressera sans doute quelqu'un de nos lecteurs:

"M. E. Drumont est un homme échantonné! Il lui suffit d'annoncer un livre, pour mettre le monde en émoi. Ses fameux ouvrages sur la juiverie ont consacré son nom et ont donné à leur auteur une vogue extraordinaire. Il s'est fait autour de ces virulentes dénonciations un vacarme d'enfer. La louange enthousiaste et la critique acerbe ont toutes deux également contribué à faire de la réclame au vigoureux écrivain. La police même s'est chargée de battre la grosse caisse autour de la *France Juive* et de la *Fin d'un Monde*. Disons qu'elle a merveilleusement servi la popularité de M. Drumont.

"M. Drumont est un de ces rares écrivains, qui, tout entiers dans leurs opinions, et doués d'une magique puissance pour les traduire, ne peuvent être ni loués ni blâmés à demi. De pareils hommes doivent leur renommée autant peut-être à leurs défauts qu'à leurs qualités. Comme rien n'est médiocre chez eux, l'opinion ne peut rester indifférente, et pour les juger, elle se porte presque fatalement aux extrêmes.

"On se rappelle encore la tempête soulevée par le *Testament d'un antisémite*. L'opinion catholique s'est émue avec raison des regrettables exagérations où s'égaraient la passion de l'auteur; on lui a vivement reproché ses coups indiscrets et souvent portés sans discernement. Mais le livre a fait fureur, tout de même, et la renommée tapageuse de M. Drumont y a trouvé son profit.

Voici maintenant que la presse annonce l'apparition d'un nouveau livre de l'infatigable adversaire d'Israël. Naturellement l'ouvrage porte un titre à sensation, qui est par lui-même une bruyante réclame: *Le Secret de Fourmies*. Personne n'a oublié le drame sanglant, dont un brave curé est devenu le héros. M. Drumont a donc entrepris d'exploiter cette nouvelle mine. Naturellement, c'est encore une charge violente contre la clique gouvernementale, les meneurs socialistes, les industriels après au gain, la bourgeoisie égoïste et libre penseuse, et par-dessus tout la juiverie. C'est un nouveau *delenda est Carthago*, qui fait retentir cet opiniâtre Caton. Nous ne savons pas si les Juifs s'en porteront plus mal; mais, chose certaine, le livre va amonceler sur la tête de l'auteur de nouvelles haines, et susciter d'ardents enthousiasmes. Les uns comme les autres serviront la renommée et la fortune de M. Drumont."

Je dois me hâter d'ajouter, comme corollaire de cette longue citation, que les œuvres de Drumont, surtout l'avant-dernière, le *Testament d'un antisémite*, sont dangereuses pour la généralité de vos lecteurs.

Mais une lecture qui est bien anodine, par exemple, c'est celle de la lettre du comte de Rorthays à M. Mercier.

L'Electeur nous gratifiait l'autre jour de cette épître:

Chartres, 10 mars 1892.

Cher monsieur,
Les moyens employés contre vous m'avaient fait craindre votre échec, mais je ne prévoyais pas un résultat aussi désastreux! J'en ai été consterné et j'ai trouvé les mêmes sentiments chez Monseigneur Lagrange, quand j'ai été lui communiquer la douloureuse nouvelle.

Le même télégramme annonçait que le procureur général avait lancé un mandat

d'arrêt contre vous et vos anciens collègues. Je ne puis pas croire encore à cette infamie, bien que les précédentes puissent lui donner un caractère de vraisemblance.

Si la nouvelle se confirme, cela ne fera qu'augmenter les sympathies que je vous ai vouées. La cause que je vous représentez, chère à tout cœur vraiment français, compte déjà de nombreux et nobles martyrs qui font l'honneur du Canada. Vous en êtes une de plus!

C'est avec une véritable angoisse que j'attends maintenant ce que les dépêches et les journaux auront à m'apprendre de votre sort.

Veuillez agréer, cher monsieur, la nouvelle et bien sincère expression de mes plus affectueux sentiments.

Cte de RORTHAYS.

Je suis responsable des italiques.
Voilà un comte qui a manqué une superbe occasion de se taire.

M. le comte ignore sans doute que c'est le peuple canadien-français presque en masse qui a infligé à M. Mercier le châtiment du 8 mars.

M. le comte ignore probablement que ce qui le consierne a été salué avec des transports d'allégresse par toutes les classes de la société, par tout ce qu'il y a de plus éminent parmi nous.

M. le comte ignore évidemment que son M. Mercier, son noble *maître*, était un chef de clique, dont l'un de ses exploits administratifs a été de défrayer ses dépenses personnelles, à même le produit d'un chèque officiel.

M. le comte a écrit une lettre imprudente et légère qu'il regrettera probablement lorsqu'il recevra ce numéro du *Courier du Canada* et s'apercevra que l'Electeur a imprimé sans cérémonie sa prose larmoyante et inconsidérée.

Quand donc parviendrons-nous à guérir les bonnes gens de là-bas de leur honteux engouement pour un aventurier politique.

ARCHILOQUE.

A propos de retractation

L'OPINION DE LA "PATRIE"

Parlant de la rétractation de la *Justice*, et de la rumeur que le colonel Amyot aurait donné sa démission, en conséquence, comme directeur de ce journal, la *Patrie* s'écrit:

Nous ne voyons pas trop pourquoi le colonel Amyot se séparerait de la *Justice* pour une raison comme celle-là.

On les accusations contre M. Pelletier sont fondées ou elles ne le sont pas.

Si elles ne sont pas fondées pourquoi MM. Belleau et Cie ne s'empresseraient-ils pas d'avouer qu'ils ont eu tort, dans la chaleur de la lutte de porter des accusations aussi graves.

Toutes ces histoires là sont généralement mises en circulation par des politiciens qui se débent des que vient la responsabilité légale, et ce sont les journalistes qui paient les pots cassés, après s'être compromis pour des messieurs qui les lâchent au lendemain de la lutte.

LA PATRIE en sait quelque chose pour avoir payé \$1,400 dans l'affaire Taillon, bien que ceux qui ont payé n'eussent jamais écrit ni même lu un seul mot des articles inornés.

Si la *Justice* a découvert que ses accusations contre M. Pelletier sont fausses, elle a eu raison d'en informer ses lecteurs.

Il y a beaucoup de vrai dans ces observations de la *Patrie*.

Bien souvent des journalistes, responsables d'après la loi, ont été victimes des excès commis par des politiciens qui n'étaient point du tout pressés ensuite d'aller recevoir les admonitions de la justice.

La règle pour un journaliste sérieux et consciencieux, doit être de ne publier dans ses colonnes que ce dont il est prêt à assumer l'entière responsabilité morale et légale.

La dignité de la presse est à ce prix.

Tné par un arbre

A Saint-Norbert d'Arthabaska, jeudi dernier, un des enfants de M. Majorique Dumas, fut tué par un arbre qui écrasa l'enfant dans sa chute.

Les exploits de M. Pacaud

DEUX TABLEAUX

\$140,000 ET \$25,000

La balance du boodlage

L'Electeur disait l'autre jour:

En politique comme en affaires, il y a peu d'actifs sans passifs. Il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur les registres du Palais de Justice pour se convaincre que, si M. Pacaud n'est pas resté inactif pendant le séjour de ses amis au pouvoir, ses succès n'ont pas été sans mélange.

Que dit-on, par exemple, de ce petit bilan de poursuites inscrites en cour contre notre ancien directeur?

Le gouvernement de la province vs Ernest Pacaud.	
J. P. Whelan	\$100,000
J. J. McDonald	1,355
Donohue	2,000
G. Demers	2,000
Hon. L. O. Taillon	1,000
Hon. T. C. Casgrain	10,000
Hon. L. P. Pelletier	199
La Minerve	199
Beaugrand	10,000
A. J. Turcotte	10,000
James Paul	199
Bertrand	2,000
	2,000

\$140,952

Tout cela, c'est pour jeter de la poudre aux yeux.

Sur toutes ces poursuites, M. Pacaud n'a pas payé actuellement plus que \$4,000 à \$5,000.

Et voici un petit tableau de ce qu'il a reçu pendant le règne de la Clique:

Scandale Baie des Chaleurs.....	\$100,000
Scandale Témiscouata.....	31,000
Scandales Whelan.....	10,000
Commission Armstrong.....	15,000
Scandale Lookwood.....	5,000
Scandale Fraser.....	2,000
Scandale Langlais.....	24,000
Scandale Sylviculteur.....	11,125
Chèque de \$14,900.....	7,000

\$205,125

En supposant que M. Pacaud serait condamné à payer \$140,000 il lui resterait encore, d'après la comparaison de ces deux tableaux, au moins \$75,000.

Et notre liste des boodlages est incomplète.

Et dans plusieurs de ces poursuites pour libelle, M. Pacaud ne sera pas appelé à payer la pleine somme de la demande.

De sorte qu'il se retire des affaires avec un joli bilan, le surintendant du boodlage de défunt M. Mercier!

AU MANITOBA

Un meurtre a McLeod

Un vieillard tue par un indien et ses deux fils

Winnipeg, 26.—Des nouvelles reçues de McLeod nous apprennent qu'un meurtre y a été commis. En voici quelques détails:

Ka Parsee Sam vivait sur la réserve du village de Rucher Creek en compagnie d'un autre vieil indien. Sam et ses garçons étant dans l'habitude de voler du bois et des rails, le vieillard leur fit des remontrances et leur dit que s'ils continuaient il ne leur permettrait pas de continuer à résider à cet endroit. La veille du meurtre, comme ils avaient volé de nouveau, le vieillard leur fit de nouvelles remontrances. Sam envoya ses deux garçons pour le battre, et ils partirent avec une hachette. A la vue du sang, la peur les saisit et il s'en retournèrent à la maison. Sam sortit ensuite avec une hache et acheva le vieillard, en lui fendant la tête du haut en bas. Le père et ses deux garçons ont été arrêtés et conduits à McLeod où ils sont maintenant.

Accident a Chambord

Un nommé Henri Grenon, de Chambord, employé à la construction des piliers du pont Métabetchouan, s'est fait prendre le talon et écraser le pied entre deux pierres, lundi dernier.

Le pont de Québec

LA PROMESSE DE SIR JOHN

LA REPONSE DE M. HAGGART

Notre devoir commun

Notre correspondant d'Ottawa nous communique sur la question du pont à Québec un exposé de faits que nous croyons devoir soumettre à nos lecteurs. On y verra une nouvelle preuve que l'Electeur n'est pas un guide sûr dans cette affaire comme dans toutes celles où il voit un intérêt de parti.

Voici la lettre de notre correspondant. Nous n'acceptons pas entièrement sa manière de voir, mais nous croyons qu'elle mérite d'être discutée :

Ottawa 26 mars 1892.

Le parlement étant en vacances pour jusqu'à lundi, j'en profite pour vous parler du pont de Québec.

Sous le titre "Un engagement de Sir John Macdonald répudié par ses successeurs" l'Electeur du 24 courant nous arrive à Ottawa avec les lignes suivantes :

M. FREMONT demande si c'est l'intention du gouvernement d'adopter quelque mesure durant la présente session pour remplir les promesses faites par feu sir John A. Macdonald dans l'enceinte de cette chambre le 17 avril 1884, quant à la construction d'un pont de chemin de fer à ou près de Québec pour raccorder l'Intercolonial au Pacifique Canadien, pour lequel ouvrage des explorations ont été faites.

M. HAGGART.—En réponse à l'honorable monsieur, je puis dire qu'en relisant attentivement les remarques faites par sir John Macdonald dans cette chambre le 17 avril 1884, je ne trouve aucun engagement de sa part quant à la construction d'un pont de chemin de fer à ou près de Québec, et que la politique du gouvernement est la même que celle qu'a énoncée sir John Macdonald dans cette occasion.

Il suffit de lire attentivement la réponse de l'honorable M. Haggart pour voir que le gouvernement ne répudie aucun engagements pris par Sir John Macdonald. Au contraire, M. Haggart dit que la "politique du gouvernement est la même que celle qu'a énoncée Sir John Macdonald dans cette occasion."

Tout se résume donc à une différence d'interprétation des paroles prononcées par Sir John Macdonald le 1er avril 1884. D'après l'Electeur les paroles de sir John sont des promesses, et M. Haggart dit qu'il n'y voit "aucun engagement quant à la construction d'un pont de chemin de fer à ou près de Québec."

Le meilleur moyen de régler ce différend c'est de citer les paroles même de Sir John, et le public non prévenu jugera. Je cite intégralement le compte rendu officiel du 17 avril 1884 la question posée par M. Bossé et la réponse de Sir John Macdonald :

Pont du chemin de fer à Québec

M. BOSSÉ : Est-ce l'intention du gouvernement, soit au moyen d'une subvention, soit par garantie d'intérêt sur les bons d'une compagnie organisée, d'assurer la construction du pont sur le St Laurent près de la ville de Québec, pour unir les différentes lignes de chemin de fer des côtes sud et Nord du fleuve et de créer une ligne non interrompue passant par Québec pour aller aux ports de l'Atlantique.

Sir John A. Macdonald : Le gouvernement a reconnu qu'il était important d'unir le chemin de fer Intercolonial avec le chemin de fer du Pacifique par un pont à Québec, et je crois qu'il sera construit dans un avenir rapproché ; mais jusqu'à ce que le chemin de fer du Pacifique soit prolongé jusqu'à cette ville et qu'on ait soumis un plan pratique au gouvernement, il ne peut répondre plus catégoriquement à cette question.

Où est dans cette réponse la promesse de Sir John au sujet de la construction du pont? Sir John exprime seulement une opinion lorsqu'il dit "et je crois qu'il sera construit dans un avenir rapproché," et aussitôt après pour montrer qu'il n'y a ni promesse ni engagement, Sir John ajoute : "Mais jusqu'à ce que le chemin de fer du Pacifique soit prolongé jusqu'à cette ville, et qu'on ait donné un plan pratique au gouvernement,

il ne peut répondre plus catégoriquement à cette question."

Il n'y a donc pas de promesse, et Sir John pose deux conditions avant de pouvoir répondre à la question de M. Bossé.

L'une de ces conditions, le prolongement du Pacifique à Québec, est maintenant remplie, la deuxième ne l'est pas encore, et c'est aux citoyens de Québec à soumettre le plan pratique dont parle Sir John Macdonald.

Ce plan pratique est-il si difficile à trouver que les citoyens de Québec doivent perdre tout espoir ? Je ne le crois pas. Au contraire la chambre de commerce qui s'occupe actuellement de la question et se prépare à envoyer une délégation à Ottawa doit étudier la question avec soin bien mûrir ses propositions, et arriver à Ottawa avec une cause tellement forte qu'elle gagne son point.

Il ne faut pas désespérer et dire, comme le Chronicle qui n'a pas pris le soin de peser le sens des paroles de M. Haggart, que le gouvernement ne construira pas le pont et qu'il est inutile d'envoyer des délégations à Ottawa. Le gouvernement n'a jamais répudié ses engagements, et sa politique, comme l'a déclaré M. Haggart, est la même que celle énoncée par sir John A. Macdonald, le 17 mars 1884.

Si maintenant l'on rapproche ces paroles de sir John Macdonald de celles prononcées par sir Charles Tupper au Tara Hall le 26 février 1891, il est facile de voir que les deux déclarations s'accordent. Les deux reconnaissent l'importance du pont à Québec et expriment la confiance dans sa construction, comme toutes deux parlent de conditions à remplir pour que le pont soit construit.

Sir Charles Tupper disait à la fin de ses remarques : "Il est certain que le trafic qui passerait sur le pont de Québec paierait tout ce qu'il coûterait soit que les différents chemins qui y seraient intéressés votent des subsides pour aider à la construction ou versent des péages pour s'en servir."

Voilà suivant moi le nœud gordien de la question, et avant de venir à Ottawa, la chambre de Commerce de Québec ferait bien de connaître à l'avance quels arrangements les différentes compagnies de chemin de fer intéressées seraient disposées à faire. Seraient-elles disposées à voter de l'argent nécessaire à la construction, seraient-elles disposées à verser des péages ? Dans quelle proportion aussi, les capitalistes de Québec et Lévis, le conseil-de-ville de Québec, et le gouvernement provincial seraient-ils disposés à aider l'entreprise financièrement ? Voilà autant de points que la chambre de commerce devra élucider avant de venir en délégation à Ottawa au sujet du pont.

CONFÉRENCES AGRICOLES AU MANITOBA

M. J. C. Chapais, assistant-commissaire de l'Industrie laitière de la Puissance est arrivé hier matin de Manitoba où il a fait 28 conférences sur l'agriculture en rapport avec l'industrie laitière. Voici les endroits que M. Chapais a visités. Il a donné des conférences en français :

A Lorette, Ste-Anne des Chênes, La Broquerie, St-Pierre, St-Malo, Letellier, St-Jean-Baptiste, St-Agathe, St-Norbert, St-Charles, St-François-Xavier East, St-François-Xavier West, St-Eustache, Oak Lake, St-Alphonse, Somerset, Notre-Dame de Lourdes.

Il a ensuite visité les centres suivants où il a donné ses conférences en anglais :

Elkhorn, Virden, Souris, Warwaca, Brandon, Minnedosa, Portage La Prairie, Boissevain, Whitewater, Killarney, Pilot Mound.

L'itinéraire suivi par M. Chapais l'a obligé de visiter presque toute la province du Manitoba en détail, et l'a mis en état de recueillir une foule de renseignements précieux qui devront rendre le rapport de sa tournée officielle de six semaines fort intéressant pour ceux qui se proposent d'émigrer au Manitoba.

C'est à l'hon. M. Larivière, député de Provencher aux Communes que les colons français du Manitoba doivent la visite de M. Chapais.

En effet, M. Larivière, toujours à l'affût de ce qui peut rendre service à nos compatriotes des provinces de l'ouest, avait, dès l'année dernière, retenu les services de M. Chapais auprès du département de l'agriculture à Ottawa.

UNE SENSATION

LE DISCOURS DE M. AMYOT

UN REQUISITOIRE TERRIBLE

LE "GLOBE" DÉNONCE

LE PARTI LIBÉRAL N'A PAS DE POLITIQUE

M. Laurier trahi par les grits

La réciprocité grite c'est l'annexion

Nous avons parlé hier du discours de M. Amyot.

Quels que soient les motifs qui ont inspiré l'action de M. Amyot, son réquisitoire d'adieu à l'adresse du parti libéral, a produit une grande sensation dans les cercles politiques.

Cette harangue est une exécution en règle du parti grit. Les principes, les tendances, le fanatisme, l'ingratitude de ce parti sont exposés sans merci par le député de Bellechasse.

Voilà donc le résultat du pèlerinage de M. Amyot dans les rangs libéraux. Il y a là un enseignement et une leçon qui devront frapper tous les esprits sages.

La démarche du député de Bellechasse sera jugée sévèrement par bien des gens. Beaucoup d'autres y applaudiront.

Une chose certaine c'est que M. Amyot n'a pas raison de se réjouir des cinq années qui viennent de s'écouler dans sa carrière publique, et que l'attitude qu'il vient de prendre a dû lui coûter beaucoup d'hésitations et de combats. Nous publions in extenso son discours, qui est un document politique :

M. l'Orateur,

Aujourd'hui nous avons une déclaration faite par un membre du gouvernement qu'ils ne peuvent obtenir une réciprocité avec les États-Unis. J'ai écouté attentivement la discussion et j'ai entendu dire que le gouvernement n'était point sérieux dans son désir d'obtenir la réciprocité ; que ses membres étaient allés aux États-Unis seulement pour y montrer les objections.

M. l'Orateur, j'ai réfléchi sur cette question et je ne puis adopter cette manière de voir. Cela me frappe, que si les américains désiraient faire un traité avec nous ils le diraient. Ce ne sont pas des enfants. Ils savent ce qu'ils veulent et jugent s'il serait dans leur intérêt d'acheter de nous et de nous vendre. Ils ne nous donneront point la réciprocité sans raison. En examinant les faits et la mise en opération du bill McKinley, je suis convaincu d'une chose, c'est que les États-Unis ne concluront pas un traité de réciprocité avec nous, tant que nous serons colonie de la Grande-Bretagne. Ils veulent la pratique de la doctrine Munro et aussi longtemps que nous resterons colonie, nous ne serons pas capables d'obtenir la réciprocité. Telle est ma conviction, et je ne puis pas comprendre autrement comment un peuple de 60,000,000 d'âmes, dirait à un peuple de 5,000,000 : "Nous ne ferons point de réciprocité avec vous." Quelle est notre position alors ? Nous avons un tarif protecteur. Quelques-uns ne sont pas satisfaits. Mais qu'offrent-ils à sa place ? Qu'entendent-ils faire ? Demanderont-ils un commerce libre au lieu d'un tarif protecteur donnant des revenus ? Je suis un de ceux qui croient que le commerce libre, généralement parlant, fait le bien du pays, (hear, hear), et je crois même que ce pays s'est assez développé pour lui permettre d'adopter le système de commerce libre. Mais, M. l'Orateur, les deux partis politiques, depuis trente et quarante ans, ont enseigné au peuple de l'horreur de la taxe directe, et vous ne pouvez pas avoir le commerce libre sans la taxe directe afin de créer un revenu pour faire face aux dépenses.

Alors, que ferons nous ? Aurons-nous la fédération impériale. C'est un joli projet, mais je n'y trouve rien. Je suis sûr, cependant, que ceux qui ont visité Londres, Liverpool et ces autres grands ports de mer de la Grande-Bretagne sont d'opinion que l'Angleterre n'abandonnera jamais son commerce avec le monde entier, qui fait sa richesse, pour retenir quelques colonies. De sorte que, M. l'Orateur, nous devons adhérer au système actuel ou chercher l'union politique avec les États-Unis. Je ne suis pas en faveur de l'an-

nexion. Nous sommes colonie maintenant et ainsi devons nous rester jusqu'à ce qu'un changement dans l'opinion du peuple d'insle Canada et en Angleterre, nous ait préparé pour l'indépendance ou l'annexion. Maintenant, M. l'Orateur, comme les américains ne trafiqueront pas avec nous, nous devons essayer de devenir de plus en plus indépendants d'eux (hear, hear conservateurs). Nous devons essayer de mettre à profit toutes les ressources que la nature nous a données. Nous devons essayer, par le moyen de communications rapides, à développer notre commerce avec la France, l'Espagne et les autres pays. Un grand nombre des nôtres s'en sont allés, c'est vrai ; mais si ceux qui restent sont heureux, que pouvons nous demander de plus ? Nous sommes contents et satisfaits. Nous vivons heureux ici : essayons de faire le mieux que nous pouvons avec ce que nous avons. A tout événement, M. l'Orateur, je ne vois pas venir de la gauche aucune proposition meilleure que la politique actuelle.

Etant de cette opinion, je crois de mon devoir, non seulement de ne pas jeter d'obstacles dans la marche du gouvernement, mais de lui donner mon humble support (hourrahs.) On me demandera pourquoi je ne reste pas dans les rangs de l'opposition. Je serai franc. Je n'y reste pas, par principe. Je suis né conservateur. Je suis entré en cette chambre comme conservateur, en 1880. Un grand mouvement s'est formé dans la province de Québec. C'était le mouvement Riel qui a surgi après sa pendaison. Mais je n'entrerai point dans les détails. Avec d'autres députés, que je vois encore en cette chambre, j'ai rejoint le mouvement et j'ai fait de mon mieux pour ce mouvement. Il s'étendit aux affaires provinciales, malgré moi, parce que le désir unanime était de combattre contre le gouvernement local aussi bien que le fédéral. Qu'advint-il de ce mouvement à Québec ? Un chef fut enoisi. Je n'en parlerai pas, parce qu'il n'est pas ici pour se défendre ; mais son parti a été balayé par toute la province et il est mort dans la boue, je dois le dire en face du monde. (hear, hear). Je serais resté dans ce parti, mais je ne le puis maintenant.

J'ai fait tout ce que j'ai pu pour lui, je suis resté fidèle jusqu'à la fin. Je l'ai défendu même devant cette chambre. Les trois juges éminents nommés par le lieutenant-gouverneur pour faire enquête, ont décidé que M. Mercier ne connaissait rien de la transaction, mais cela n'était qu'une affaire légale. Tant de crimes ont été prouvés ensuite que le lieutenant-gouverneur de Québec a été justifié par le peuple pour avoir pris l'affaire entre ses mains et renvoyé le ministère. En autant que la province de Québec est concernée. Je ne puis plus croire au mouvement national, et là le mouvement national est mort. (Hear hear) Maintenant, ici, dans la chambre des communes il y avait la question de la pendaison Riel, mais cette question a été jugée. Le peuple a approuvé le jugement rendu par la Chambre des Communes, et maintenant, c'est une question morte, (Hear hear). Pendant que nous combattons sur cette question survint la question de la réciprocité. J'ai fait de mon mieux pour cette question aussi, mais, aujourd'hui, je dis en toute sincérité que je crois que cette question est morte. Elle ne peut être agitée d'ici à plusieurs années, parce que les États-Unis n'en veulent point.

Nous tiendrons-nous aux portes des États-Unis, un panier à la main en demandant la charité ? J'espère que nous ne ferons jamais cela, M. l'Orateur, pour l'honneur du Canada. (Hear, hear) Sous ces circonstances, je crois que j'ai le droit d'enlever de mon nom : "Conservateur national", le mot "national" pour ne garder que le mot "Conservateur" (Hear, hear).

Je dois dire du leader que j'ai servi dans les rangs de la gauche que je l'ai trouvé un véritable homme d'État. Chacun connaît ses talents brillants et nombreux. Il a le génie et l'énergie du caractère. Il est honnête et d'une sincérité absolue, et, je le déclare, si je faisais en quittant les rangs de son parti que croyais nuire à sa cause, et retarder d'un instant son accession au pouvoir, je me retirerais plutôt de la vie politique. Mais dans les circonstances actuelles, et avec une telle majorité de l'autre côté de la chambre, que pouvons-nous espérer d'ici à un grand nombre d'années ? Dans tous les cas si tel était le désir de M. Laurier, j'ouvrais immédiatement mon compte, et je lui donnerais la chance de le racheter.

Un parti est composé d'un chef appuyé par une armée. Mais quel appui l'hon. chef de l'opposition reçoit-il de son parti ? (Ecoutez, Ecoutez). Aux dernières élections générales, je m'en souviens, ce parti combattait dans quelques comtés sous sa bannière, quand éclatèrent les paroles de l'hon. M. Blake critiquant et condamnant la politique du chef de l'opposition. L'homme le plus considérable du parti, après le chef de l'opposition

dans cette chambre, condamnait la politique du parti, jetant le désespoir dans ses rangs. Est-ce là donner du support au chef d'un parti? C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles l'opposition n'est pas sortie victorieuse des élections. Un parti appuyé de cette façon n'est pas un parti.

Et puis, qu'avons-nous vu? Nous avons vu l'organe en chef du parti, le *Globe*, jetant constamment des obstacles sur la route, et empêchant constamment le chef de l'opposition en chambre de réussir dans ses plans. On me dit que plusieurs de ceux qui espéraient devenir ministre quand le chef de l'opposition serait premier-ministre ont le contrôle du *Globe*, et nous ne les avons pas entendus protester. Nous ne les avons pas entendus dire que le *Globe* n'est pas l'organe du parti. Lorsque nous, de la province de Québec, nous sommes exposés à l'humiliation de croire que tous ces articles sont dirigés contre le chef parce qu'il vient de notre province, je dois dire que le parti qui n'a pas assez de justice pour protester contre cela, n'est pas un parti qui mérite la confiance des soldats combattant dans l'armée de ce chef. Ils ne sont pas unis. Une des principales raisons pour lesquelles je me sépare aujourd'hui de l'opposition pour retourner au parti de ma jeunesse, c'est que cet honorable leader ne reçoit pas aujourd'hui de son parti l'appui qu'il mérite.

Une autre raison, c'est la rebuffade répétée donnée tour à tour par chaque comté où une élection partielle a eu lieu, rebuffade par laquelle de grandes majorités en faveur de M. Laurier ont été changées en minorités, de sorte qu'on semblait dire au chef de l'opposition de plus en plus: Vous n'êtes pas notre homme parce que vous êtes de la province de Québec. Voilà l'impression que ces élections ont créé dans ma province. Maintenant qu'avons-nous vu ici? Nous avons vu le *Globe* disant tous les jours à la province d'Ontario, quand ce n'était pas des affaires du *Globe*, combien pervers était M. Mercier, et donnant l'occasion aux journaux ministériels d'accoupler le nom de Laurier avec celui de Mercier. C'est là un autre acte du *Globe* que je ne puis approuver.

Je ne dirai rien de plus contre l'opposition sinon qu'elle manque d'inspiration. Elle ne semble avoir aucun principe ou politique définie. (Applaudissements.) Elle a parmi elle des hommes qui ne savent que critiquer les lois relatives à certains crimes, ou protéger avec un zèle mal entendu l'observance du jour du Seigneur. (Rires.) J'admets avec le plus grand plaisir que j'ai trouvé dans les rangs de la gauche un grand nombre de patriotes et d'hommes instruits mais pris comme ensemble, je ne crois pas que ce parti tel que constitué, s'il arrivait au pouvoir, pourrait faire autant de bien au pays, que le parti conservateur en fait aujourd'hui. (Applaudissements, écoutez, écoutez.) Je le crois. (Écoutez, écoutez.) Je vais être accusé de me rallier aux gros bataillons. Voici ma réponse: En 1885, quand, sur une seule question de principe, j'ai quitté mes amis de la droite, ils étaient au pouvoir à Ottawa comme à Québec. Je m'en allai dans les froides régions de l'opposition à Ottawa comme à Québec. Je crois que je puis me vanter que ma propre conviction a été mon seul guide, car j'ai toujours été prêt à servir mon pays du mieux que j'ai pu.

Avant de terminer ces observations, je remercie le leader de l'opposition de sa courtoisie à mon égard, et des grands services qu'il m'a toujours rendus. Je quitte le parti, j'espère, sans laisser un seul ennemi. Tout ce que je fais est pour le bien de mon pays, que j'aime et que j'entends servir du mieux que je puis. (Grands applaudissements ministériels.)

Un accident en mer

Le steamer *Tentonic* qui vient d'arriver à Queenstown a fait une traversée malheureuse.

Le capitaine rapporte que vendredi de la semaine dernière, vers dix heures du soir, un des passagers de cabine, M. F. I. Flagg, marchand de New-York, est tombé accidentellement du paquebot pendant qu'il causait avec d'autres passagers, assis sur le plat-bord du bastingage.

L'alarme a été immédiatement donnée, on a stoppé et jeté des bouées de sauvetage et des torches pour aider au sauvetage du malheureux. Comme il n'apparaissait nulle part à la surface de la mer, on a lancé un canot de sauvetage, mais après des heures de recherches, on n'a pu retrouver Flagg.

On croit qu'il sera frappé la tête sur la coque du vaisseau en tombant et qu'il était privé de sentiment quand il s'est noyé.

Le jour suivant, un autre passager de cabine, M. W. E. Field est mort d'une congestion cérébrale.

Subséquentement, un des employés du steamer est devenu fou.

N. l'abbé Joseph Ulric Brulé, décédé hier matin à l'Hôtel-Dieu de Montréal, appartenait à la société d'une messe, section provinciale.

B. PH. GARNEAU, Ptre.,
Secrétaire.

Arch., de Québec }
29 mars 1892 }

PETITE GAZETTE

Une jolie définition de la jeunesse par le R. P. Gaffre, dominicain: "La jeunesse est le sourire d'une autre vie dont on n'a pas encore vu couler les larmes."

Le Nord annonce que les électeurs de Terrebonne ont décidé d'offrir un banquet à leur député, l'hon. M. G. A. Nantel.

On s'attend en Irlande que Mgr Walsh, l'archevêque de Dublin, sera créé cardinal au mois de juin prochain.

On prête à Mgr Fabre l'intention d'inviter à l'inauguration de la cathédrale sa Grandeur Mgr l'archevêque de Rouen. On sait que lors de la fondation de la première église au Canada, la colonie était sous la juridiction ecclésiastique du collège de Rouen. Le gouvernement français enverra aussi de commissaires spéciaux comme représentants à l'inauguration du monument national.

Ces fêtes auront lieu vers le temps de la grande exposition de Chicago et un grand nombre d'Européens, de français distingués profiteront de leur voyage en Amérique pour visiter la métropole de l'ancienne colonie de la Nouvelle-France. La St-Jean-Baptiste ne sera célébrée cette année que dans les différentes sections de la ville.

Marché de Québec

FARINE ET GRAINS

Québec, 31 mars 1892.		
FARINE—Sup. extra, baril, 196.	\$ 5 00	a 5 50
Extra	4 60	a 4 80
Fort pour boulanger	5 15	a 5 25
Extra du printemps	4 30	a 4 40
Superfine	4 05	a 4 25
Flé	3 92	a 4 00
En pches de 100 liv.	2 20	a 2 30
Patente amer, qrts	5 25	a 6 50
Blé du Manitoba	1 20	a 1 25
" d'Inde jaune	0 67	a 0 70
" " blanc	0 00	a 0 95
Pois	0 85	a 0 90
Avoine	0 37	a 0 38
Orge	0 55	a 0 60

PROVISIONS, ETC., ETC

Québec, 31 mars 1892.		
Beurre frais par livre	\$ 0 20	a 0 23
Beurre salé par livre	0 16	a 0 18
Patates par minot	0 35	a 0 40
Œufs par douzaine	0 15	a 0 18
Sucre d'érable par livre	0 6½	a 0 07
Fromage par livre	0 12	a 0 14
Oignons par baril	2 75	a 3 25
Pommes par baril	4 50	a 5 50
Orange, boîte, Floride	4 50	a 5 00
" Valence, caisse	5 50	a 6 00
" Jamaïque, Bris	5 50	a 6 00
Citrons, par boîte	2 50	a 3 25
Tabac canadien en feuille par lb.	0 15	a 0 18

POISSONS

Québec, 31 mars 1892.		
POISSONS—Séchés le quintal	\$ 4 50	a 5 00
Morue verte le baril	3 50	a 4 00
Saumon, No 1	17 00	a 18 00
Hareng du Labrador	4 00	a 4 50
Hareng C. B.	6 00	a 6 25
Truite par quart	9 00	a 10 00
Morue No 1, grd bris	4 00	a 4 25
Huitres	3 75	a 4 00

BOEUF, MOUTONS, ETC

Québec, 31 mars 1892.		
BOEUF—1ère qualité, par 100 liv.	\$ 8 00	a 9 50
" 2ème "	7 00	a 8 00
" 3ème "	5 50	a 7 00
" par livre	0 08	a 0 10
Mouton, par livre	0 08	a 0 10
" du printemps, chaque	3 00	a 5 00

LARDS, JAMBONS, ETC

Québec, 31 mars 1892.		
Porc frais, par 100 livres	6 75	a 7 00
" " par livre	0 09	a 0 10
" Salé, par livre	0 10	a 0 11
" " par baril	16 50	a 19 00
Jambons frais, par livre	8 00	a 8 10
" fumés par livre	0 11	a 0 12

VOLAILLES

Québec, 31 mars 1892.			
Volailles, par couple.....	0 60	a	0 90
Poulets, "	0 40	a	0 70
Oies, "	1 25	a	1 40
Dindes, "	2 00	a	2 55
Canards, "	0 " a	0	80

Echos et Nouvelles

Mieux

Nous sommes heureux d'apprendre que l'hon. John Hearn, député fédéral de Québec-Ouest, est assez mieux pour avoir pu partir hier, pour Ottawa.

Accident

Samedi matin, deux voitures se sont frappées sur la rue Champlain, en face de la résidence de M. Michel Huch. L'une des voitures, appartenant à un boucher, a été mise en pièces.

Nomination

M. Julien Brosseau a été nommé par le gouvernement DeBoucherville, régistrateur à Laprairie.

A la Providence

Professions Religieuses

Samedi matin, Mgr l'archevêque de Montréal s'est rendu à la maison-mère des sœurs de la Providence, rue Fallum, pour y présider la cérémonie de l'émission des vœux.

Les novices dont les noms suivent ont fait leur profession: Sœur Paul née Mathilde Roy, de St-Henri de Mascouche; sœur Blaise, née Marie Sylvina Vincent, d'Yamachiche; sœur Hénédine, née Agnès Marleau, de St-Télesphore; sœur Clémence, née Marie Eutyhianne Bellerose, de Biddeford, Maine; sœur Marie Alézine, née Marie-Louise Deland, de l'Acadie.

Sa Grandeur a donné elle-même l'instruction.

Un grand nombre de parents des nouvelles professes assistaient à la cérémonie.

Action retirée

—M. Mercier a retiré ses actions de \$20,000 contre Arsène Chalifoux, des Grondines, et Amédée Tessier, de Saint-Casimir.

Ils reviennent

On dit qu'au printemps, on verra revenir au pays beaucoup de nos familles canadiennes, aujourd'hui aux Etats-Unis. Elles seront bienvenues.

L'héritage de \$100,000

Les journaux ont mis en circulation au sujet d'un nommé Garant, une histoire d'héritage de \$100,000 pour le moins prématurée. On suppose qu'il y a un héritage, mais on ne le sait pas précisément.

Voici les faits. Il y a quelques jours, M. Ritchie, maître de poste à Québec-sud, a reçu de Sparta, Oregon, une lettre demandant s'il ne connaissait point une famille de Garant ayant un parent aux Etats-Unis. La lettre donnait plusieurs détails importants sur la vie de Garant. M. Ritchie passa la lettre à M. le curé Gauvreau qui découvrit que le Garant en question, était le frère de M. Joseph Garant, libraire de St-Romuald. La lettre dit que ces détails sont demandés afin de communiquer des choses importantes à la famille du défunt.

Vol à Napierville

La résidence de Louis Martin, cultivateur de Napierville, a été défoncée vendredi soir, et cinq cents trente piastres ont été volées. Pour cacher leur crime, les voleurs ont mis le feu à un lit en bois qui se trouvait dans l'appartement, où ils venaient d'opérer.

L'argent a été pris dans une boîte en bois placée dans un buffet. Un certain nombre de billets, d'hypothèques, un livret de banque et plusieurs autres documents importants ont été détruits par les flammes.

On s'est aperçu de l'incendie assez à temps pour sauver la maison d'une destruction complète.

Religieux

Nous lisons dans le *Manitoba* de Saint Boniface du 23 courant:

La Très Révérende Mère Hamel, Supérieure des RR. SS. de la Charité, de cette ville, accompagnée de la Rév. Sœur Marguerite Marie (Mlle Lavoie), est partie lundi pour l'Ecole Industrielle de Qu'Appelle d'où elle ira visiter les maisons de son ordre à Calgary, High River, Saint-Albert, Lac la Biche et Ile à la Crosse. Ce voyage prendra environ trois mois.

Sœur Marguerite Marie restera à l'Ile à la Crosse où la Rév. Mère Hamel prendra une compagnie pour le retour qui se fera par le Lac Vert, Prince-Albert et Regina, faisant ainsi un voyage d'environ 3,000 milles, partie en char, partie en voiture et partie en canot.

Train-éclair

Aussitôt que le service d'été des trains sera substitué au service d'hiver, la compagnie du Pacifique Canadien fera circuler entre Québec et Montréal un train-éclair n'arrêtant qu'aux principales stations, qui parcourra en cinq heures les cent quatre-vingts milles qui séparent ces deux villes.

Arrestation difficile

Fort Kent vient d'être le théâtre d'un drame assez émouvant et qui ne manquera pas de faire sensation dans le Madawaska, ordinairement assez tranquille. M. William H. McNally, *United States deputy marshal*, laissait l'Eagle Hotel ici à Fort Kent à huit heures du matin, dimanche le vingt, pour aller arrêter M. Georges Nadeau de St-François, Me, accusé d'avoir vendu de la boisson. Il était accompagné de M. W. W. Miller et M. Alfred Gagnon était leur conducteur. M. McNally trouva la porte fermée, et comme il demandait d'ouvrir ou qu'il allait se faire passage, M. Nadeau lui répondit que s'il forçait la porte, il lui brûlerait la cervelle. M. McNally essaya cependant d'entrer, et comme la porte allait obéir sous ses coups, il reçut une balle dans la jambe gauche qui le fit chanceler. Se croyant débarrassé de ce dernier, il fit feu sur les deux autres, mais sans succès, le chapeau de M. Gagnon fut cependant traversé d'une balle qui alla briser une dent de son cheval tout en lui fracturant la lèvre inférieure, et comme il les voyaient tous s'éloigner, il sortit de sa maison et logea deux autres balles dans la main de M. McNally qui le rendit incapable de faire aucun mouvement. Ils réussirent cependant à le rendre à Fort Kent le même soir. Le docteur Sirois fut appelé en toute hâte, pansa les blessures, et après un examen sérieux déclara que la position de M. McNally est bien critique et qu'il aura de la difficulté à se réchapper de ses blessures, vu son âge avancé car il est au-dessus de soixante et dix ans.

Nouveaux ouvrages littéraires

M. Louis Fréchette, qui s'occupe très activement de travaux littéraires doit publier prochainement deux ouvrages destinés à faire du bruit dans Landernau. L'un s'intitule *Masques et Fantômes* et l'autre *Originaux et Détraqués*.

Boulangier condamné à 2 ans de pénitencier

Hier après-midi, Cléophas Boulanger, le jeune commis qui a plaidé coupable, samedi, d'avoir volé des marchandises chez Garneau, fils et Cie, où il était employé, a été condamné à deux ans de pénitencier.

Décédé

J. G. Beaudry beau-frère de M. P. E. Leblanc, député de Laval, est mort avant-hier, à Montréal.

Le Grand-Tronc

Recettes du trafic pour la semaine finissant le 26 mars 1892:

	1892	1891
Passagers	\$108,955	\$125,508
Fret	284,482	265,083
Total	\$393,447	\$390,591

Augmentation

Pour la guérison de toutes les affections et irrégularités des femmes, la Salsepareille d'Ayer n'a pas d'égale.

La compagnie du Richelieu et l'ouverture de la navigation

L'on se prépare un peu partout à l'ouverture de la navigation. La compagnie du Richelieu a fait subir durant l'hiver de grandes réparations à ses bateaux, et elle serait prête à commencer le service entre Québec et Montréal dès le 15 avril. Mais il y a devant la ville un pont de glace qui ne partira pas, disent les anciens, avant la fin d'avril ou le commencement de mai, et qui retardera certainement l'ouverture de la navigation dans notre port.

Le vapeur *Saguenay* qui est aussi la propriété de la compagnie du Richelieu a été peinturé à neuf, et commencera ses voyages aussitôt que le pont aura disparu.

Le nouveau vapeur que la compagnie fait construire à Chester, Pa., par la Morgan Iron Company, sera terminé dans quelques semaines. La vitesse sera de dix-huit milles à l'heure et il arrivera probablement à Québec vers le milieu de juin. Il est destiné à faire le service entre Clayton et Montréal.

Personnel

MM. Foley, H. J. Chaloner, W. J. Maguire et un bon nombre d'autres ont quitté Québec par le Grand-Tronc, hier au midi pour aller assister au banquet des ministres à Montréal.

DECES

PLAISANCE.—A St-Jean Deschailhons est décédé, le dix-huit courant, à l'âge de soixante-huit ans, Dame Léonide Couture, épouse de M. Léandre Plaisance. Mme Plaisance était la mère du Rév. V. W. Plaisance, Ptre., ancien vicaire à St-Roch de Québec et maintenant à Rome, au collège Romain.

Nos plus sincères condoléances à la famille.

R. I. P.

Echos et Nouvelles

Club vendôme

Nous avons annoncé déjà la formation du club Vendôme à St-Roch. Une réunion des membres a eu lieu pour l'élection des officiers qui a donné le résultat suivant :

Président : M. le notaire E. J. Angers.
Vice-président : M. Veasey Boswell.
Secrétaire : M. J. P. Roy, avocat.
Trésorier : M. Alphonse Dussault.
Comité de régie : MM. Auguste Pion, Robert O'Regan, James Campbell, John O'Donnell, George Tanguay.

Le Club Vendôme ouvrira ses portes le 1er juin prochain dans le bloc Drouin, rue St-Joseph, auquel il fait faire actuellement de grandes réparations. Le club aura restaurant, buvette, billard, salle de lecture, salons, enfin se met sur le pied des établissements similaires de première classe.

Chute dans une tranchée

Hier matin, un ouvrier du nom de Joseph Morin est tombé dans une des tranchées que l'on creuse à St-Sauveur pour la pose de tuyaux de l'aqueduc, et s'est fracturé une jambe.

Il a été ramené à sa maison, à St-Sauveur, par l'ambulance.

La gare du Pacifique

Une douzaine d'hommes sont déjà à l'ouvrage, taillant de la pierre pour les réparations et les travaux d'agrandissement que la Cie du Pacifique se propose de faire exécuter à sa gare du Palais. L'aile sud-ouest de la gare va être allongée de 135 et tout l'intérieur de l'édifice va être défilé pour être divisé d'une manière plus confortable.

Enfin, plusieurs autres voies d'évitement vont être construites et dans ce but les débris de l'Ecole Normale vont être charroyés afin de niveler le terrain.

Accident fatal

Un accident fatal est arrivé à Bury le 7 mars courant ; un nommé Amos Turner en a été la victime. Turner travaillait à abattre des arbres dans la forêt, lorsqu'une pèche, en tombant, fit casser une grosse branche d'épinette qui vint le frapper à la tête. Il eut la force de se rendre à la maison où il tomba sans connaissance, en arrivant, et demeura dans cet état jusqu'à sa mort qui arriva au bout de deux jours, malgré les efforts des docteurs Wales et Ford pour le sauver. Le défunt laisse une femme et six enfants.

Préfet

A une séance du conseil, tenue le 8 mars, M. J. B. Morin, de Ste-Hénédine, a été nommé préfet du comté de Dorchester.

Accident

Un ouvrier qui travaillait hier après-midi à la maison de M. Venner, épicière, à St-Sauveur, est tombé de l'échelle où il avait dû se placer pour faire son travail dans la vitrine du magasin.

La glace de la vitrine s'est brisée en pièce et le malheureux ouvrier s'est fait plusieurs contusions à la figure et aux mains.

Sous pen

Les officiers-rapporteurs recevront sous peu l'argent nécessaire pour payer les dépenses officielles des élections.

Sœurs de St-Joseph

Samedi dernier, fête du bienheureux Père et protecteur de cette communauté, il y eut au couvent de Saint-Hyacinthe, profession de Sœur Amanda Lapointe, dite Ste Elizabeth, de St Roch de Richelieu, et prise d'habit des postulantes, Rose Park, dite Ste Euphasie, de New-York, Rosalie Levêque, dite Marie de la Visitation, de Manchester, E. U., Eugénie Rioux, dite St François de Sales, de Fraserville, Osilda Girard, dite St Grégoire le Grand, de St Grégoire d'Iberville, Valéda Cartier, dite St Rose de Lima, de St Jean d'Iberville, Louise Anne Bernier, dite St Jean Berchemans, de St-Hyacinthe, Mathilde Lalumière, dite Ste Catherine de Sienne, de North Stuckley.

La cérémonie a été présidée par Monseigneur l'Evêque de St-Hyacinthe, et le serment de circonscription donné par le Rév. M. Dezelles, curé de Sorel.

A propos de l'accident Forgues

Nous avons raconté les circonstances du malheureux accident dont Melle Forgues a été victime dimanche dernier sur l'embranchement St-Charles.

La défunte n'a pas, comme on l'a dit lundi, une jambe coupée et l'autre cassée, mais bien une jambe et un bras cassés et des contusions dans l'estomac. Mais ce qui a causé la mort, ça été une large blessure à la tempe, qui laissait voir la cervelle.

Le docteur a été étonné qu'elle ait pu vivre encore longtemps, c'est-à-dire depuis 1.10 h. p. m., jusqu'à 10 h. p. m., avec une telle blessure à la tête.

Horreurs

Je ne conçois rien de plus horripilant que l'emploi de certaines préparations sales et malsaines pour la toilette de la tête. Quelques-uns de ces mélanges sont véritablement dégoûtants : ils agglutinent la chevelure en une masse compacte et grasse, chargée de myriades de petits grains blancs ou jaunâtres qui encrassent la tête et produisent plutôt un effet tout contraire à celui qu'on en attendait. Ces saletés augmentent les pellicules grasses au lieu de les faire disparaître, elles aggravent la démangeaison au lieu de la faire cesser, et par contre, les cheveux n'en tombent que plus rapidement et plus abondamment. La marche tonsurante et désastreuse de l'affection n'en sera qu'accrue au lieu d'être enrayée. Ces applications sont parfois compromettantes et iront même jusqu'à un certain degré de malpropreté chez les personnes qui en font usage. Mais heureusement que nous n'en sommes plus là ; les progrès de la science ont venus faire cesser tous ces inconvénients. Nous avons aujourd'hui sur le marché une préparation parfaite, tout-à-fait claire et limpide, n'offrant aucun des inconvénients des préparations sus-mentionnées, et destinée à les supplanter dans un avenir prochain. Cette préparation nettoie la tête au lieu de la salir, elle détruit les pellicules, fait cesser la démangeaison, arrête la chute des cheveux et leur rend en quelques jours leur couleur primitive. Toutes ces merveilles sont opérées par la *Capilline*, préparation magistrale, qui vaut son pesant d'or, mais qui cependant ne se vend chez tous les pharmaciens que 50 cts la bouteille.

Méprise de nom

Tous les journaux de cette ville ont annoncé que madame Gagnon, qui est tombée accidentellement dans la cave de l'église St-Jean-Baptiste le 8 mars au soir, était morte des suites de cet accident. Nous apprenons avec plaisir que madame Gagnon, actuellement à l'Hôtel-Dieu, n'est pas morte mais qu'elle prend beaucoup de mieux. L'erreur a dû être causée par le fait que dimanche dernier une dame Gagnon a été recommandée aux prières des fidèles du faubourg St-Jean. Et les reporters d'avoir fait une nouvelle avec ce maigre canevas.

Une poursuite

La poursuite de l'honorable Honoré Mercier contre son cousin Hubert Mercier, de Montmagny (est inscrite pour le 10 mai alors on procédera à l'enquête).

On promet des émotions au public Montmagnien.

Mort subite

Samedi dernier, un nommé Légaré s'en retournant en voiture des Trois-Rivières à Mont-Carmel, fut soudainement pris d'une violente attaque d'inflammation des intestins et mourut en arrivant chez lui. Le coroner a tenu une enquête, le verdict des jurés a été conforme aux faits que nous venons d'énoncer.

Les médecins sont ici

Les premiers trois mois gratis. Le personnel de médecins et chirurgiens éminents est ici, s'est établi en permanence à la résidence No. 256 rue St Jean. Tous les invalides qui s'adresseront à ces médecins éminents avant le premier mai, seront soignés gratis pendant trois mois. La seule faveur demandée c'est la recommandation de ceux qu'ils guérissent. On veut de la sorte se faire connaître promptement et personnellement des malades et affligés.

Les médecins traitent toutes les variétés de maladies et de difformités, mais ils n'accepteront pas les cas incurables. Si votre maladie ne laisse plus d'espoir, ils vous le diront franchement ; ils vous mettront en garde contre une dépense inutile.

Heures depuis 9 a. m., jusqu'à 5 p. m., et de 7 à 8 p. m. Dimanche de 2 à 4 p. m.

Distinction honorifique

M. Chs. Baillargé, président de la Société de géographie de Québec, vient d'être nommé membre d'honneur de la Société des Etudes Géographiques et Historiques de la République de San Salvador, dans l'Amérique Centrale.

Préfet de la Congrégation

A l'église de la Congrégation des hommes de St-Roch dimanche au matin, M. J. O. Frenette a été promu préfet de MM. les congréganistes en remplacement de M. A. B. Dupuis dont le terme d'office était expiré, et M. J. O. Frenette comme premier assistant et M. Samuel Gauvin a remplacé M. J. B. Thibeaudeau comme second assistant. Cette congrégation est composée des hommes les plus marquants de St-Roch, et l'on nous dit qu'ils sont au delà de mille congréganistes.

Mort d'un ancien Québécois

M. Robert Romaine, commis dans le département de la papeterie au parlement fédéral est mort hier à l'âge de 72 ans. Il était bien connu à Québec où il avait été employé dans le bureau de l'imprimeur de la Reine. Il devint ensuite surintendant des impressions orsque MM. Desbarats et Derbyshire étaient es imprimeurs officiels à Québec.

Hôtel d'un de Saint-Hyacinthe

Monseigneur l'Evêque de St-Hyacinthe, assisté de MM. Chaffers et Bonin, a reçu mardi, 22 courant, dans l'église de l'Hôtel-Dieu de cette ville, les vœux de religion des sœurs Malvina Angers, de Woonsocket, E. U. ; Pamela Archambault, dite St-André Avellin, de St-Denis ; Joséphine Lemieux, de Wotton ; Adeline Bonin, dite Sainte Emélie, de St-Hilaire ; Philomène McDonald, de Fall River, E. U. ; Rosilda Girard, dite St Amable, de St-Denis ; Marcelline Martin, dite St-Vincent, de St Dominique. Avant cette cérémonie, Monseigneur avait donné à la salle de communauté l'habit de l'Institut aux postulantes Malvina Bingle, dite St Pierre d'Alcantara, de St-Paul d'Abbotsford ; Marie-Louise Lemieux, de Saint-Charles, Richelieu ; Albina Rainville, de St-Antoine, Richelieu.

L'instruction a été donnée par le Rév. M. Laflamme, chapelain du monastère du Précieux Sang.

Accident à un curé

L'abbé L. L. Dupré, ancien curé de Sorel et maintenant curé de Bedford, est gravement malade par suite d'un accident arrivé il y a une quinzaine de jours, en allant à un malade la nuit ; le cheval s'étant emporté, monsieur Dupré fit une chute qui lui causa des blessures internes assez graves.

Il est dans un état critique.

Un vieux bébé de 29 ans

Ces jours derniers un phénomène remarquable est décédé à Wharton, Ohio, dans la partie occidentale du comté. C'était un véritable bébé âgé de 29 ans. Il était le fils de Borden. Il ne s'est développé en aucune façon durant toute sa vie. Il ne pouvait ni parler ni marcher. Il ne connaissait personne.

Depuis 29 ans, on a entendu sa mort d'un jour à l'autre.

Le vieux bébé est décédé dans son berceau.

Loups marins

Un événement inusité est arrivé à Tignish il y a une dizaine de jours. Des milliers, ou plutôt des centaines de milliers de loups-marins fourmillaient sur les côtes. Les habitants se préparèrent à leur faire la chasse, et ils en tuèrent de 1,500 à 2,000 avant que la glace à la dérive ne les eût dérobés à leur poursuite. Chaque loup-marin a donné en moyenne trois gallons d'huile et a rapporté \$1.50 à \$2.00 aux pêcheurs.

Accident

Un jeune garçon nommé Emile Frenette, demeurant chez ses parents à Mont Plaisant et âgé seulement de 8 ans, a été frappé de paralysie à la suite d'une chute sur le dos. On désespère de le sauver.

Mort subite

Une femme nommée Demers, du neuvième rang de St-Dominique de Bagot, venue à St-Hyacinthe pour le marché, est morte subitement pendant qu'elle allait visiter son fils qui réside à St-Hyacinthe. La maladie de cœur est cause de la mort.

Arrestation d'un jeune filou

Un jeune homme de 19 ans, du nom de Cléophas Boulanger, de Wolfestown Mégantic a été arrêté sur plainte de ses patrons, MM. P. Garneau et fils. Boulanger volait ses patrons.

Employé comme commis, il gagnait un salaire de \$5.00 par mois et menait un train de vie comme s'il eut gagné \$5.00 par jour, faisant des présents à droite et à gauche.

Il visitait souvent une jeune fille de cette ville et à laquelle il faisait force cadeaux, gants de kid, etc.

Le détective Walsh a trouvé une foule des objets volés.

Accidents

L'honorable juge Irvine a été victime d'un sérieux accident jeudi matin.

En passant sur la rue des Jardins, un morceau de glace détaché du toit lui est tombé sur la tête et l'a renversé sans connaissance sur le pavé.

M. Irvine fut immédiatement relevé par les cochers de la place voisine et conduit à sa résidence.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que M. Irvine est presque complètement rétabli et pourra bientôt vaquer à ses affaires.

—Mlle E. Guay, marchande, Côte du Passage, Lévis s'est donné une entorse à un pied, hier soir, en voulant descendre la Côte Labadie.

Mlle Guay est aujourd'hui incapable de marcher.

Vitre en morceaux

Un cocher conduisant quatre jeunes gens passablement montés, de la rue Desjardins à la rue de la Fabrique, à bord de train, hier soir, et tourna si vite que la carriole dérivant avec force à deux pieds de la vitrine de la librairie Pruneau & Kirouac, y fit rejaillir des glaçons qui la brisèrent en morceaux.

Aucun des occupants n'a été renversé, l'un d'entre eux seulement a perdu son chapeau.

Le cocher a fait retourner sa bête au pied de la rue de la Fabrique et est remonté au galop pour ramasser le couvre-chef.

Fâcheux accident

Jeudi dernier, Hector Beauchesne, un des enfants de M. Honorius Beauchesne, d'Arthabaskaville, a été victime d'un fâcheux accident.

Il fut frappé et renversé dans la côte du village, par un traineau chargé de glisseurs et dans sa chute se brisa l'os qui forme le cercle du cou et s'infligea de sérieuses blessures. Le docteur Belleau fut aussitôt appelé, administra les soins nécessaires au jeune homme qui aujourd'hui est en bonne voie de guérison.

Accident

Vendredi dernier, M. Droy, gardien de nuit à l'hôtel St-Louis, a été victime d'un assez grave accident. Croyant que la plateforme de l'ascenseur se trouvait au premier étage, il alla pour y mettre le pied et tomba dans le vide d'une hauteur de 12 pieds. Sans s'être fait de blessures externes, il souffre de douleurs assez fortes dans les hanches, qui le forceront de garder le lit pendant quelques jours.

Mort subite

Mme E. Déry est morte subitement, samedi vers cinq heures de l'après-midi. La défunte se rendait chez M. Nap. Maheux, typographe au *Matin*, demeurant rue Berthelot, lorsque rendue près de la halle Berthelot elle s'affaissa tout à coup. On accourut à son secours et on la transporta chez M. Maheux. Le prêtre et le médecin furent appelés aussitôt, mais il était trop tard, car Mme Déry ne vécut que cinq minutes après avoir été reconduite à domicile.

La défunte était âgée d'environ 80 ans. Une enquête sera tenue ce matin.

LA SURDITE

GUÉRISSEZ CHEZ SOI

Un opusculé en Français décrivant la manière de se guérir chez soi-même et sans le secours étranger de la surdité et de bruits d'oreilles. Le Rév. D. H. W. Harlock, du Presbytère, écrit : "Faites tout au monde pour employer ce moyen dont la valeur est de premier ordre, et qui m'a rendu le service le plus signalé." Franco 50 centimes.—R. RAYMOND & Cie, Editeurs, 36, rue de Martys, Paris.

Pendant plus de cinquante ans

été employé pour la dentition des enfants. Il soulage l'enfant, adoucit les gencives, diminue la douleur, guérit les coliques flatulentes, et est le meilleur remède pour la Diarrhée. Vingt-cinq centimes la bouteille. Vendu par tous les droguistes de l'univers.

Québec, 27 Mai 1891.—I

II.

"August Flower"

M. LORENZO E. SLEEPER est très connu des citoyens d'Applten, Me., et des environs. Il écrit : "Il y a huit ans, je devins malade et j'ai souffert comme seuls les dyspeptiques peuvent souffrir. Je commençai alors à me servir de AUGUST FLOWER. Je souffrais énormément dans le temps. Je vomissais tout ce que j'avais le malheur de manger. Alors, après quelques instants, j'étais obligé de manger et de souffrir encore. Je pris une

Cette douleur horrible dans l'estomac "petite quantité de votre remède, et je me sentis beaucoup mieux, et après avoir pris un peu d'AUGUST FLOWER, ma dyspepsie disparut, et depuis ce temps je n'en ai jamais eu de symptômes seulement. Je puis moi tenant manger

"n'importe quoi sans avoir peur de la dyspepsie, je dis que tous ceux qui souffrent de cette maladie ou des maux causés par le même, se procurent une bouteille de AUGUST FLOWER et j'affirme positivement qu'il n'y a pas de remède égal à AUGUST FLOWER."

G. G. GREEN,

Seul Fabricant,

WOODBURY, NEW-JERSEY, U. S. A.,
ET TORONTO, CANADA.

Feuilleton du JOURNAL DES CAMPAGNES

Québec, 31 Mars 1892—No 2

Le Château d'Emeriaulx

—Alors, père, il faut que vous vous hâtiez ; je veux me marier de bonne heure, je vous en prévions.

M. d'Emeriaulx fuma pendant quelques instants en silence, puis reprit d'une voix légèrement altérée :

—Il faudra auparavant, te dis-je, que je remette de l'ordre dans mes affaires, qui sont les tiennes. Ce vieux notaire qui m'a relancé hier me fait de la situation un tableau qui n'a rien de folâtre... Bah ! ils sont tous peureux et larmoyants, en province, et pour eux, qui n'amasse pas sa ruine...

—Père, reprit Bernard, pour qui les questions d'argent étaient lettre close, et qui n'avait prêté qu'une attention indifférente aux paroles du comte, parlez-moi un peu de cette étrange personne que vous appelez Esther. Ne vous a-t-elle pas paru un peu folle ?

M. d'Emeriaulx, qui avait une grande mobilité d'esprit se mit à rire.

—Tout à fait. Elle a toujours été originale, et même excentrique ; seulement, cela ne lui donnait que plus de charme quand elle était jeune et jolie.

—Savez-vous si ce sont des chagrins qui l'ont ainsi vieillie prématurément ?

—C'est probable. Je crois me rappeler, ou plutôt il me semble avoir entendu dire qu'elle a eu un amour malheureux. Après avoir espéré faire un mariage quelque peu au-dessus de la situation à laquelle elle a été réduite, elle a été abandonnée. Mais les détails m'échappent, si je les ai jamais su.

—La reverrez-vous ?

M. d'Emeriaulx jeta par la fenêtre le reste de son cigare.

—Ma foi non, à moins que l'occasion ne s'en présente. Elle ressemble à une sorcière et sa figure donne le frisson... Ainsi, Bernard, reprit-il brusquement, tu te plais ici ?

—Enormément. J'ai des projets d'excursions plus nombreux que les jours de vacances qui me restent.

M. d'Emeriaulx quitta brusquement la fenêtre et commença à se promener dans la vaste chambre à peine éclairée par la lampe à abat-jour.

—Alors, dit-il d'un ton qu'il essayait de rendre dégagé, tu resterais volontiers seul ici ?

—Seul ! Et pourquoi donc, père ?

M. d'Emeriaulx eut un petit accès de toux.

—Mon cher, Buerey m'écrivait qu'il par pour l'Allemagne, et que je devrais bien l'y rejoindre pour une semaine.

—Et ne voulez-vous pas que je vous accompagne ? demanda, Bernard surpris et un peu mortifié.

Nouvel accès de toux.

—C'est que, à te dire vrai, notre rendez-vous est à Barden, où Quercy fait une saison. Tu connaîtras évidemment plus tard ces lieux de plaisir, mais je préfère que ce soit à un âge où tu te trouves en état de te conduire... Bref, je redoute pour toi les séductions de la roulette.

Bernard était revenu dans l'intérieur de la chambre. Il s'assit près de la table et tourna vers son père sa figure jeune et franche, qu'éclairait pleinement en ce moment la lumière de la lampe.

—Quant à cela, père, dit-il, vous pouvez être tranquille : je ne me sens aucun penchant pour le jeu ; les émotions qu'il procure ne me paraissent pas seulement désagréables, mais honteuses, et je me suis juré à moi-même de ne jamais y risquer une somme de quelque importance.

—Je t'engage à tenir ce serment, tu t'en trouvera bien à tous égards. Cependant comme de plus fortes têtes que la tienne s sont laissées tourner, et comme je sais par expérience ce que sont les séductions d'une salle de jeu, tu me feras plaisir en restant ici. Tu auras naturellement carte blanche pour

inviter tes amis, et tu pourras faire quelques-unes de ces excursions pédestres dont tu m'as parlé avec enthousiasme.

—Je ferai naturellement ce que vous désirez. Je ne m'ennuierai pas à Emeriaulx ; seulement, je regrette que vous nourquittiez... Mais vous semblez fatigué, père ; votre voix est altérée, et il serait sage, je pense, de nous retirer... Quand comptez-vous partir ?

—Demain, dit brièvement M. d'Emeriaulx, fermant la fenêtre avec fracas, sans regarder son fils.

IV

Bernard était accoutumé aux décisions subites et capricieuses de son père. Celui-ci menait une vie errante, partant à l'improviste pour quelque voyage, revenant au moment où on l'attendait le moins. Si tentante que fût pour un jeune homme la perspective d'une excursion à l'étranger, il se résigna fort aisément à ces quelques jours de solitude.

C'était la première fois qu'il se trouvait en pleine campagne, car les plages à la mode ou les villas des environs de Paris où s'étaient jusqu'alors passées ses vacances, n'avaient pas ce parfum rustique, ni ce charme de solitude qui plaît surtout aux gens très jeunes et très heureux.

Bernard était gai et sociable ; cependant il goûta avec ivresse le plaisir d'être seul et libre, de partir au point du jour pour errer à l'aventure, entrant au hasard dans les fermes et les auberges pour y prendre un repas grossier, mais ayant la saveur de l'extraordinaire et l'assaisonnement d'un appétit de dix-huit ans. Ces promenades avaient pour lui l'intérêt d'un voyage de découvertes. Il s'extasiait devant un point de vue, un bouquet de bois, une vieille gentianière, une colombe en ruines, une église ou une chapelle gothique, un tombeau ancien, une statue naïve nichée dans une fontaine moussue.

Comment ne se serait-il pas trouvé heureux ? A cet âge, on est à soi-même le meilleur compagnon, que l'imagination se plonge dans le passé ou s'élance vers l'avenir. Bernard, n'ayant pas connu sa mère, ne pouvait éprouver de sa perte qu'un vague mélancolie qui n'était pas sans douceur. Les années écoulées lui retraçaient les gâteries d'une enfance heureuse, les recherches du luxe et de l'élégance, les plaisirs goûtés sous mille formes diverses, puis le travail intelligemment compris, sagement ménagé par des maîtres dévoués, au milieu de compagnons d'élite, les fêtes religieuses du collège avec leurs impressions saines et fortifiantes, enfin, les belles amitiés de jeunesse, confiantes et ardentes à la fois, sur lesquelles on croit fonder toute sa vie. Dans l'avenir, il entrevoyait la réalisation de toutes ces promesses, l'épanouissement de tous ces germes heureux. Toutes les ambitions nobles et élevées, toutes les joies saines et pures, il les avait à sa portée. Les voiles dont s'enveloppait cet avenir ne lui causait aucune inquiétude, mais lui inspirait un sentiment plein de douceur et de poésie rêveuse : l'inconnu même avait son charme enivrant, parce qu'il atteignait en rien sa confiance radiieuse.

M. d'Emeriaulx n'écrivait guère. Un télégramme daté de Paris, arrivé le douzième jour après son départ, annonça son retour. Bernard fit disposer sa chambre, ordonna joyeusement à la vieille femme de charge de préparer un dîner délicat l'hure du train approchant fit atteler une légère voiture pour aller chercher son père à la station voisine.

La journée touchait à sa fin. La chaleur était tempérée par une douce brise, et un brouillard léger, plutôt semblable à une vapeur dorée, montait lentement estompant les contours du paysage. Les herbes ondulaient faiblement dans les prairies, les vaches revenaient du pâturage d'un pas tranquille, un filet de fumée bleuâtre, s'élevant çà et là dans l'atmosphère, annonçait qu'on préparait dans les chaumières le repas du soir. Tout éveillait une idée de calme, de repos de bien-être que Bernard goûtait profondément tandis que son cheval robuste et ardent faisait voler la légère voiture sur la route toute blanche qui serpentait entre les talus.

Au moment où, arrivé à la petite station, il cherchait des yeux quelque enfant ou quelque mendiant à qui il pût jeter les rènes, il aperçut le chef de gare qui, un télégramme à la main, donnant à un employé des instructions rapides. L'employé tourna la tête au bruit de la voiture, et dit quelques mots à son chef. Celui-ci tressaillit en suivant la direction de son regard. Il hésita un instant puis s'avança vers le jeune homme au moment où il sautait de son dog-cart.

—C'est bien à M. d'Emeriaulx que j'ai l'honneur de parler ?

—Oui, monsieur... Le train de Paris n'est pas arrivé, n'est-ce pas ?

—Non, pas encore... Voici un télégramme que je viens de recevoir pour vous, et que j'allais faire porter au château, dit le chef de gare avec une hésitation visible.

—Pour moi ! Donnez ! s'écria vivement Bernard. Peut-être mon père a-t-il changé quelque chose à ses plans.

Il tendait la main pour prendre la dépêche, mais le chef de gare la retint un instant.

—Voulez-vous entrer dans mon bureau, monsieur ? Je connais naturellement le contenu de ce télégramme, puisque c'est moi qui l'ai transcrit, et... je crains... je voudrais...

—Il est arrivé un accident à mon père ! s'écria Bernard, saisi d'une affreuse anxiété. Laissez-moi lire.

Mais le chef de gare lui prit la main et l'entraîna dans son bureau. Bernard se laissa tomber sur le fauteuil de cuir qu'on avançait vers lui ; ses lèvres demeuraient sans proférer un son, tandis qu'il tendait machinalement sa main, qui tremblait violemment.

Le chef de gare était déjà vieux. Il le regarda avec une compassion toute paternelle.

—Mon pauvre enfant, dit-il, vous êtes bien jeune pour supporter une si terrible épreuve ! Ayez du courage, et montrez-vous un homme.

Et il lui remit le papier bleu, épiait sur ses traits défaits l'impression que devait lui causer la nouvelle si imprévue, si cruelle.

—Comte Emeriaulx succombé chute de cheval. Donner instructions pour funérailles.

Bernard relut plusieurs fois ces lignes brutales, sans pouvoir réussir à en faire pénétrer le sens dans son esprit bouleversé. C'était la première fois, depuis qu'il avait conscience de lui-même, que la mort s'abattait à ses côtés ; mais la soudaineté de cette attaque l'empêchait de croire à la réalité. Il eut une seconde l'idée que c'était un cauchemar ; il fit un mouvement brusque, comme pour s'éveiller, il promena autour de lui un regard égaré, croyant que ce bureau modeste, ces casiers de bois blanc, cet appareil télégraphique faisaient partie de ce rêve affreux. Ses yeux tombèrent enfin sur le visage compatissant du chef de gare, et il commença à croire que c'était vrai.

Il relut encore une fois le télégramme. L'écrasement qu'il sentait en lui l'empêchait de souffrir. Il avait la conscience vague d'un brisement affreux, d'un choc qui bouleversait sa vie, il entrevoyait dans l'avenir une douleur cruelle, mais il ne sentait pas encore cette douleur.

Il regarda la signature. Qui avait pu être assez insensible pour adresser à un fils, sans préparation, ce message foudroyant ? Il crut reconnaître le nom du concierge de leur maison de Paris, et il éprouva l'impression d'un horrible isolement.

La sonnette du télégraphe le rappela à lui-même. Le chef de gare se leva, courut à l'appareil, puis, après quelques instants, revint à lui.

—Vous sentez-vous mieux ? Voulez-vous prendre quelque chose ? Si ma femme vous préparait un peu d'eau sucrée ?

Merci... Vous avez été bien bon, je ne l'oublierai jamais.

Bernard prononça ces paroles avec effort, et tressaillit au son de sa propre voix, qui lui parut étrangement changée.

—Puis-je partir pour Paris ? Ce soir, tout de suite ?

—Oui, le train va passer. Voulez-vous un billet.

Bernard glissa machinalement la main dans sa poche.

—Je n'ai pas sur moi l'argent suffisant... Seriez-vous assez bon pour me l'avancer ?

Le chef de gare pour toute réponse, prit un billet de première classe et se mit en devoir de le timbrer.

—Pour Paris, n'est-ce pas ? Bernard inclina la tête.

Et dois-je faire faire ramener votre cheval et votre voiture à Emeriaulx ?

—S'il vous plaît... Que vous êtes bon !

—Restez ici en attendant le passage du train, il de tardera pas, et vous serez plus tranquille.

Demeuré seul, Bernard reprit le télégramme ; mais quelques efforts qu'il fit, il ne pouvait se représenter son père autrement que plein de vie et de gaieté ; comment pouvait-il se faire que ces lèvres, si souvent entr'ouvertes par le sourire, fussent muettes et glacées, ce teint coloré pâli, la lumière de ces yeux, jadis si brillante, éteinte, et toute cette activité immobilisée, anéantie dans la mort ?

Bernard sentait qu'il ne pourrait le croire avant de l'avoir vu.

Un coup de sifflet perçant annonça l'arrivée du train. Le chef de gare revint vers lui, ouvrit la portière d'un compartiment de première classe, et lui offrit de nouveau, mais en vain, de prendre quelque rafraîchissement.

Comme le train allait se mettre en marche, l'excellent homme revint, une couverture de voyage sur le bras.

—Ma femme vous supplie de prendre ceci, vous la rapporterez plus tard ; les nuits sont fraîches, et vous êtes tout tremblant.

Bernard, dans l'affreux état de stupeur où il avait été jeté, n'avait pu, jusque-là, verser une larme. Mais cette simple attention, cette bienveillance d'un étranger, d'un inconnu, le bouleversa tout à coup et mouilla ses paupières. L'horrible charme était rompu. Un instant après le train s'ébranla ; cachant son visage sur les coussins, il éclata en sanglots convulsifs, et un flot de larmes souleva le poids terrible qui s'était abattu sur son cœur.

V

La matinée était presque froide, malgré la saison, lorsque, un peu avant cinq heures, le train s'arrêta sous les voûtes de verre de la gare Montparnasse. Le temps était sombre et brumeux, et les hautes maisons qui entourent la gare avaient un aspect triste et sordide.

Bernard, réveillé du sommeil lourd auquel il avait fini par succomber aux premières heures du jour, sortit, grelottant, dans la cour de la gare, appela une voiture et jeta brièvement l'adresse au cocher.

Il lui semblait que Paris était changé ; il avait un sens nouveau, une notion différente des choses ; une impression désolée jaillissait de lui-même et enveloppait de tristesse ce qui l'entourait. En approchant de sa demeure, son cœur se mit à battre. Il était encore assez jeune, assez impressionnable (après tout, son âge était presque celui d'un enfant), pour éprouver une émotion de frayeur vague en songeant à ce qu'il allait voir. Qui de nous ne se rappelle le sentiment de terreur solennelle qu'il a éprouvée dans ce premier contact avec la mort ?

Il paya le fiacre, s'étonnant de la lucidité d'esprit qui survenait en lui, comme une sorte d'instinct, pour les détails matériels de la vie, et, le cordon ayant été tiré par le concierge à demi endormi, il monta rapidement l'escalier qui conduisait à l'entresol luxueux qu'habitait M. d'Emeriaulx. Il sonna, puis tressaillit au bruit du timbre. Qui répondrait ? Y avait-il seulement quelque mercenaire veillant près de son père ?

Quelques secondes se passèrent, pendant lesquelles il entendit à la fois les battements de son cœur et la vibration de plus en plus

faible du timbre, qui avait troublé le silence funèbre de la maison. Puis, son oreille perçut un pas léger; une main fit doucement tourner le pêne, et dans la demi-obscurité de l'anti-chambre, encombrée de portières, de bahuts de faïences et de cuivres, il vit la figure pâle et régulière d'une religieuse, dont la tête était couverte d'un voile noir.

Il n'eut jamais pu croire que dans un semblable moment de désolation il lui fut possible d'éprouver encore un sentiment de douceur. Parmi les oeuvres bénies qu'elles prodiguent, au milieu du bien qu'elles accomplissent sans relâche, ce n'est pas un des moindres bienfaits de ces pieuses créatures d'apparaître comme des anges consolateurs à ceux qui souffrent, et de faire surgir, devant les cœurs isolés, une douce vision de fraternité.

Bernard ressentit un soulagement indicible: cette humble sœur, c'était la religion venant à lui en même temps que l'épreuve, c'était le baume avec le glaive. Immobile et silencieuse comme elle se tenait devant lui, elle lui rappela en un instant les grandes leçons de son enfance, et évoqua le souvenir de cette volonté divine et tendre qu'on lui avait appris à adorer, et qui, à travers les douleurs dont sa sagesse a le secret, nous mène vers une autre vie sans peine et sans fin.

Il tremblait encore, et s'appuya un instant contre le chambranle de la porte. La sœur comprit tout.

—Etes-vous son fils ? Voulez-vous le voir tout de suite ou vous recueillir et vous reposer un peu ? demanda-t-elle d'un ton de douce pitié.

Le cœur de Bernard battait à se rompre, tandis qu'il traversait à la suite le cabinet de travail de son père ; ses yeux étaient comme voilés ; il distinguait à peine tant d'objets familiers, et l'impression de terreur qu'il avait déjà ressentie s'empara de lui avec plus de force. La porte de la chambre funèbre était ouverte. La sœur s'arrêta, le regardant, hésitante ; mais il passa devant elle et entra. Les rideaux étaient tirés, les glaces voilées, et à la lueur des bougies, disposées de chaque côté d'un crucifix, sur une table recouverte d'un linge blanc, il aperçut le grand lit sculpté, et une forme humaine ayant, malgré son immobilité, l'apparence des la vie, ou du moins d'un paisible sommeil.

Cette mort, presque soudaine, avait si peu altéré le beau visage de M. d'Emeriaulx, que toutes les terreurs de son fils s'évanouirent. Il se jeta sur le lit et baisa passionnément le front encore uni, dont le froid glaçait ses lèvres. Ce ne fut qu'au bout de quelque minute de sanglots convulsifs et de cris étouffés, échappant à la violence de sa douleur que la sœur s'approcha de lui et essaya de le calmer.

—C'est un grand chagrin, un grand malheur ; mon pauvre enfant, n'avez-vous donc ni frère, ni sœur, ni aucun parent dont la présence puisse adoucir pour vous ce qu'une telle épreuve a de cruel ?

Bernard, faisant un effort pour se calmer, secoua douloureusement la tête.

—Je n'ai pas de frères, pas de sœurs. Lui non plus n'en avait pas. Nos parents sont absents de Paris à cette époque, et d'ailleurs, que pourraient-ils pour moi ?

—Ils auraient pu vous épargner bien des complications pénibles, car on m'a dit que vous n'êtes pas majeur, dit la religieuse, jetant un regard involontaire autour d'elle.

Bernard suivit machinalement ce regard et aperçut dans l'ombre de la chambre, des bandes de papier et des sceaux apposés sur les meubles.

—Voyez, reprit la sœur, les gens de justice, prévenus par le concierge, ont mis les scellés partout, et l'on vous attendait pour connaître le nom de l'homme d'affaires de votre père. En l'absence des domestiques, c'est la femme du concierge qui a été nommée gardienne des scellés. Elle dort là, à côté ; mais je suis ici depuis hier.

Bernard rassembla alors toute son énergie, et questionna la sœur sur les derniers moments de son père.

La veille, au matin, M. d'Emeriaulx avait fait chercher un cheval chez un loueur et était parti pour le bois. Il était seul, et l'on ignorait par quel accident son cheval s'était emporté. Des cavaliers l'avaient trouvé désarçonné, les reins brisés, dans un sentier solitaire. Il était mourant, et le savait. On le transporta dans une maison de garde où il reçut les soins impuissants d'un médecin, et où un prêtre entendit ses derniers vœux. Une heure après, des étrangers le ramenèrent sans vie dans sa maison.

Bernard ne devait pas même savoir quelles mains indifférentes avaient relevé ce pauvre corps meurtri. Il put voir le prêtre, un vicaire de Neuilly, qui n'avait quitté son père qu'après son dernier soupir, et qui lui dit que les paroles suprêmes prononcées dans son agonie avaient été : "Mon fils" et "pardon."

Dès ce jour, Bernard dut écrire aux cousins de M. d'Emeriaulx, avec lesquels il n'avait eu jusque-là que des rapports éloignés. L'un d'eux seulement vint, pour les obsèques, fort contrarié d'interrompre une saison d'eaux. Il déclara que le conseil de famille ne pouvait être réuni avant quelques semaines, et révéla au juge de paix que les affaires de son parent devaient être extrêmement embarrassées, et que le bruit courait même qu'il venait de perdre, à Baden, plus de cent mille francs.

Il invita, du bout des lèvres, son jeune parent à l'accompagner à Nérès, où il retournerait sans retard, et, sur son refus, lui conseilla d'attendre à Emeriaulx, où se trouvaient les domestiques de son père, que l'affaire de la tutelle fut réglée et l'inventaire de la succession établi.

Et les amis de M. d'Emeriaulx étant tous absents à cette époque, il se trouva qu'après la cruelle cérémonie au Père-Lachaise, Bernard, plongé dans un affreux chagrin, rentra seul dans l'appartement de la rue de l'Arcade, en attendant l'heure du train de Bretagne, qui devait le ramener dans son vieux château désert.

La voix brusque du concierge le fit tressaillir comme, assis dans le cabinet de son père et la tête entre ses mains, il repassait dans son esprit les cruelles émotions qu'il venait de subir.

—Monsieur, prendra, je pense, connaissance de ces lettres avant son départ.

Bernard leva la tête et vit sur le bureau une masse de cartes et d'enveloppes, amoncelées depuis deux jours.

—Il y a là des mémoires, reprit le concierge, et l'on est venu aussi des pompes funèbres demander qui règlera les frais de...

—Déjà !... fit Bernard avec un tressaillement de dégoût.

—Dame, monsieur ! répliqua le concierge, dont le ton laissait percevoir une nuance d'insolence, le bruit des pertes de M. le comte s'est répandu dans le quartier, et chacun comme juste, pense à soi. C'est à la demande du carrossier et du tailleur qu'on a mis les scellés.

Bernard le regarda d'un air impératif.

—Vous doit-on quelque chose, à vous ?

—A moi, non, mais il y a trois termes en retard, et le quatrième échoit dans deux mois. Je sais bien qu'il y a les meubles...

—Sortez ! Laissez-moi en ce moment ! Tout sera payé, mais je ne suis pas en état de supporter votre insolence.

Son ton, à la fois bref et calme, imposa au concierge, qui se retira en murmurant qu'il s'en lavait les mains et qu'il laisserait monter les fournisseurs.

Bernard se rapprocha de la table et éparpilla d'un geste fiévreux les lettres qui s'y trouvaient. Une quantité d'enveloppes à l'aspect commercial, portant des entêtes imprimés, frappèrent son regard. Il les décacheta vivement, puis resta anéanti à la vue des sommes énormes que devait son père, et dont la plupart remontaient à des époques déjà anciennes. Des dettes, — des pertes de jeu considérables, effrayantes... C'était donc là la double révélation qui avait accompagné la mort de son père !

Bernard ne songeait guère à lui dans ce moment. Il avait toujours cru qu'il devait

être riche, et son esprit ne comprenait pas encore le sens de ce mot terrible : la pauvreté. En ce moment même, il était trop affligé pour être capable de s'apitoyer sur des pertes d'argent ou de s'inquiéter pour lui-même. Mais il pouvait encore être sensible à ce qui affectait la mémoire de son père et la considérait aux yeux des étrangers.

Son cousin lui avait remis, après avoir consulté le notaire de M. d'Emeriaulx, une somme de quinze cents francs pour pourvoir à ses dépenses personnelles pendant les premiers jours. Il se souvint qu'il avait à Emeriaulx trois cents francs que son père lui avait donnés lorsqu'il avait été reçu bachelier, peu de semaines auparavant. Il jugea que c'était suffisant, et, retenant seulement l'argent de son voyage, il chargea la femme du concierge d'acquitter les mémoires les plus modestes et les plus criards.

Il erra ensuite de chambre en chambre, sentant son cœur se briser chaque fois que ses regards tombaient sur quelque objet familier, quelque souvenir pieux de son père ou de sa mère. Puis, l'heure venue, il repartit pour la Bretagne, mûri en ces jours douloureux, et ayant appris cette rude leçon : que le bonheur d'ici-bas est fragile, et qu'au milieu de la vie nous rencontrons la mort.

VI

Une douleur vraie est toujours accompagnée d'une sorte de pudeur. Elle éprouve le besoin de se replier sur elle-même en face des indifférents, et de dérober à ceux qui ne peuvent les comprendre des effusions qui lui sembleraient aisément profanées.

L'idée fixe de Bernard, en revenant à Emeriaulx, était de fuir tous ceux auxquels il ne pouvait parler de son père sans trahir sa douleur, et qu'il ne voulait cependant pas rendre témoins d'un chagrin qu'ils ne partageaient pas. Il avait averti par dépêche la vieille femme de charge de son arrivée, et il cherchait immédiatement des yeux la voiture qui devait l'attendre.

A sa grande surprise, et à sa secrète contrariété, il aperçut Adolphine elle-même, vêtue de noir et son mouchoir sur les yeux, se tenant debout près du break.

—Pourquoi être venue, ma pauvre bonne ? murmura-t-il en l'embrassant, car elle l'avait élevé et il l'aimait sincèrement. Je ne puis pas parler tranquillement de... de celui qui ne reviendra plus... Il fallait m'attendre là-bas... Partons vite...

Il l'aida à monter et se plaça en face d'elle, laissant le domestique conduire. Elle faisait un effort évident pour retenir ses larmes et triompher du tremblement de ses lèvres, contre lesquelles elles pressaient convulsivement son mouchoir. Elle se pencha enfin vers lui, et essayant de parler avec clameur :

—Je ne suis pas venue pour vous attendre et vous faire pleurer, mon enfant, dit-elle, mais pour vous préparer à... à une chose inattendue... oh ! si affreuse !

—Quoi ?... Parle, je ne puis supporter l'incertitude, et maintenant, il me semble que je dois être insensible à bien des souffrances.

—Ils sont venus de la ville, ils y étaient encore quand je suis partie, balbutia la vieille femme, étouffant un sanglot.

—Qui ?... Qui est venu de la ville ? Calme-toi, ma pauvre bonne... Qui est à Emeriaulx ?

—La... la justice... Ils mettent les scellés ! s'écria-t-elle élatant. On ne réserve que les meubles à votre usage. Tous les papiers de M. le comte sont emprisonnés sous ces vilains cachets rouges... Qu'est-ce que cela signifie ?

Bernard cacha un instant son visage dans ses mains.

—Je ne connais rien aux formes de la justice, ma bonne Adolphine. Je suppose qu'ils agissent ainsi parce que je suis mineur, et peut-être aussi parce que mon pauvre père avait des dettes, ajouta-t-il à voix basse et avec effort.

—Oui, oui, je savais cela et j'aurais dû vous le dire. Peut-être que vous l'auriez

empêché de tout dépenser et surtout de jouer. Mais aussi, c'était terrible de dire à un fils les défauts de son père. Il ne savait pas bien ce qu'il faisait ; il ne voulait pas vous ruiner mon enfant !

—J'en suis bien certain, dit Bernard avec douceur.

—Il était insouciant, c'est là le mal ; il remettait toujours à plus tard à enrayer ses dépenses et à fermer les brèches. Il parlait de venir ici pour faire des économies.

Bernard inclina la tête. Le passé s'éclaircissait maintenant pour lui, et sa dernière conversation avec son père revenait à son souvenir comme un soulagement.

—Pauvre père ! Il avait de bonnes intentions, pensa-t-il.

Il se rappela aussi que son père était mort en associant à son propre nom le mot de pardon.

—Lui pardonner ! Ah ! il a été un tendre père, et il m'a donné les moyens de me frayer une route dans la vie. Qu'importe le reste ? se disait-il dans sa générosité juvénile.

Il rentra donc dans cette demeure où le souvenir plein de tristesse du mort ne venait pas seulement le hanter, mais où les sinistres cachets appliqués sur tous les meubles lui rappelaient à la fois la coupable insouciance de son père, la terrible incertitude qui pesait sur son sort, et, ce qui était bien autrement grave, sur la solvabilité de M. d'Emeriaulx et l'honneur de son nom.

Il errait du matin au soir dans la campagne, se dérobant aux témoignages de sympathie de ses voisins. Si peu égoïste qu'il fût, il ne pouvait se désintéresser complètement de son propre avenir. Il comptait naturellement continuer ses études pour Saint Cyr, et ne doutait pas un instant que, la fortune de son père dut-elle s'effondrer, il ne trouverait dans ses débris de quoi assurer les frais de ces études. Mais il éprouvait une impatience malade d'être fixé sur sa situation, et surtout de voir payées toutes les dettes de son père. Jusque-là, sa conscience délicate était privée de tout repos.

Une lettre du parent qu'il avait revu à Paris lui annonça enfin qu'on allait réunir le conseil de famille, et qu'on se proposait tout d'abord de l'émanciper. Il était temps d'agir : les trois cents francs étaient épuisés, et, depuis plusieurs jours, Adolphine pourvoyait aux dépenses de la maison, réduites autant que possible, à l'aide des cinq francs qu'elle recevait chaque jour comme préposée à la garde des scellés.

Les affaires de M. d'Emeriaulx furent enfin examinées et tirées au clair.

Les hypothèques, les billets à ordre, les dettes de tout genre engloutissaient la totalité de sa fortune, et même celle de sa femme, qu'il gérait comme tuteur de son fils, avait disparu dans le naufrage. Depuis deux ou trois ans, il contractait de nouvelles obligations pour payer les intérêts des anciennes et, chose étrange pour qui ne sait jusqu'où peuvent aller l'incurie et l'insouciance chez certaines natures, il ne semblait pas avoir eu pleine conscience du désastre qui allait inmanquablement éclater.

Les choses marchèrent rondement, ce qui est rare en pareil cas. Le château, hypothéqué presque au-delà de sa valeur, devait être vendu, naturellement. Un ancien industriel, qui détenait la première hypothèque, déclara immédiatement qu'il voulait s'en rendre acquéreur, ainsi que des quelques fermes qui l'entouraient encore. Bref, tout compte fait, il resta à Bernard une somme de seize mille francs, dont il résolut d'abandonner la rente à la femme de charge de son père, ce dernier, hélas ! ne lui ayant guère payé régulièrement ses gages pendant les longues années qu'elle l'avait servi.

VII

¶ Novembre était venu lorsque, fixé sur son sort, Bernard se prépara à quitter le château que ses ancêtres avaient bâti, où sa mère avait passé les jours heureux de sa lune

de miel, où lui-même était né, et où, enfin, il avait joui, dans l'heureux épanouissement de sa jeunesse, des derniers jours joyeux qu'il dut peut-être jamais connaître.

M. de Saulecy, son parent le plus proche, s'était occupé de ses affaires avec un mélange de mauvaise grâce et de hâte de tout terminer. Il l'avait invité, sans aucun élan, à passer l'automne chez lui, mais avait paru enchanté de son refus. Il craignait évidemment que son titre de curateur ne l'obligeât à aider pécuniairement Bernard et ne lui causât des soucis quelconques.

Naturellement, il fallut décider ce que devait faire le jeune homme. M. de Saulecy, étant venu à Emeriaux pour les derniers arrangements de la vente, entama la question dès le premier soir, avant de quitter la salle à manger.

—Et maintenant que vos affaires sont réglées, mon cher ami (elles ont été terminées, par parenthèse, avec une célérité extraordinaire, étant donné tant de complications ; ces notaires de campagne ont du bon, ils ne sont pas encombrés), donc, puisque tout est fini, dites-moi quels sont vos projets en ce qui concerne votre avenir.

Bernard, dont le regard errait par la fenêtre ouverte sur les arbres déjà dépouillés de l'avenue, tressaillait légèrement et brusquement arraché à sa rêverie, se tourna vers son cousin.

—Mon avenir ? répéta-t-il. Je n'ai pas le choix, il me semble ; mais la nécessité qui s'impose à moi est d'ailleurs conforme à mes goûts : je serai soldat, naturellement.

—Vous deviez entrer à Saint-Cyr ? Eh ! ce n'est pas impossible, en effet. Vous avez une somme d'environ seize mille francs, et je ne verrais pas d'inconvénient à vous voir employer ce petit capital pour continuer vos études. C'est de l'argent placé à fonds perdus : le revenu, ce sera votre qualité d'officier qui, jointe à votre nom et à votre extérieur, vous permettra de faire un beau mariage.

Bernard secoua la tête.

—Je ne puis employer cet argent pour moi. Je croyais vous voir dit que notre vieille Adolphe, après avoir aidé sa famille, ne possède plus de quoi vivre ; j'ai l'intention de lui abandonner la presque totalité du revenu de cette modeste somme, afin de compléter le peu qui lui reste.

M. de Saulecy haussa les épaules.

—Mon cher ami, vous vous exagérez vos devoirs envers cette femme. Si elle a gaspillé ses gages au lieu de s'assurer un revenu pour sa vieillesse, vous n'en êtes nullement responsable. Vous devez songer d'abord à vous. Loin de posséder aucun titre aux faveurs du gouvernement, l'attitude politique de votre père, lors des dernières élections, vous rend impossible l'obtention d'une bourse, soit dans un collège, soit à Saint-Cyr. La politique se glisse partout, aujourd'hui. Il vous faut donc payer vous-même tous les frais qui...

—Je ne compte pas entrer à Saint-Cyr. Quoi que vous en pensiez, mon cousin, je crois devoir quelque chose à ma pauvre vieille bonne, qui ne saura jamais, la chère âme, que je suis réduit à une telle pauvreté. Je vais m'engager.

M. de Saulecy fit un mouvement brusque.

—Mais, mon cher Bernard, c'est là un parti extrême auquel, je le répète, vous n'êtes pas réduit. Vous ne savez pas ce qu'est cette vie-là ; c'est dur, allez, surtout quand on peut arriver par la grande porte.

—Je sais que c'est dur, mais beaucoup d'autres l'ont fait, le font chaque jour, et je puis supporter ce qu'ils supportent. Soyez tranquille, j'arriverai vite, je veux parvenir.

Il parlait avec calme, d'un ton grave, et son parent comprit que, malgré sa jeunesse, il y avait chez lui une volonté d'autant plus forte que l'expression en était plus tranquille. Il crut devoir, cependant, chercher encore à le dissuader de ce projet ; mais il échoua devant une résolution bien arrêtée.

—Au moins, dit-il enfin, gardez la moitié de mince capital.

—Je réserverai deux mille francs pour payer mon premier uniforme, répondit Bernard avec un pâle sourire.

Si la vieille Adolphe avait su que celui qu'elle appelait toujours son cher enfant se dépouillait à ce point pour elle, elle fût morte de faim plutôt que d'accepter son sacrifice ; mais il ne lui vint pas à l'idée que cette maigre rente fût la seule épave restant d'une grande fortune. Elle loua une chambre dans le village, emporta quelques vieux meubles d'Emeriaux, se promettant de les conserver à Bernard, et le suppliait de la rappeler "pour tenir son ménage" quand il serait officier.

Le nouveau propriétaire du château devrait en prendre possession le 1er décembre, afin d'y mettre des ouvriers pour le réparer et l'aménager en vue de l'été suivant.

Quelques jours avant cette époque, Bernard partit pour une ville du nord où il comptait s'engager dans un régiment de dragons. Il parcourut une dernière fois ce domaine dont il n'aurait jamais eu l'idée de pourvoir se défaire quelques mois auparavant, et où il avait espéré mener plus tard des jours si heureux. Combien tout était différent du moment, encore si proche, cependant, où il était arrivé à Emeriaux plein de joyeuses espérances et de confiance dans la vie ! Même la scène extérieure avait changé. Les champs étaient tristes et nus, les prairies inondées ; les arbres, dépouillés de leur feuillage, agitaient dans l'atmosphère brumeuse et froide leurs branches noirâtres, et une pluie fine tombant sans relâche, rendait plus sombre et plus triste la façade de pierre du château.

Il avait tout perdu : son unique affection, son protecteur, et en même sa position, sa fortune, son avenir. Il ne pensait à son père qu'avec un regret affectueux, une tendresse généreuse ; l'idée de l'accuser ou de murmurer contre lui n'effleurait pas même son âme. Il ressentait, pour ce père insouciant et coupable, une sorte de compassion respectueuse : il souffrait en pensant à l'angoisse, au remords qui, à son dernier moment, avait arraché à M. d'Emeriaux ce mot de pardon qui rachetait, aux yeux de son fils, tous les torts qu'il avait eus.

Enfin, il ne pouvait certes rester indifférent à l'effondrement de sa situation ; mais il était assez jeune, assez désintéressé, assez poète même pour regretter surtout ce qui, dans cette situation, touchait au sentiment. C'est ainsi que la perte du château de famille qu'il identifiait avec les souvenirs de sa race lui était plus sensible que tout le reste.

Il ressentit un véritable brisement quand il passa, pour la dernière fois, ce seuil sacré. Ses yeux étaient pleins de larmes ; mais lorsqu'il eut fait quelques pas hors de l'avenue et que la façade majestueuse d'Emeriaux eut disparu à ses yeux, il releva la tête, et jeta vers l'horizon un regard affirmé.

—Seul, pauvre, perdu dans le vaste monde. Mais j'ai l'aide de Dieu et la jeunesse. L'avenir est à moi, je parviendrai.

Et, au milieu de son chagrin et de son abandon, quelque chose de fort, de puissant comme un souffle héroïque, souleva son cœur, tandis que dans son esprit, tout à l'heure désolé, se glissait un rayon lumineux : la confiance, l'espérance bénie qui éclaire, pour les jeunes, les plus sombres abîmes, et leur montre les sommets auxquels peuvent atteindre l'énergie et la bonne volonté.

VIII

Lancoat, parmi les motifs qu'il croyait avoir de se glorifier, comptait en première ligne la présence dans "ses murs" d'un régiment de dragons.

Les uniformes, les casques, les chevaux dont le pas sonore éveillait les échos des rues solitaires, tout cela faisait les délices des habitants. Les enfants assistaient, bouche bée, aux manœuvres et aux exercices qui avaient lieu derrière la gare, on courait à la fenêtre pour voir parader, sur le boulevard, les officiers pimpants, et les gars d'hôtels

avaient soin d'avertir les touristes que Lancoat, entre autres illustrations diverses, avait l'honneur de posséder le... dragons.

La satisfaction causée par cet état de chose n'était, à vrai dire, nullement réciproque. Les brillants officiers qui traînaient leur sabre sur les trottoirs de la rue Neuve ou qui faisaient cabrer leurs chevaux sur le boulevard de la Gare, gémissaient au sujet de leur garnison, et s'accordaient généralement à considérer Lancoat comme un lieu de pénitence.

Dans la belle saison, il y avait encore la campagne environnante, avec son contingent de châtellains, les pique-nique, les rallye-paper, les bals d'été, les parties de tout genre. Mais l'hiver s'abattait sur Lancoat comme un manteau de plomb ou d'ennui. Les habitants étaient peu sociables, et la ville ne possédait aucun élément de distraction pour des célibataires. Aussi les officiers se lamentaient-ils bien haut, envisageant comme une délivrance le moment de quitter ce pays perdu pour un centre plus animé.

Ce jour bienheureux avait lui pour le... Les dragons étaient partis, musique en tête, avec tout l'entrain usité en pareil cas, et leurs remplaçants, arrivés la veille, parcouraient en tout sens les rues de la ville, en proie au sentiment de désolation que peut inspirer une pluie de décembre tombant sans relâche, formant des petits lacs au milieu des pavés disjoints, s'écoulant en ruisseaux bruyants le long des ruelles en pente, et ternissant les vitres des boutiques soigneusement fermées.

—Un vrai temps de Bretagne ! Est-ce que ça dure plusieurs mois, cette pluie-là ? demanda un jeune lieutenant, se laissant tomber sur une chaise, dans la salle du principal café de la rue Neuve.

Le propriétaire, accouru en personne pour s'informer de ce que ces messieurs désiraient, se redressa d'un air légèrement offensé.

—Le climat de Lancoat est considéré comme très agréable, monsieur. Il pleut partout, à cette époque, comme le disent les voyageurs de commerce qui passent ici.

—Et Lancoat est charmant l'été, dit un sous-lieutenant avec un sourire.

—Monsieur connaît notre pays ? demanda le cafetier se retournant d'un air empressé.

—J'y suis venu jadis au mois d'août et j'en ai conservé une impression des plus agréables... Non merci, mon cher Varanges, je ne prendrai rien.

—Est-ce que le souvenir dont vous me parlez est assez charmant pour vous réconcilier avec cette affreuse garnison, dont l'ennui est cependant légendaire ? demanda le lieutenant de Varanges en étouffant un bâillement. Quant à moi, j'avoue que j'ai remué ciel et terre pour trouver un permutant.

Son compagnon secoua la tête.

—J'ai suivi ma destinée. Je n'ai rien fait pour venir ici, non plus que pour éviter une garnison dont j'espère ne pas sentir l'ennui, car j'ai l'intention de travailler ferme.

—Vous êtes en effet, ce que l'on appelle vulgairement un *blâcheur*. Je vous admire, mon cher d'Emeriaux.

Bernard sourit.

—C'est une nécessité pour moi plus que pour tout autre. Je sors du rang, et je dois travailler double pour parvenir.

—Et vous parviendrez. Dites-moi, vous êtes-vous mis en quête d'un logement ? Moi je me décide à rester à l'hôtel ; il me semble passable, et à vous ?

—L'hôtel est trop cher pour moi. Vous savez que je n'ai aucune fortune. C'est un problème assez ardu à résoudre, que de vivre avec la solde d'un sous-lieutenant ; mais j'ai cependant l'intention formelle d'y arriver sans faire de dettes.

Son compagnon le regarda avec un étonnement mêlé d'admiration.

—Je vous crois capable de faire ce miracle. Après tout peut-être y aurez-vous moins de mérite dans une ville où l'on ne peut se distraire d'aucune façon... Gargon ! hé !

Il paya sa consommation s'étira le baillant et, suivi de Bernard, sortit du café d'un air nonchalant et ennuyé.

La rue Neuve était presque déserte. Cependant ils rencontrèrent un groupe de leurs camarades et remontèrent lentement le trottoir. Comme ils passaient devant la vieille maison à Pignon, Bernard se retourna avec intérêt, reconnaissant ce logis et se rappelant soudain l'étrange figure qu'il y avait jadis entrevue. A ce moment même cette figure, sortant d'une boutique voisine, parut sur le trottoir. Un pan du même châle écossais qu'elle portait depuis quinze ans était ramené sur sa tête, pour la garantir de la pluie, et ses mains débiles tenaient un petit paquet qu'elle laissa tout à coup échapper, en glissant sur le pavé mouillé. Bernard s'avança pour la soutenir, et rencontra son œil d'un bleu terne, dans lequel passait l'ombre d'un souvenir hésitant.

—Merci, dit-elle de sa voix faible et basse. Je crois vous avoir déjà vu. N'êtes-vous pas le fils du comte d'Emeriaux ?

—Et votre cousin, acheva-t-il en souriant. J'aurai l'honneur de vous rendre prochainement mes devoirs.

Il l'aida à passer le seuil de la porte la saluant courtoisement et rejoignit le groupe de ses camarades qui demeuraient sur le trottoir avaient suivi avec étonnement cette petite scène.

—Je ne savais pas que vous fussiez de la famille à Lancoat, dit l'un d'eux, sans pouvoir retenir un sourire.

—C'est une vieille cousine de mon père, à laquelle je n'ai parlé qu'une fois dans ma vie, répondit Bernard d'un ton tranquille. Mais j'ai pour principe de reconnaître hautement tous mes parents, quelle que soit la manière dont la vie les a traités.

—Et ce sentiment est digne de tout ce que je connais de vous, mon cher d'Emeriaux, dit un jeune capitaine d'un ton chaleureux. Messieurs, ajouta-t-il, il pleut toujours ; je propose de rentrer à l'hôtel et de faire un *whist* ou un *domino*. Quel pays ! Que j'envie le sort de ceux qui l'ont quitté avant hier.

(A suivre)

GREVE DE TYPOGRAPHES

Elle dure depuis deux mois

Pittsburg 25.—Les typographes de cette ville, au nombre de 600, sont en grève depuis une couple de mois.

Cette grève ne semble pas devoir se terminer de si tôt. L'Union typographique internationale a résolu d'aider les grévistes de toutes ses forces, et dans ce but elle prélève parmi ses membres une contribution mensuelle de \$2,000 qu'elles leur expédie régulièrement.

De leur côté, les patrons ne veulent pas acquiescer aux demandes des typographes et cherchent par tous moyens à se procurer d'autres ouvriers.

Les typographes sont d'autant plus ardents à soutenir cette grève que de son résultat peut dépendre l'existence de leur union en Amérique.

Mort tragique

Toronto, 24.—Tragique sensation à la Législature aujourd'hui.

M. H. E. Clarke, député, est tombé raide mort sur le parquet de la chambre pendant qu'il adressait la parole.

Il souffrait d'une maladie de cœur.

Onguent et pilules d'Olloway

Pour la guérison des brûlures, teigne, blessures et ulcères, cet onguent justement célèbre demeure sans rival. Ses qualités balsamiques, de suite en l'appliquant, endorment la douleur cuisante, protègent contre l'air les nerfs exposés, donnent aux vaisseaux la vigueur nécessaire pour guérir la plaie, et donnent au sang, une pureté qui lui permet de redonner la vigueur détruite. Les pilules d'Olloway, prisent simultanément assistent les pouvoirs purifiants et nourrissants de l'Onguent, Holloway. Ensemble, ces médicaments agissent comme un charme ; après un essai loyal, aucun invalide n'a trouvé qu'elles manquaient de soulager et guérir sa maladie. L'action combinée de l'Onguent et de Pilules, en tout désordres, est trop irrésistible pour être entravée.

LA GRÈVE SUR LE C. P. R.

Un certain nombre d'employés du C. P. R., se joignent aux grévistes

La perspective n'a rien d'alarmant pour le C. P. R.,

Montréal, 23.—Jusqu'à présent, la grève sur le chemin de fer du Pacifique n'a pas atteint la division Est. Les trains circulent d'une manière régulière, quelques trains ont été retardés à cause de la tempête de la nuit dernière. On nous informe que des tentatives ont été faites auprès des conducteurs à l'emploi de la compagnie dans la division Est, pour les induire à se joindre à la grève, mais qu'ils ont refusé de se prêter à ces manœuvres et que l'ordre le plus parfait règne dans la division Est de la ligne.

Certains employés ont quitté le service de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc pour se rallier aux grévistes du Pacifique. C'est le petit nombre cependant. M. Shaughnessy du Pacifique est convaincu que la grève n'aura pas de conséquences fâcheuses et que tout rentrera dans l'ordre d'ici à quelques jours.

Le transport des voyageurs sur la ligne du Pacifique se fait de la manière la plus satisfaisante.

Le département du fret cependant, souffre de la grève dans une certaine mesure.

Par mesure de prudence, il est probable que le détective Gros partira ce soir pour se rendre dans la partie ouest de la ligne du Pacifique avec une centaine de constables spéciaux pour maintenir l'ordre, si toutefois cela devenait nécessaire.

Winnipeg, 23.—Les ingénieurs ont refusé de s'unir aux grévistes. Quelques-uns des hommes engagés à Montréal, pour remplacer les mécontents ont faussé le service de la compagnie et se sont joints aux ouvriers en grève.

Ottawa, 23.—Cent constables spéciaux ont été assermentés hier et sont partis pour North Bay.

North Bay, 23.—Les convois de passagers et de fret ont été assaillis hier soir par les grévistes. Dans la bagarre certains employés du C. P. R. ont sorti des revolvers. Un homme qui venait de se mettre au service de la compagnie a été jeté en bas du wagon où il travaillait.

Toronto, 23.—On a enlaidé ici et expédié aux endroits où l'on redoutait des désordres une centaine de constables.

Frédéricton, N. B. 23.—On ne croit pas que les employés du C.P.R. de ce district se mettent en grève.

Ottawa, 23.—Tous les conducteurs, aiguilleurs et employés de chemin de fer des divisions Schreiber, Cartier et North Bay, du C.P.R. ont quitté leur service hier soir. Il n'est guère arrivé de convois ici aujourd'hui.

Ottawa, 23.—Tout indique que la grève va s'étendre aux divisions d'Ontario, de Québec et des provinces maritimes.

LA SURDITE

PAR ERIC O. R. S. O.

Un opuscule en Français décrivant la manière de se guérir chez soi-même et sans le secours étranger de la surdité et de bruits d'oreilles. Le Rév. D. H. W. Harlock, du Presbytère, écrit: "Faites tout au monde pour employer ce moyen dont la valeur est de premier ordre, et qui m'a rendu le service le plus signalé." Franco 50 centimes—E. RAYMOND & Cie, Éditeurs, 36, rue de Montreuil, Paris.

Pendant plus de cinquante ans été employé pour la dentition des enfants. Il soulage l'enfant, adoucit les gencives, diminue la douleur, guérit les coliques flatulentes, et est le meilleur remède pour la Diarrhée. Vingt-cinq centimes la bouteille. Vendu par tous les droguistes de l'univers. Québec, 27 Mai 1891.—

Onguent et pilules d'Holloway

Pour la guérison des brûlures, teigne, blessures et ulcères, cet onguent justement célèbre demeure sans rival. Ses qualités balsamiques, de suite en l'appliquant, endormant la douleur cuisante, protègent contre l'air les nerfs exposés, donnent aux vaisseaux la vigueur saine pour guérir la plaie, et donnent au sang une pureté qui lui permet de redonner la vigueur détruite. Les pilules d'Holloway, prisent simultanément assistent les pouvoirs purifiants et nourrissants de l'onguent, Holloway. Ensemble, ces médicaments agissent comme un charme; après un essai loyal, aucun invalide n'a trouvé qu'elles manquaient de soulager et guérir sa maladie. L'action combinée de l'Onguent et de Pilules, en tout désordres, est trop irrésistible pour être entravée.



Chemin de fer Québec Central

LIGNE DE QUÉBEC, BOSTON, NEW-YORK ET LES MONTAGNES BLANCHES

Service de train solide.—Entre Québec et Boston, tous les jours, via Sherbrooke et White River Junction.

La seule ligne sur laquelle circulent les chars parisiens et dorciels entre Québec et Springfield et entre Québec et Boston sans changement.

Le et après LUNDI, 2 NOVEMBRE 1891, les trains circuleront comme suit :

EXPRESS—Départ de Québec par le bateau-passeur à 1.00 h. p. m., de Lévis à 1.50 h. p. m., arrive à la Beauce Junction à 3.30 h. p. m., arrive à Sherbrooke à 8 h. p. m., arrive à New-York à 10.10 h. p. m., arrive à Boston à 8.30 a. m., arrive à New-York à 11.30 a. m.

Ce train va directement de Québec à Boston sans changement.

MIXTE—Part de Québec par le bateau-passeur à 1.00 h. p. m., de Lévis à 1.30 p. m., arrive à la Beauce Junction à 5.40 h. p. m., arrive à St-François à 6.30 p. m.

Les trains arrivent à Québec

EXPRESS—Part de New-York à 4.00 h. p. m., de Boston à 7.45 h. p. m., de New-York à 6.00 h. a. m., part de Sherbrooke à 7.40 h. a. m., arrive à Lévis à 1.30 h. p. m., et à Québec par le bateau-passeur à 1.45 h. p. m.

Ce convoi va directement de Boston à Québec sans changement de chars. Char menant par le chemin de fer de Boston à Québec, et de Springfield à Québec.

MIXTE—Quitte St-François de la Beauce à 6.00 h. a. m., quitte la Beauce Junction à 6.30 h. a. m., arrive à Lévis à 10.00 h. a. m., et à Québec par le bateau-passeur à 10.15 a. m. Tous les trains express sont chauffés à la vapeur de la locomotive.

CONNECTIONS

A Lévis et Harlowe, jonction avec l'Intercolonial, à Sherbrooke avec le chemin de fer Boston et Maine, pour Boston, New York et tous les points de la Nouvelle Angleterre. A Dudswell avec le Maine Central.

On peut se procurer des billets et le bagage est chéqué pour tous les endroits.

Pour autres informations, s'adresser au bureau des billets, en face de l'hôtel St-Louis, ou aux agents de la compagnie.

FRANK GRUNDY,

Surintendant général.

J. H. WALSH,

Gérant général, fret et passagers.

Québec, 30 octobre 1891.—

Pilules Antibillieuses.



DU DR D. MARSOLAIS

Remède par excellence contre les Affections Biliées; Torpeur du foie, Excès de bile et autres indispositions qui en découlent: Constipation, Perte d'appétit, Maux de tête, etc.

Le Dr D. Marsolais, praticien distingué, écrit ce qui suit :

Voilà plusieurs années que je fais usage des Pilules Antibillieuses du Dr D. Marsolais et je me trouve très bien de leur emploi. Je ne puis que faire l'éloge de leur composition qui vous avez bien voulu me faire connaître. Ne contenant pas de mercure, elles peuvent être administrées sans danger dans une foule de cas où les pilules mercurelles seraient tout à fait nuisibles.

Non-seulement je fais un usage considérable de ces Pilules pour mes patients, mais j'en ai aussi employées en maintes circonstances pour moi-même et j'ai constaté à des fois des plus satisfaisants.

C'est donc avec plaisir que j'en recommande l'usage aux personnes qui ont besoin d'un purgatif doux, efficace, et inoffensif.

Lavaltrie, 1er mai 1887. Dr D. MARSOLAIS.

EN VENTE PARTOUT

SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste

JOLIETTE, P. Q.

PRIX SEULEMENT 2^e CTS LA BOITE.

SÛRE

LE GRAND PURIFICATEUR DU SANG

NE MANQUE JAMAIS

LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL

GUÉRIT TOUTES LES AFFECTIONS DU SANG.

CERTAINE

AGRÉABLE

SANTÉ POUR TOUS

Pilules et Onguent Holloway

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Dérangements du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTÉSTINS.

Elles fortifient et restaurent la santé à des Constitutions délabrées, elles sont aussi inestimables dans toutes les Maladies particulières au Sexe Féminin de toute âge. Pour les Enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infatigable pour les Maux de Jambes, ceux des Seins, Blessures à l'encre, Plaies et Ulcères. Il est faux pour la Goutte et le Rhumatisme.

Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Pontement Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival et pour les membres contractés et jointures raidies il agit comme un charme.

Ces Médicaments sont préparés seulement à l'établissement du PROFESSEUR HOLLOWAY,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 333, OXFORD STREET,

et se vendent à 1s. 1d., 2s. 6d., 4s. 6d., 11s., 22. et 33s. la Pot ou la Boîte, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'Étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boîte, s'il n'y a pas l'adresse 78, Oxford Street, London, et de la falsification.

L'HERBIPÈLE

Est guéri par les remèdes sauvages de

J. E. P. RACICOT

25, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

Québec, 14 nov.—lanje.

339

Cette maladie qui nous tient dans de grandes souffrances, et nous fait perdre un temps que l'on emploierait généralement au soutien de notre famille, est complètement déterrée par l'usage des Remèdes Sauvages de J. E. P. RACICOT. Combien d'autres maladies peuvent être guéries par l'usage de ces remèdes. En voici quelques-unes : Douleurs d'estomac, Epilepsie, sie

douloureux, névralgie, mal de dents, dyspepsie, crampes, maladie du foie, des rognons, de la vessie, rhumatismes de toutes sortes, mal de matrice, (beaucoup, dérangement), cors aux pieds, boutons à la figure, démangeaison, Râle, darts, plaies de toutes natures, et une foule d'autres, qui seraient trop long d'énumérer ici. Malades, sachez que si vous avez la précaution de vous servir des Remèdes Sauvages de J. E. P. RACICOT dès le commencement de la maladie, vous vous éviterez beaucoup de peines et de temps. N'attendez pas trop tard. Rendez-vous sans délai l'Enseigne du Gros Sauvage, c'est-à-dire chez

J. E. P. RACICOT,

No 25, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

Québec, 14 nov.—lanje.

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

339

ANNONCE.

SI vous désirez annoncer quelque chose quel que petit et en tout temps, écrivez à G. P. ROWELL & Co., No 10, SPRUCE STREET, NEW YORK.

POUR TOUT PERSONNE qui a besoin d'information au sujet d'annonces fera bien de se procurer une copie du "Li re des Annonceurs," de 368 pages, prix, une piastre. Sur réception de ce montant, le livre sera envoyé par la mail, franc de port. Il contient une compilation soignée tirée de l'Almanach des adresses des journaux américains de la meilleure classe; il donne la circulation de chacun, et beaucoup d'informations sur les taux et autres matières du ressort des affaires d'annonces. Adressez à ROWELL'S ADVERTISING BUREAU, 10, Spruce St., N.-York. Québec, 6 octobre 1891.—lanje.

A vendre.

AVIS très important aux cultivateurs qui désirent acquérir une propriété avec condition très facile; le sous-signe est désolé de faire un sacrifice énorme, parce que sa situation l'oblige de se retirer de l'agriculture.

A rendre savoir : 200 acres de terre avec bonne habitation, maison, écurie, étable, hangar. Il y a environ 80 acres en culture et 120 en bois fr-ne situé sur les lots No 6 et 7 du 6ème range de Stoneham, terre voisine de la Chapelle et de l'Ecole de St-Jacques, avec les instruments pour cultiver et voitures d'hiver et d'été, et un gros stock d'animaux.

S'adresser à JACQUES BEDARD, Propriétaire.

Québec, 17 mars 1892.—H.

CONDITIONS

DU

JOURNAL DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toute les nouvelles de la semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT :—Une Piastre POUR LA FRANCE :—10 Francs.

STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE.

THS. CHAPATS, DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE

LEGER BROUSSEAU, ÉDITEUR

11 et 13, Rue Buade, Québec.

EMPLOYEZ LA

LOTION PERSIENNE

POUR blanchir le TEINT, lui rendre ou conserver sa couleur de rose, faire disparaître les ROUSSEURS, le MASQUE et autres taches de la PEAU.

Chez tous les PHARMACIENS.

Prix : 50 cts.

PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS!

60 Splendides morceaux de Soie et 5 to de toutes couleurs, couvrant 500 pous carré 2 c Bill t u argent. LEMARIE'S, SILK-M LLL LITTLE FERRY, N-Jersey, U. S. Québec, 29 janvier 1891.—lanje.